Comment se comporter envers les savants

Préfacé par :

Son Eminence Cheikh 'Abd al-'Aziz Ibn 'Abdallâh Ibn Bâz.

Auteur :

Cheikh 'Abd ar-Rahmân Ibn Mou'allâ Al-Louwayhîq

Traduit par :

Abdelaziz Hassan Youfedi

Revue et corrigé par :

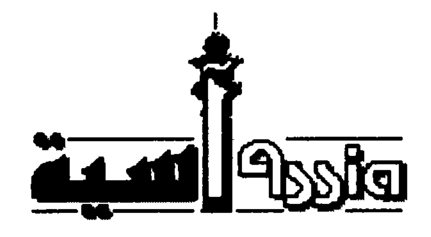
Reda Abu Abdullillah Bekkouch

Malick Eric Simonnin

الدار العالمية للكتاب الإسلامي

International Islamic Publishing House

IIPH



Assia Editions
P.O.Box : 53789
Jeddah 21593-Arabie Saoudite
Tel/Fax : (009661) 2393924
editionsassia@hotmail.com

IIPH

International Islamic Publishing House
P.O.Box 55195 Riyadh 11534, Saudi Arabia
Tel: (966 1) 465 0818 - 462 9347
Fax: (966 1) 463 3489
E-Mail: **iiph@iiph.com.sa**
Website: www.iiph.com.sa

المملكة العربية السعودية

رئاسة إدارة البحوث العلمية والإفتاء

مكتب المفتي العام للمملكة

بسم الله الرحمن الرحيم

الرقم : ٢٩٠٦/١/١ خ

التاريخ : ١٤٢٠/١/١١ هـ

المشفوعات :

بسم الله والحمد لله والصلاة والسلام على رسول الله وعلى آله وأصحابه ومن اهتدى بهداه . أما بعد

فقد اطلعت على الكتاب الموسوم بقواعد في التعامل مع العلماء من مؤلفات فضيلة الشيخ عبدالرحمن بن معلا اللويحق وفقه الله فألفيته كتاباً قيماً كثير الفائدة قد شرح فيه مؤلفه ما ينبغي في شأن التعامل مع العلماء ونقل فيه نقولاً طيبه عن كثير من أهل العلم وقد أجاد وأفاد في ذلك جزاه الله خيراً وضاعف مثوبته وإني أوصي بقراءته والاستفادة منه نفع الله به المسلمين وضاعف لمؤلفه الأجر ووفق علماء المسلمين جميعاً لكل ما فيه رضاه ونفع عباده إنه سميع قريب .

وصلى الله وسلم على نبينا محمد وآله وصحبه وسلم .

عبدالعزيز بن عبدالله بن باز

مفتي عام المملكة العربية السعودية

ورئيس هيئة كبار العلماء وإدارة البحوث العلمية والإفتاء

ردمك: ١ - ٠ - ٩٠٥١ - ٩٩٦٠

بسم الله الرحمن الرحيم

عبد الرحمن بن معلا اللويحق

التاريخ: / / ١٤١هـ

الموافق: / / ١٩٩م

الحمد لله وحده، والصلاة والسلام على رسول الله أما بعد:

فقد منّ الله عليّ بتأليف هذا الكتاب: (قواعد في التعامل مع العلماء) أملاً في أن يسهم في إعانة طلاب العلم والعامة على حسن التعامل مع أهل العلم ومعرفة أقدارهم، ورجاء ضبط المنهج في ذلك، وقد منّ الله عليّ بتلقي الكتاب مقبولاً في أوساط أهل العلم، وقد رغب الأخوة في دار آسيه للنشر والتوزيع في ترجمته ونشره باللغة الفرنسية، فأذنت لهم في ذلك مشترطاً جودة الترجمة والحرص على المراجعة، وقد فعلوا وسعوا في ذلك، وهذا إعلام بذلك الإذن.

سائلاً الله أن يبارك في جهودهم ويعظم لهم الأجر.

وصلى الله وسلم على نبينا محمد وآله وصحبه

وكتب

عبد الرحمن بن معلا اللويحق

المملكة العربية السعودية ـ الرياض ـ جامعة الإمام محمد بن سعود الإسلامية، كلية الشريعة، ص.ب: ٥٧٦١، الرياض ١١٤٣٢، هاتف المنزل ( )

Préface
du Cheikh ʿAbd al-ʿAziz Ibn ʿAbdallâh Ibn Bâz.

Au nom d'Allah, louange à Lui, paix et bénédiction d'Allah sur Son Messager, sa famille, ses compagnons et sur tous ceux qui suivent sa voie.

J'ai pris connaissance du livre intitulé : « **Comment se comporter envers les savants** » un des ouvrages de son Eminence le Cheikh **'Abd ar-Rahman Ibn Mouᶜalla Al-Louwahîq** *–qu'Allah lui accorde le succès–*. C'est un livre précieux, et riche d'intérêt. L'auteur y a commenté le comportement que l'on doit avoir avec les savants. Il a excellé en cela, en rapportant une multitude de dires de savants *–qu'Allah le récompense grandement et multiplie ses récompenses–*.

Je recommande donc de le lire et d'en tirer profit – *qu'Allah le rende utile aux musulmans, multiplie les récompenses à son auteur, accorde le succès à tous les savants musulmans dans ce qu'Il agrée et qui est bénéfique à Ses serviteurs. Il est certes Celui qui entend et est Proche –*.

Prières et salut d'Allah sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille et sur ses compagnons.

'Abd al-ʿAziz Ibn ʿAbdallâh Ibn Bâz

Mufti Général du Royaume d'Arabie Saoudite et Président du comité des Grands Savants, de la Direction de la Recherche Scientifique et de l'Ifta.



Introduction

Louanges à Allah qui a créé les cieux et la terre, a établi les ténèbres et la lumière. Pourtant, les mécréants donnent des égaux à leur Seigneur.

Louanges à Allah, dont le fait de remercier est une grâce émanant de Lui, grâce obligeant son bénéficiaire à Le remercier continuellement. Ceux qui Le décrivent n'atteindront jamais les secrets de Sa grandeur, Lui qui est tel qu'Il s'est décrit et est au-dessus de la description que font de lui Ses créatures. Je le loue tel qu'il sied à Sa généreuse face. Je demande Son secours, secours de celui qui n'a de puissance et de force qu'en Lui. Je Lui demande de me guider vers Sa voie, voie dont ne s'égare point celui qu'Il a guidé. Je Lui demande le pardon pour les péchés passés et pour les péchés à venir, un pardon demandé par celui qui reconnaît qu'Allah est digne d'être adoré et reconnaît que nul autre que Lui ne pardonne les péchés et que nul autre que Lui ne protège du péché. J'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration hormis Allah, l'Unique qui n'a point d'associé et que Muhammad est Son serviteur et Messager –que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui et sur sa famille, chaque fois que son nom est mentionné par les gens du Rappel et oublié par les insouciants[1].

[1] Expression citée dans un des sermons de l'Imam Ash-Shafi'i –*Qu'Allah lui fasse miséricorde*- tirée du livre « Ar-Rissala ».

En vérité, Allah *-Le très Haut-* a rappelé le bienfait qu'Il a accordé à cette communauté par l'envoi de Muhammad *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* :

﴿ لَقَدْ مَنَّ ٱللَّهُ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ بَعَثَ فِيهِمْ رَسُولًا مِّنْ أَنفُسِهِمْ يَتْلُوا۟ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتِهِۦ وَيُزَكِّيهِمْ وَيُعَلِّمُهُمُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَإِن كَانُوا۟ مِن قَبْلُ لَفِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿١٦٤﴾ ﴾

﴾ Allah a très certainement fait une faveur aux croyants lorsqu'Il a envoyé chez eux un messager de parmi eux-mêmes, qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils furent auparavant dans un égarement évident.[2] ﴿

La venue de Muhammad *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* apparaît donc comme la faveur la plus grande et la plus illustre. Ce qui perpétue cette faveur est l'héritage qu'Allah *–Le Très Haut-* a accordé aux savants, Il leur a fait hériter la science de cet illustre Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*. Les savants sont donc ses héritiers, les responsables de la transmission [du message], de l'enseignement, de l'orientation et de la clarification des limites du licite et de l'illicite.

Si les savants ont hérité les sciences des Prophètes, cela veut également dire qu'ils ont hérité d'une position élevée et d'un rang qui leur sied, dans la Chari^ca. L'obéissance aux savants est obligatoire et fait partie de l'obéissance à Allah. Il faut les aimer, les respecter, aller vers eux et apprendre d'eux. En effet, ceci est la voie des nos pieux prédécesseurs (*Salaf*) : les savants étaient [pour eux] mis en avant, ils occupaient les premières places dans les assemblées, ils étaient le recours de la communauté dans toutes les situations, et le refuge face aux questions préoccupantes. Les gens –dans leur ensemble- reconnaissaient leur rang et leur place.

Après eux vinrent des générations au sein desquelles la connaissance et le nombre des savants diminuèrent. Les érudits devinrent plus rares, et la considération des gens pour ce reste de pieux prédécesseurs (*Salaf*) s'affaiblit, ils ne leur accordèrent plus la place qui était la leur, et se divisèrent en plusieurs sectes :

---

[2] S.Al-'Imrane (3) v.164.

1- Ceux qui considèrent les savants comme des personnes ordinaires n'ayant pas dans la Chari^c^a une considération qui les élève en rang ; et ils n'accordent pas, par conséquent, de position aux savants, ceux-là ressemblent aux Khawarij (*Kharijites*) qui n'accordèrent pas aux grands savants parmi les compagnons du Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* leurs droits. Leur fin est une perte. Ils s'égarèrent, égarèrent les gens, et divisèrent leur religion en sectes, chaque parti exultant de ce qu'il détient.

2- Ceux qui sanctifient les savants, les élèvent au-dessus de leurs rangs, les imitent de façon absolue dans leur religion -Ici le guide de l'individu n'est plus la preuve [divine] mais plutôt la parole du Cheikh- Ceux-là ressemblent aux Rawafid (*Rafidites ou chiites*) dans le sens où ils considèrent les savants comme infaillibles, leur accordent une place qu'aucun prophète envoyé ou aucun ange proche n'a atteint. Le nombre de leurs groupes évolue en fonction du nombre de leurs chuyukh[3], et chaque groupe s'attache aux avis du cheikh qu'il imite, au détriment de la parole d'Allah et des hadiths de Son Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*.

3- Ceux qui attribuent aux savants un rang, mais ne les traitent pas en tant qu'êtres humains pouvant commettre des erreurs, ou avoir un penchant. Ils traitent les savants comme étant plus que des êtres humains, ainsi dès qu'ils constatent une faute commise par un savant, ils ne tardent pas à l'amplifier et à la propager parmi les gens. Ceux-ci réunissent deux antipodes :

- L'élévation des savants au rang de celui dont on n'imagine pas qu'il puisse commettre une erreur et de qui on ne l'accepte pas.

- L'humiliation des savants dès qu'ils se trompent, en les dénigrant, et en les insultant.

Il en est ainsi lorsque l'erreur existe réellement, car leur attitude serait plus détestable encore si l'erreur était inventée.

---

[3] NDT : Pluriel de cheikh.

Toutes ces tendances existent dans la vie contemporaine. J'en ai été offusqué et j'ai pensé faire une étude afin de regrouper les dires des hommes de science traitant du comportement que l'on doit avoir avec les savants. Dès que j'ai entamé cette recherche, j'y ai remarqué des aspects qui incitent à plus de recherche.

J'ai été choqué par le mauvais comportement qu'ont la majorité des contemporains vis-à-vis des savants, ils leur manquent de respect, n'accordent pas de considération à leurs dires, et manque d'équité dans les jugements portés sur eux. J'ai été marqué par le bon comportement qu'avaient les pieux prédécesseurs (Salaf) vis-à-vis des savants, le grand respect qu'ils leur accordaient, et l'équité dans leurs rapports avec eux, lorsqu'ils commettaient des erreurs.

Ainsi, j'ai réuni quelques citations ayant trait à la conduite de ces anciens, ces élus, afin que celui à qui Allah veut du bien, puisse en tirer profit. Car les savants méritent qu'on ait avec eux un bon comportement, que leurs droits soient considérés. Ils ont une place dans la religion qu'aucune personne ne possède.

L'intérêt de cet ouvrage ne réside pas seulement en cela, il traite également d'autres aspects bénéfiques parmi lesquels :

1- Inciter et exhorter les étudiants à plus de recherche [dans le domaine de la connaissance] et à progresser dans la science afin de devenir des érudits à qui Allah accordera la sagesse. En effet, celui qui médite sur les mérites des savants et leur rang dans la religion, ne peut qu'implorer Allah de lui permettre de suivre leur voie, de lui accorder ce qu'Il leur accorda, puis prendre la ferme décision –s'il est sage- de se préparer à la recherche [de la connaissance] et être sérieux dans cet apprentissage.

2- Exhorter la communauté [islamique] à l'unité et au rejet de la division. Car la voie de l'unité réside dans la conformité au Livre (Le Coran), à la Sunnah et dans le fait de s'attacher à la communauté islamique, et les savants en sont les guides. Par conséquent, si nous leur accordons le rang qui est le leur et prenons en considération leurs dires, nos rangs se resserreront et nos paroles convergeront. Sinon, nous nous diviserons dans notre religion.

3- Faire connaître au lecteur un groupe de bons savants dont les noms sont mentionnés dans cet ouvrage, car actuellement, des noms de personnes sans aucune valeur sont devenus célèbres. Cette célébrité a un effet important dans l'imitation et l'amour. Mentionner plusieurs fois un nom est un signe d'amour envers celui qui porte ce nom.

Ainsi, peut-être que le fait de citer les noms de certains grands savants incitera les gens à les aimer, à les prendre pour alliés, afin qu'ils soient évoqués plus souvent.

Je reconnais que ce qui est contenu dans ce livre, n'est qu'une compilation de citations de savants. Ma tâche s'est limitée à leur choix, à leur arrangement, et aux formules de transitions.

En ce qui concerne la composition et la création d'un livre, c'est un domaine qui appartient aux savants, et je ne suis pas en mesure de le faire[4].

Je n'ai entrepris ce travail, que parce que je sais qu'il se peut que les savants n'écrivent pas pour exposer leurs droits au gens. En qualité d'un de leurs étudiants, je me suis vu obligé d'écrire cela afin de les expliciter à la communauté.



Il revient au lecteur de cet ouvrage de faire ces deux remarques :

Les savants mentionnés dans ce livre sont ceux qui sont reconnus par la communauté, et non ceux qui ont pris le chemin de l'innovation et de l'égarement, qui aiment et détestent en fonction de cela et non pour le Livre d'Allah et la Sunnah de Son Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*. Ceux-là ne méritent pas d'être cités parmi les hommes de science, même s'ils prétendent en faire parti.

De même, ceux qui prennent la science comme profession et moyen de subsistance, alors qu'ils n'ont d'elle que l'apparence vestimentaire et les principes de logique, pour faire croire qu'ils font parti des savants. Assurément, ceux-là doivent être considérés comme des gens ordinaires qui ont à apprendre et non comme faisant partie des savants.

Cette étude traite du comportement des gens avec leurs savants. Quant aux devoirs des savants ils les connaissent, et je ne suis pas de ceux qui leur en feront le rappel[5].

---

[4] NDT : Cette phrase dénote l'humilité du Cheikh et ne remet en aucune façon sa science en question. Le lecteur pourra d'ailleurs s'en rendre compte par lui-même en lisant ce livre.

[5] Voir le livre de l'éminent savant Ash-Sheikh Bakr Abû Zaid « At-Ta'aloum wa Atharuhu fi'l fikri wa'l kitab »

J'ai intitulé cet ouvrage : " **Comment se comporter envers les savants** ". Et j'ai entrepris d'en montrer les aspects qu'Allah m'a permis de discerner et vers lesquels les dires des savants m'ont conduit.
J'ai scindé cette étude en deux parties :

Première partie :

Je l'ai réservée pour l'introduction de cette étude. Et je l'ai scindé en quatre chapitres qui sont :
- **Le premier chapitre** est consacré à la question : « Qui sont les savants ? » afin de mieux les reconnaître.
- **Le deuxième chapitre** concerne la méthode ou la voie par laquelle on reconnaît les savants dans la communauté.
- **Le troisième chapitre** contient une démonstration des différences qui existent entre les savants et ceux qui veulent être comptés parmi eux.
- **Le quatrième chapitre** est un éclaircissement de la position et du rang qu'ont les savants au sein de la religion. Ils jouissent d'une considération dans la Chari^ca qui les distingue des autres. J'ai développé cette idée conformément aux preuves qui soutiennent cette considération et élucident ses exigences.

Deuxième partie :

Elle est intitulée : Comment se comporter envers les savants. Il se divise en quinze chapitres :
Premier chapitre : La nécessité de s'allier aux savants et de les aimer.
Deuxième chapitre : Le respect et l'estime des savants
Troisième chapitre: Apprendre des savants et aller vers eux
Quatrième chapitre : Prise en considération des rangs des savants
Cinquième chapitre : Mise en garde contre le dénigrement des savants
Sixième chapitre : Mise en garde contre le fait d'accuser les savants d'erreurs alors qu'on n'a pas de connaissance.
Septième chapitre : Trouver des excuses aux savants
Huitième chapitre : Avoir recours aux savants, accorder une place de choix à leurs avis, particulièrement lors de s épreuves (fitan).
Neuvième chapitre : Nul n'a échappé aux critiques, assurons-nous donc de leurs véracités.
Dixième chapitre : Le grand nombre des mérites l'emporte dans le jugement.

Onzième chapitre : Mise en garde contre les fautes des savants.
Douzième chapitre: Ne pas propager les dires des savants sur leurs confrères.
Treizième chapitre : La nécessité d'être équitable en jugeant les erreurs des savants mujtahidin.
Quatorzième chapitre : Ne pas s'empresser de s'opposer aux savants.
Quinzième chapitre: La nécessité de faire confiance aux savants.



Enfin, j'ai conclu par les résultats de cette étude. J'ai pris soin de mettre une table des matières qui indique le contenu de ce livre.

Voilà globalement ce que contient cette étude. Nous espérons qu'elle sera un guide pour le lecteur, qui lira posément ce qu'elle démontre et qui invoquera Allah pour moi en mon absence, qui implorera avec moi Allah en faveur de tous ceux qui ont été bons avec moi et m'ont aidé à sortir ce livre. A la tête de ceux-là, il y a le Mufti Général du Royaume d'Arabie Saoudite et Président du Comité des Grands Savants et de la Direction de la Recherche Scientifique et de l'Ifta, Son Eminence **Cheikh cAbd al-cAziz Ibn cAbdallâh Ibn Bâz** *–qu'Allah le protège* [6]–. Il m'a fait le plaisir de lire cet ouvrage du début à la fin, pendant toute une année, ceci entre la fin du mois de Dhul-Qicda de l'an 1413 et le mois de Dhul-Hijja de l'an 1414 de l'Hégire, et ce malgré ses responsabilités, son travail et ses problèmes de santé *–qu'Allah lui fasse jouir d'une bonne santé* [7]–. Ses précieuses remarques ont eu des effets bénéfiques sur l'évaluation et la mise au point de ce que j'ai écrit, et il couronna cela *–qu'Allah le protège* [8]– par une préface, que l'on peut lire dans ce livre. Ainsi, grande a été –après celle d'Allah– sa grâce sur ma personne. J'implore Allah et remercie encore un groupe de savants dont les écrits et les conférences ont enrichi cette étude, car ils m'ont ouvert les horizons d'une vision vaste. Je citerais particulièrement : Le Cheikh Docteur **Sâlih Ibn Fawzân Al-Fawzân**, le Cheikh Docteur **Bakr Ibn 'Abdallâh Abû Zayd**, le Cheikh Docteur **Nâsir Ibn 'Abd al-Karîm Al-'Aql**, et Son Eminence le Cheikh **Sâlih Ibn Muhammad Al-Hakamî** qui a accepté –sur la base des directives de Son Eminence le **Cheikh Ibn Bâz**– de lui lire ce livre, pour ce faire il profitait de toutes les occasions possibles, étant données les grandes responsabilités du Cheikh pour le travail, la da'wa, l'enseignement et les problèmes de la communauté. A tous ceux-là, je ne

[6] NDT : Ce livre bien que traduit après la mort du Grand Mufti a été écrit de son vivant, actuellement il convient plutôt de dire « qu'Allah lui fasse miséricorde ».
[7] Voir la note de bas de page no 6.
[8] Voir la note de bas de page no 6.

trouve de meilleure récompense que cette invocation sincère : *-Qu'Allah élève leurs rangs dans ce bas monde et dans l'au-delà, et qu'Il les récompense.*



Voila donc ce que j'ai voulu éclaircir et expliquer dans cette introduction. Je demande au savant juste ou à l'illustre frère qui lit cette étude, de ne pas divulguer les fautes et les erreurs qui s'y trouvent, mais qu'il conseille son auteur, et si ce travail coïncide avec la vérité que je recherche et poursuis, alors cela est une faveur d'Allah l'Exalté.

S'il y a des fautes ou des erreurs, celles-ci viennent de moi et de Satan[9]. Et Allah est Celui qu'on implore pour pardonner les péchés. Mon effort d'explication suffit, et c'est à Allah que la confiance est placée en toute situation. Il est certes Exalté et Celui de qui on implore le secours.

Ô Seigneur ! J'ai aimé les savants en Toi, je les ai honoré, par respect pour Toi. O Seigneur ! Fais-moi ressusciter dans le groupe des Prophètes, des véridiques, des martyrs et des vertueux, sois généreux envers moi comme Tu l'as été envers eux. O Seigneur, purifie mon intention et accorde-moi la droiture dans mes paroles et mes actes, pardonne-moi les péchés que j'ai commis en pleine connaissance et ceux que j'ai commis par ignorance. Certes, je reconnais Tes nombreux bienfaits sur ma personne et reconnais mes péchés. Je Te demande par Ton Immense Générosité de m'accorder l'abondance.

Ecrit par :
'Abd ar-Rahman Ibn Mou'alla Al-Louwayhîq Al-Moutayrî
L'après-midi du 20 Dhul-Qi'da de l'an 1413 de l'Hégire
Et il y a fait un ajout la troisième nuit du mois de Dhul-Hijja
de l'an 1414 de l'Hégire.

[9] Voir sur le fait de dire que l'erreur faite suite à un effort d'interprétation provient et de l'âme et de Satan : Cheikh Al-Islam : « Minhaj As-Sounna » (p183-186/5).

1ere partie

Introduction



Qui sont les savants?

Les savants sont ceux qui connaissent les lois d'Allah, ceux qui sont instruits de Sa religion, ceux qui mettent en pratique ce qu'ils ont appris en toute connaissance, ceux à qui Allah a accordé la sagesse :

﴿ وَمَن يُؤْتَ ٱلْحِكْمَةَ فَقَدْ أُوتِىَ خَيْرًا كَثِيرًا ۗ وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّآ أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿٢٦٩﴾ ﴾

﴾ Et celui à qui la sagesse est donnée, vraiment, c'est un bien immense qui lui est donné. [10] ﴿

Ce sont ceux qu'Allah *–Le très Haut-* a placé comme guides, ceux sur lesquels les gens s'appuient en ce qui concerne la jurisprudence (fiqh), la science, la vie d'ici-bas et celle de l'au-delà [11].

Ce sont les jurisconsultes de l'Islam, ceux qui ont passé leur vie à délivrer des fatawa, ceux qui sont spécialisés dans l'interprétation des jugements (de la Loi), ceux qui se sont intéressés à mettre en lumière les règles du licite et de l'illicite [12].

Ce sont les guides de la religion, ils ont mérité ce rang au prix de grands efforts, de patience et de conviction :

---

[10] S. Al-Baqara (2) /v.269.

[11] Voir At-Tabari : « Jami' Al-Bayane » (p327/3).

[12] Ibnul Qayyim : « I'lam Al-Mouwaqi'ine » (p7/1).

﴿ وَجَعَلْنَا مِنْهُمْ أَئِمَّةً يَهْدُونَ بِأَمْرِنَا لَمَّا صَبَرُوا وَكَانُوا بِآيَاتِنَا يُوقِنُونَ ﴾

﴾ Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui dirigeaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets [13] ﴿

Ce sont les héritiers des Prophètes, ils ont hérité d'eux la connaissance qu'ils portent dans leur poitrine. Celle-ci est empreinte –de façon générale– dans leurs œuvres, et ils appellent les gens à l'étudier.

Ce sont un groupe de cette communauté qui est allé s'instruire dans la religion d'Allah, et qui met en pratique leur obligation d'appel à l'Islam, et l'importante entreprise de mise en garde :

﴿ وَمَا كَانَ الْمُؤْمِنُونَ لِيَنفِرُوا كَافَّةً فَلَوْلَا نَفَرَ مِن كُلِّ فِرْقَةٍ مِّنْهُمْ طَائِفَةٌ لِّيَتَفَقَّهُوا فِي الدِّينِ وَلِيُنذِرُوا قَوْمَهُمْ إِذَا رَجَعُوا إِلَيْهِمْ لَعَلَّهُمْ يَحْذَرُونَ ﴾

﴾ Les gens n'ont pas à quitter tous leurs foyers. Pourquoi de chaque clan quelques hommes ne viendraient-il pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde. [14] ﴿

Ce sont ceux qui guident les gens, et ils seront présents jusqu'à ce que vienne l'Ordre d'Allah. Ils sont la tête du groupe sauvé jusqu'au Jour du Jugement Dernier.

Le Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui–* a dit : « Il y aura toujours un groupe de ma communauté qui mettra en pratique ce qu'Allah a prescrit. Ils ne seront pas atteints par le mal de ceux qui les abandonneront ou les contrediront jusqu'à ce que vienne la promesse d'Allah et les trouve distingués des gens [15]»

L'Imam Al-Nawawî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : « Quant à ce groupe, Al-Bukhârî a dit : *« Ce sont les savants »*. Ahmad Ibn Hanbal a dit : *« S'il ne s'agit pas des gens du hadith, je ne vois pas de qui il s'agit »*. Le juge 'Iyad a dit : *« Certes, Ahmad entend par cela, les gens de la Sunnah et de al-Jamaᶜa*

[13] S. As-Sajda (32) v.24.
[14] S. At-Tawba (9) v.122.
[15] Rapporté par Al-Boukhari (149/8) et par Muslim (1920.p1524/3).

(gens de la Sunnah et du consensus), ainsi que ceux qui suivent la même voie que les gens du hadith. » Je dis (Nawawi) : « *Ceci suppose que ce groupe possède plusieurs catégories de croyants ; parmi eux, il y a les combattants courageux, les savants du hadith, les ascètes, ceux qui ordonnent le bien et interdisent le mal, et les autres catégories de gens désirant le bien. Il n'est donc pas obligatoire qu'ils soient regroupés, ça peut être des gens dispersés dans tous les endroits de la terre.*[16] »

Quelque soit le point de vue que l'on peut avoir sur ce groupe, il est certes connu que les savants constituent l'élite et les autres ne sont que les suiveurs.

Même si les savants disparaissent, leurs traces resteront présentes ; 'Ali Ibn Abi Tâlib *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : « *Les savants demeureront tant que demeurera la vie, leurs corps disparaîtront mais leurs traces resteront présentes dans les cœurs.*[17] »

Les savants constituent l'élite du groupe auquel il nous a été ordonné de nous attacher et pour lequel nous avons été mis en garde contre le fait de nous en séparer :

'Abdallâh Ibn Mas'ûd *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* rapporte que le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : « *Le sang d'un homme musulman qui atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, est sacré ; excepté celui de ces trois personnes : l'homme marié qui commet l'adultère, celui qui tue son semblable, et celui qui apostasie sa religion en abandonnant la communauté.*[18] »

Abû Dharr *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* rapporte que le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : « *Quiconque abandonne la communauté ne serait-ce que d'un pouce, a certes ôté la corde qu'est l'Islam, de son cou* [19]»

---

[16] Explications du Sahih Muslim (67/13).

[17] Rapporté par Ibn 'Abdelbar : « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (68/1).

[18] Rapporté par Al-Boukhari (6/9) Muslim (1302/3) Ahmed (382/1) Abû Dawud (4352) An-Nissaï (90/7).

[19] Rapporté par Ahmed dans son Musnad (202-130/4) et (344/5) Abû Dawud dans ses sunans (4758.p241/4) At-Tirmidhi (2863/3) Al-Hakim (117/1) Ibn Hibban (1550) Certains sont rapportés d'après Abû Dharr et d'autre d'après Al-Harith Al-'Ach'ari.Ibn Hajjar a dit du hadith : Il est rapporté par At-Tirmidhi par Ibn Khozaima et Ibn Hibban de

'Umar Ibn al-Khattâb *-Qu'Allah soit satisfait de lui- a* dit : *« Soyez avec la communauté et méfiez-vous de la division car Satan accompagne l'homme isolé, et s'éloigne dès qu'ils sont deux. Quiconque désire les délices du Paradis, qu'il s'attache à la communauté. Celui qui se réjouit de sa bonne action et est affligé par sa mauvaise, est certes un croyant.*[20] »

Le résumé des dires des savants à propos de l'expression « la communauté » est :

1) Que la communauté est la communauté des musulmans qui se placent sous l'autorité d'un Imam légitime.

2) Que la communauté est la voie et le chemin. Celui donc qui emprunte la voie du Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*, de ses compagnons et des pieux prédécesseurs (Salaf), fait certes partie de la communauté.

Conformément donc à ces dires, l'élite de la communauté est constituée par les savants : ce sont eux qui prêtent à l'Imam le serment d'allégeance, et l'obéissance due à l'Imam découle de l'obéissance due aux savants ; ce sont ceux qui guident vers la voie et le chemin, par la connaissance qu'ils ont de la voie du Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*, de ses compagnons et des pieux prédécesseurs (Salaf). C'est la raison pour laquelle l'Imam Al-Ajirî rapporte dans le chapitre « S'attacher à la communauté » une série de versets et de hadiths, puis dit : *« La marque de celui pour lequel Allah veut du bien, est le fait de d'évoluer sur ce chemin : Le Livre d'Allah –Le très Haut-, la Tradition du Prophète, celle de ses compagnons –Qu'Allah soit satisfait d'eux-, de ceux qui les ont suivi dans la bienfaisance –Que la miséricorde d'Allah soit sur eux–, et ce sur quoi se trouvaient tous les savants musulmans, du premier au dernier, de tous les pays, tel Al-Awzâ^cî, Sufyân Ath-Thawrî, Mâlik Ibn Anas, Ach-Châf^cî, Ahmad Ibn*

---

chaînes de transmissions authentiques. « Al-Fath » (17/13) Al-Haïthami a dit : « Les rapporteurs sont des hommes du sahih excepté Ali Ibn Ishaq As-Salami et c'est quelqu'un de confiance. « Majmou' Az-Zawa id ».

[20] Rapporté par Ahmed (18/1) At-Tirmidhi (2254.p315/3) Ibn Abi 'Assim (88) Ce hadith a différente chaînes de transmission d'après Omar voir le livre « As-Sounna » d'Ibn Abi 'Assim (no.899, 896, 902, 88, 87) Le Cheikh Al Albani a authentifié ce hadith dans son tarkhij du livre « Ach-Charria »

Hanbal, Al-Qâsim Ibn Salâm, et ceux qui étaient sur leur voie, et d'éviter tout groupe n'appartenant pas à ces savants-là.[21] »

Lorsque 'Abdallâh Ibn Mubârak *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* fut interrogé : « *Quel est le groupe qu'il convient de suivre ?* » Il répondit : « *Abû Bakr, 'Umar...puis continua à les citer un par un jusqu'à ce qu'il finisse par Muhammad Ibn Thâbit et Al-Husayn Ibn Wâqid* ». *Il lui fut dit :* « *Ceux-là sont décédés, quels sont ceux que l'on doit suivre parmi les vivants ?* » Il répondit : « *Hamza As-Sukrî.*[22] »

Il fit donc des savants, la communauté à laquelle on doit s'attacher. Celui qui veut appartenir à la communauté doit suivre ce qui fait l'unanimité des mujtahidin, qui sont les savants, selon le dire de Al-Bukhârî [23].

● ● ●

[21] « Ach-Charria » (14).
[22] Tiré du livre d'Ach-Chatabi : «Al-I'tissam » (771/1).
[23] Ibn Batal : tiré du livre d'Ibn Hajjar : « Fatha'l Bari » (316/13).



Comment reconnaître les savants?

C'est par leur science que se fait la notoriété des savants, la connaissance étant ce qui les distingue des autres. Lorsque les gens sont dans l'ignorance, ce sont eux qui s'expriment par la connaissance héritée de l'Imam des Messagers *–Paix et bénédiction d'Allah sur eux-*.

On les reconnaît à la profonde connaissance qu'ils ont des zones de doute, zones où les perspicacités échouent, zones dont n'échappe que celui qu'Allah a pourvu de connaissance ou celui qui suit les savants.

Les savants sont comme des montagnes solides, des gens de ferme conviction grâce à leur connaissance. L'Imam Ibn Qayyim Al-Jawzî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : *« Certes l'érudit dans la connaissance est celui dont la conviction n'est pas ébranlée face aux ambiguïtés (shahb) innombrables comme les vagues de la mer ; l'enracinement de sa connaissance le protège des ambiguïtés. Au contraire, ce gardien de la connaissance et son armée les repoussent* [24]*»*.

---

[24] « Miftahu Dar As-Sa'ada » (140/1).

Le jihad, leur appel à Allah *–Le très Haut-* (Da'wa), la dépense de leur temps et les efforts fournis dans la voie d'Allah, permettent de distinguer les savants.

Ils sont reconnus pour leur pratique religieuse et leur crainte d'Allah, car ce sont ceux qui Le connaissent le mieux. Allah *–Le très Haut-* dit :

﴿ إِنَّمَا يَخْشَى ٱللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ ٱلْعُلَمَٰٓؤُا۟ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ غَفُورٌ ﴿٢٨﴾ ﴾

﴿ Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah. Allah est certes, Puissant et Pardonneur [25] ﴾

Ils se distinguent par leur délaissement de la vie d'ici-bas et ses plaisirs. Les gens reconnaissent les savants par ces qualités et d'autres que celles-ci. Par conséquent, tout homme reconnu par les gens qui jouissent d'une considération et par les gens de vérité dans la communauté comme savant et guide, est un savant.

L'Imam Cheikh al-Islam Ibn Taymiya *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : « *Ceux qui sont reconnus dans la communauté pour leur sincérité, de telle sorte que la masse de la communauté fait d'eux l'éloge, ceux-là donc font partie des guides vers la voie, et sont des lanternes dans l'obscurité.*[26] »

Et ceci est vrai car les musulmans sont les témoins d'Allah sur Sa terre.

Anas Ibn Mâlik *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* rapporte : « Un cortège funèbre passa, alors les gens firent l'éloge [du mort] ; le Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* dit alors : « Cela a été méritée ! » Puis un second cortège funèbre passa, et les gens désavouèrent le mort ; le Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* dit alors : « Cela a été mérité !» 'Umar lui demanda : « Qu'est-ce qui a été mérité ? », et le Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* de répondre : « Celui dont vous avez fait l'éloge a mérité le Paradis et celui que vous désavouez, a mérité l'Enfer ; Vous êtes certes les témoins d'Allah sur terre [27]». Dans une autre version : « Les croyants sont les témoins d'Allah sur terre [28]».

---

[25] S. Fatir (35)/ v. 28.
[26] «Al-Fatawa» (43/11).
[27] Rapporté par Al-Boukhari (181/3) Moslim (949.p655/2) Ahmed (211-197-186-179/3) At-Tirmidhi (1058) An-Nissaï (49-50/4) Al-Hakim dans son livre « Al-Moustadrak » (377/1) Tous ces hadiths ont été rapporté par Anas.
[28] Rapporté par Al-Boukhari dans son sahih (185/5) et Ibn Maja (1491.p478/1).

Le témoignage de ses maîtres quant à sa connaissance est également un des critères permettant de reconnaître un savant. Depuis longtemps, les savants de la communauté musulmane, ainsi que ceux qui les ont suivis avec bienveillance, ont transmis leurs connaissances à des élèves qui les ont remplacés et sont devenus les guides de cette communauté. Naturellement, ces élèves n'occupaient ces places, que si leurs maîtres les reconnaissaient comme ayant de la connaissance et les autorisaient ainsi à prendre leur place, à délivrer des fatawa et à enseigner.

L'Imam Mâlik *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : « *Il ne convient pas à un homme se voyant apte à faire une chose, [de la faire] avant de s'être renseigner auprès de celui qui a davantage de connaissance que lui. Je n'ai délivré des fatawa qu'après m'être renseigné auprès de Rabi'a et Yahyâ Ibn Sa'îd ; c'est alors qu'ils me l'ont recommandé. S'ils me l'avaient interdit, je m'en serais abstenu* [29]».

Puis il dit : « *Celui qui souhaite s'asseoir dans la mosquée afin d'enseigner la science du hadith ou pour délivrer des fatawa ne peut le faire qu'après avoir consulté à ce propos les vertueux, les gens dignes, et les conseillers de la mosquée. S'ils pensent qu'il en est digne, alors il peut s'y asseoir. Personnellement, je n'ai commencé à enseigner qu'après avoir eu l'assentiment de soixante-dix savants* [30]».

Les cours, les publications, et les fatawa qu'il délivre sont des preuves de la science du savant.

L'Imam Abû Tâhir al-Silfî a dit à propos de l'Imam Al-Khattâbî : «*Lorsqu'une personne juste médite sur les publications de Abû Sulaymân, le commentateur du livre d'Abû Dawud, et prend connaissance du merveilleux style de ses ouvrages, elle trouvera l'affirmation de sa prééminence, de son caractère religieux et du respect qu'il a du dépôt. Il a en effet, effectué des voyages afin de rechercher des hadiths, a étudié de nombreuses sciences, s'est promené et a publié de nombreuses publications dans différents domaines du savoir.* [31]»

---

[29] Rapporté par Ibn Hamdan dans son livre : « Sifat Af-Fatwa wa'l Moustafti ».
[30] Rapporté par Ibn Farhoune dans son livre : « Ad-Dibaj » (21) et voir Ibn Hamdan dans son livre : « Sifat af-fatwa wa'l moustafti » (7).
[31] Rapporté par Adh-Dhahabî dans son livre : « Syar a'lam an-noubala » (25/17).

Ce sont quelques preuves concernant la science d'un savant et son mérite. Les postes qu'ils occupent ne sont pas des preuves de leur connaissance. Les savants ne sont pas désignés ou choisis par voie d'élection ou nommés par décret. Il y a eu des savants dans l'histoire de la communauté, dont le nom est notoirement connu et qui sont devenus des imams de la communauté, sans occuper aucune fonction. L'Imam Ahmad et le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya, ne sont que deux exemples de la longue histoire de cette communauté. Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : « *La fonction et le pouvoir ne font pas de celui qui n'est pas un mujtahid, un savant mujtahid. Si la science et la religion dépendait du pouvoir et de la fonction, alors le calife et le sultan seraient les plus dignes d'en parler, et les gens se tourneraient vers eux pour résoudre les difficultés religieuses. Or, il est vrai que le calife et le sultan n'ont jamais eu cette prétention et n'ont pas obligé leur sujet à suivre une parole autre que celle du Livre d'Allah et de la Sunnah de Son Messager –Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. A plus forte raison, celui qui a une position inférieure au sultan ne doit pas dépasser ses limites.* [32]»

Et cela ne signifie pas que les personnes ayant une fonction, ne sont pas savantes, mais plutôt que la fonction n'est pas une preuve de connaissance. Car sous le règne d'un gouverneur juste, les juges et les muftis ne le sont pas forcément, de même que sous le règne d'un dirigeant injuste, des juges et des muftis peuvent être justes.



[32] « Al-Fatawa » (296-297/27).

La différence entre les savants et ceux qui peuvent être confondus à ces derniers



fin de distinguer les savants de ceux qui peuvent être comptés parmi eux alors qu'ils ne le sont pas, il m'a semblé nécessaire de traiter ce thème.

Premièrement :

La différence entre les savants et les lecteurs

Cette époque est marquée par la vulgarisation de la lecture, au point où elle est devenue un phénomène général et celui qui ne sait pas lire est une exception dans la société.
Cette vulgarisation de la lecture est accompagnée par l'augmentation du nombre de livres imprimés, de même que les ouvrages de savants musulmans ayant trait à la Sunnah du Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* et aux règles de la jurisprudence. Ce phénomène, bien qu'étant une des faveurs d'Allah, peut être une cause de la déviation de la vérité, particulièrement si les gens, sous prétexte de la multiplicité des livres, lisent et examinent des textes sans connaître les fondements de la recherche, sans posséder les

règles de déduction, sans avoir de connaissance sur ce qui fait obstacle aux arguments avancés et sans connaître les méthodes de jugement et de probabilité.

Ibn Abbas *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : *« Un homme vint vers 'Umar, qui le questionna à propos de gens. Il répondit : « O Commandeur des croyants ! Telle proportion parmi eux ont lu le Coran ». Je dit alors : « Par Allah ! Je n'aime pas cette précipitation qu'ils font dans la lecture du Coran de nos jours ». 'Umar me repoussa et dit : « Cesse ! »*

Je partis triste et affligé chez moi. Puis, je me dis en moi même : « Je suis certes descendu d'un rang à cause de cette affaire. Et je ne me vois que comme quelqu'un de diminué ». Puis, je m'étendis sur mon lit jusqu'à ce que des femmes de ma famille me rendirent visite alors que je n'étais pas souffrant. Je me trouvais toujours dans cette situation, lorsque l'on me dit : « Réponds au Commandeur des croyants ! » Alors je sortis et le trouvai debout devant la porte, m'attendant. Il me prit par la main et s'isola avec moi, puis me dit : « Qu'est-ce que tu n'as pas aimé de ce que l'homme a dit tantôt ? ». Je répondis : « O Commandeur des croyants ! Si j'ai fait du mal, alors je demande à Allah de me pardonner, et je me repens auprès de Lui. Je me soumets à ce que tu désires ». Il dit : « Réponds à ma question ». Je dis : « S'ils se précipitent de la sorte, ils vont se disputer. En se disputant, ils vont se quereller. En se querellant, ils vont diverger. Et en divergeant, ils vont s'entre-tuer. » 'Umar dit : « Qu'Allah fasse miséricorde à ton père ! J'ai certes caché cela au gens jusqu'à ce que tu le rapportes. [33]»

Ibn Abbas *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit que ce qu'il a craint pour les gens, c'est la lecture faite avec précipitation et sans compréhension. La lecture faite avec précipitation, peut conduire à une déviation de la vérité.

Les Khawarij lisaient certes le Coran, mais n'étaient pas de ceux qui le comprenaient. Le Messager d'Allah *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : *« Ils lisent le Coran, mais il ne dépasse pas leur larynx* [34]», c'est-à-dire qu'ils se donnaient de la peine à lire le Coran et surtout à bien le lire, mais ils n'en méditaient pas le contenu et n'en comprenaient pas le sens [35].

---

[33] Rapporté par Abdel Razaq dans son livre « Al-Moussannaf » (20368.p217/11) d'après Yazid Ibn Assam qui le rapporte de Ibn Abbas. Rapporte également par Al-Fassoui dans son livre « At-Tarikh » (516-517/1) et par Adh-Dhahabî dans son livre : « Syar a'lam an-noubala » (349/3) Le Mouhaqiq a dit : ces rapporteurs sont de confiance.

[34] Rapporté par Al- Boukhari (53/8) Moslim (1064.p741/2).

[35] Voir Ach-Chatibi dans son livre : « Al-'Itisam » (226/2).

L'Imam Al-Nawawî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Cela signifie qu'ils n'ont comme récompense que le passage [des mots] sur leur langue*[36], *que cette lecture n'atteint pas leurs gorges et à plus forte raison leurs cœurs ; car ce qui est demandé, c'est de méditer, de réfléchir sur ce qu'on lit afin que cela atteigne le cœur.*[37] »

La vulgarisation de la lecture a eu pour résultat la naissance d'un groupe qui est celui des lecteurs. Et les lecteurs sont un groupe d'étudiants ou de personnes cultivés qui ont lu des livres de science sans toutefois être devenus des savants. Le Cheikh Hamûd Al-Twayjirî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Les lecteurs sont ceux -Et Allah est plus savant- qui excellent dans la lecture et lisent ce qu'on leur écrit*[38]».

Le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a certes prévenu que les gens vivront dans une époque où il y aurait beaucoup de lecteurs et moins de jurisconsultes (fuqaha).

Abû Hurayra *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* rapporte que le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : « *Les gens vivront une époque où il y aura beaucoup de lecteurs et moins de jurisconsultes, la connaissance disparaîtra et il y aura beaucoup de troubles*[39]».

Le cheikh Hamud Al-Twayjirî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Certes, l'exactitude de ce hadith est apparue à cette époque-ci, car les jurisconsultes, les connaisseurs de ce qui a été rapporté d'Allah et de Son Messager, sont de moins en moins nombreux tandis que les lecteurs parmi les jeunes et les vieux, parmi les hommes et les femmes, le sont de plus en plus à cause de la multitude des écoles, et de leur prolifération.*[40]»

---

[36] Telle est la façon dont il fut rapporté dans l'original et il se peut que ce qui est juste c'est : « leurs langues ».
[37] Rapporté par Ibn Hajar : «Fatahul Bari » (293/12) et je n'ai pas trouvé l'expression dans « Charhu Moslim » de l'Imam An-Nawawi.
[38] « Ittihajul Jama'a » (418/1).
[39] Rapporté par At-Tabari dans son livre « Al-Aoussat » d'un hadith rapporté par Abû Horraira comme le mentionna An-Nabahani dans son livre « Al-Fath Al-Kabir » (162-163/2) Al-Hakim dans son livre « Al-Moustadrak » (457/4) il dit de ce hadith : La chaîne de transmission est bonne. Et il a été authentifié par Adh-Dhahabî.
[40] « Ittihajul Jama'a » (418/1).

Il existe une grande différence entre le lecteur de sciences divines et le jurisconsulte qui les maîtrise, car le lecteur ne possède que quelques bribes de ce qu'il a pu acquérir lors de la lecture de certains livres et de se qu'il a pu entendre des dires des savants. Il n'a pas acquis la science de leur bouche et n'a pas assisté à leurs cercles d'étude. C'est pour cela que lorsqu'il s'exprime librement sur un thème, il peut être bloqué facilement si on lui pose des questions relatives à la connaissance. Les lecteurs sont comme l'a dit Al-Khâtib Al-Baghdadî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde– : « J'ai certes, rencontré des hommes de cette époque qui prétendent appartenir au [gens du] hadith, et qui se considèrent comme étant des spécialistes de cette science, alors que ce sont les gens les plus éloignés de ce qu'ils prétendent et les moins connaisseurs. Certains d'entre eux pensent être des spécialistes du hadith parce qu'ils ont écrit un petit nombre de livres et entendu [des hadiths] au cours de leur vie, cela sans se fatiguer dans la recherche [du hadith], et dans la difficulté de la mémorisation de ces types de hadiths et de ces chapitres... Ils sont malgré leurs écrits, faibles et ignorants dans la science du hadith. Ce sont les plus orgueilleuses, les plus égarées et les plus prétentieuses des créatures. Ils n'ont aucun respect pour les savants, et n'ont pas de considération pour ceux qui les interrogent. Ils ignorent la véritable importance des rapporteurs [d'un hadith]* [41]*, ils sont virulents envers ceux qui ont appris, contrairement à ce qu'exige la connaissance qu'ils ont entendue, et contrairement à l'obligation qui les contraint à l'appliquer.*[42] »

S'applique à eux également, le dire de l'Imam Adh-Dhahabî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* : *« Des gens se sont réclamés des savants alors qu'ils n'avaient de la science qu'une connaissance limitée, au moyen de laquelle ils prétendaient être d'éminents savants ; ils n'ont jamais pensé à se rapprocher d'Allah par cette science, car ils n'ont jamais connu de savants qu'ils puissent suivre dans la science. Ainsi, ils devinrent des personnes incultes. L'objectif de l'enseignant parmi eux est de rassembler des livres importants, qu'il observe de temps en temps et dont il lit le contenu sans être forcement en accord avec ». Nous demandons à Allah le salut et le pardon* [43].

Le savant jurisconsulte, quant à lui ne ressemble en rien à ceux-là, il est doué d'une compréhension globale de l'Islam et d'une parfaite connaissance de l'ensemble des fondements juridiques, car il ne s'est pas contenté de ne lire qu'un peu, mais il a appris les sciences divines de façon globale, et générale. Il a étudié des questions ayant trait à la

[41] Le Mouhaqiq du livre « Al-Jami' » a dit (c'est-à-dire : Ils ignorent la véritable importance de la transmission).
[42] « Al-Jami' fi Akhlaq Ir-Rawoui wa Adab Is-Sami' » (75-77/1).
[43] « Syar a'lam an-noubala » (153/7).

connaissance et a pu en extraire les fondements ; il a ainsi reçu la faculté de comprendre les textes, et de connaître les objectifs généraux de la Chari^ca. Sa connaissance ne lui est pas venue par la lecture effectuée au cours d'une nuit mais après des nuits blanches et des jours de souffrance. La caractéristique des savants est qu'ils ne connaissent pas de limites à l'acquisition de la science, mais au contraire cherchent continuellement à apprendre. Il a été demandé à l'Imam Ibn Al-Mubârak *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* : « *Jusqu'à quel âge écriras-tu (étudieras-tu) le hadith ? Il répondit : Peut-être que je n'ai pas encore entendu le mot qui me sera bénéfique* [44] » Et quand on demanda à l'Imam Ahmad jusqu'à quand l'homme apprend-il le hadith ? [Il répondit] : « *Jusqu'à sa mort* [45] ». L'Imam Ahmad *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* dit également : « *Je rechercherai la connaissance jusqu'à ce qu'on m'introduise dans la tombe* [46] »

Les voyages des savants pour la recherche de la connaissance sont des preuves indiquant leur souffrance, et qu'ils ne se sont pas contentés que de ne lire d'elle que des bribes leur permettant d'occuper des places dans des assemblées.

L'Imam Ahmad Ibn Hanbal *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit à propos de l'Imam 'Abdallâh Ibn Al-Mubârak *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* : « *Il n'a pas existé du temps d'Ibn Al-Mubârak une personne qui recherchait la science plus que lui. Il est allé au Yémen, en Egypte, au Cham (La Grande Syrie), à Basra (Bassora) et à Kûfa. Il fit partie de ceux qui rapportèrent la connaissance, et il fut digne de cela.* [47] »

Les savants conseillaient de prendre la science de celui qui était connu pour sa persévérance et sa recherche assoiffée de la connaissance, car cela prouve qu'il fait bien partie des savants jurisconsultes. Ibrâhîm Al-Ach'ath a dit : « *Si vous rencontrez un homme connu pour sa recherche assoiffée de la science et pour son apprentissage auprès des savants, alors prenez la science de lui* [48] ».

Cet intérêt excessif pour la recherche de la science et cette persévérance permanente dans son apprentissage, est ce qui les a amené –avec l'aide d'Allah – là où ils sont arrivés.

---

[44] Rapporté par le cheikh Al-bardadi dans son livre : « Charaf Asshab Al-hadith » (68).
[45] Rapporté par le cheikh Al-bardadi dans son livre : «Charaf Asshab Al-hadith» (68).
[46] Rapporté par le cheikh Al-bardadi dans son livre : «Charaf Asshab Al-hadith» (68).
[47] Rapporté par le cheikh Al-bardadi dans son livre : « Ar-Rihlatu fi Talabil hadith » (91).
[48] Rapporté par Ibn Hibban dans son livre : « Al-Majrouhine » (24/1).

Ar-Râmaharmazî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : *« N'eut été le soin accordé par l'étudiant à la maîtrise de la charri'a, à sa compilation et à son extraction de sa source, il n'occuperait pas, lui et ses compagnons, la place d'honneur, et les savants n'organiseraient pas d'assemblées pour énoncer des fatawas* [49]»

Le public se laisse parfois tromper par les lecteurs, car les lecteurs maîtrisent certaines questions litigieuses, et lorsque le débat est entamé, il fait référence à des citations de savants. Celui qui ne connaît pas les différences mentionnées auparavant, pense qu'il s'agit d'un savant.

Les lecteurs exagèrent dans le développement des questions, ainsi l'ignorant croit qu'il s'agit de savants. Alors que le développement [d'un sujet] n'est pas un argument indiquant [que son auteur possède] de la connaissance. L'Imam Mâlik *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : *« La sagesse et la science sont une lumière par laquelle Allah guide qui il veut et ce n'est pas par (la connaissance) d'une multitude de cas jurisprudentiels* [50]» Les savants s'opposaient en effet à ceux qui faisaient croire aux gens qu'ils étaient savants. Ils les éprouvaient afin de les démasquer.

Ahmad Ibn 'Ali Al-Abâr a dit : *« J'ai vu à al-Ahwâz un homme qui s'était taillé la moustache. Je pense qu'il a acheté des livres, puis s'est apprêté à énoncer des fatawas, quand on fit mention [auprès de lui] des savants du hadith. Il dit : « Ils ne sont rien, ils ne représentent rien ». Alors, je lui dis : « Tu n'accomplis pas parfaitement la prière ». Il répondit : « Moi ? » Je lui dis : « Oui ! Qu'est-ce que tu mémorises de la Sunnah du Messager d'Allah, lorsque tu entames la prière et que tu lèves tes mains ? » Il ne répondit pas. Puis je lui dis : « Qu'est-ce que tu mémorises de la Sunnah du Messager d'Allah lorsque tu t'inclines [lors de tes prières] et mets tes mains sur tes genoux ? » Il ne répondit pas. Puis je lui dis : « Qu'est-ce que tu mémorises de la Sunnah du Messager d'Allah lorsque tu te prosternes ? » Il ne répondit pas. Puis je lui dis : « Pourquoi ne parles-tu pas ? Ne t'ais-je pas dis que tu n'accomplis pas parfaitement la prière ? Toi, on t'a seulement dit d'accomplir la prière de l'aube en deux rak'at, celle de Dhohr en quatre rak'at, alors attache-toi à cela, car cela est meilleur pour toi que de parler contre les savants du hadith. Tu n'es certes rien et tu n'accomplis rien parfaitement* [51]»

---

[49] « Al-Mouhadith Al-Fassil » (219).

[50] Mentionné par Ibn 'Abdelbar dans son livre : « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (68/1).

[51] Histoire rapporté par le cheikh Al-Bardadi dans son livre : « Al-Kafayatu fi 'oulumir Riwaya » (p4-5).

Al-Khâtib al-Bagdadî a dit après avoir rapporté cette histoire : « *L'exemple de cet homme parmi les jurisconsultes est semblable à ce que nous avons mentionné précédemment à propos de celui qui prétend appartenir au gens du hadith, alors, qu'il n'a de science que ce qu'il a entendu et lu, sans jeter aucun regard sur les diverses sciences du hadith. Quant aux chercheurs et aux spécialistes du hadith ce sont les Imams et savants, les jurisconsultes et les gens qui sont dignes de respect et d'un rang élevé. Ils ont protégé pour cette communauté les lois du Messager. Ils ont rapporté les nouvelles de la Révélation, ont confirmé l'abrogeant et l'abrogé, ont fait la distinction entre les versets sans équivoque et les versets prêtant à interprétation, et ont consigné les paroles du Prophète –Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, et ses actes, dans les différentes situations relatives à la vie du Prophète–Paix et bénédiction d'Allah sur lui- notamment pendant son éveil et durant son sommeil, sa manière de s'asseoir, de se tenir debout, de s'habiller, de monter sur sa monture, de manger et de boire, jusqu'à mentionner la façon dont il se rongeait les ongles, sa façon de cracher et ce qu'il disait avant tout acte ou toute situation qu'il vivait, et ceci, par respect pour son rang –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- par connaissance de l'honneur attribué à celui qui s'intéresse à ce qui à été dit sur le Prophète –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- ou ce qui lui a été attribué. Ils ont préservé les vertus de ses compagnons, les mérites de sa famille et ils ont rapporté les biographies des Prophètes, les rangs des vertueux et les divergences des jurisconsultes. N'eut été la sollicitude des savants du hadith dans la recherche et la compilation des sunans, et de leur authentification en examinant les différentes chaînes de transmission et leur agencement, la Chari^ca s'en serait allée en pure perte et les lois s'en seraient trouvées détraquées, car ces sunans sont extraits de sources conservées, tirés de sunans transmis. Par conséquent, celui qui reconnaît le droit de l'Islam et accorde à la religion le respect qui lui est dû, est au dessus du mépris de celui qui proclame la grandeur d'Allah.*[52] »

●●●

[52] « Al-Kafayatu fi 'oulumir Riwaya » (p5).

Deuxièmement :

Différence entre les savants, les penseurs et les gens cultivés.

Le résultat de la rencontre de la culture islamique et de la culture occidentale, du conflit qui existe entre elles, de l'élargissement des fronts de rencontre et de l'antagonisme idéologique, fut la formation, dans les sociétés musulmanes, d'un groupe d'élus qui comprennent l'Islam de manière générale.

Ils connaissent la conception islamique d'Allah, de l'univers, de l'homme, et de la vie. Ils ont fait des lectures sur l'essentiel des questions qui sont considérées comme le carrefour entre l'Islam et les autres religions et idéologies contemporaines tels le matérialisme, la laïcité, la propriété privée, le système économique de façon générale, les systèmes contemporains et une étude de la méthodologie de l'interprétation de l'histoire. Ils ont, malgré cela, endossé la responsabilité de propager cette religion. Ils ont conscience des nouveaux problèmes, et ont une connaissance de la civilisation occidentale et de ses points critiquables.

Parmi les plus connus, il y a Mâlik Ibn Nabî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde.* Ce ne sont pas des savants dans la Chari^ca, mais plutôt des penseurs -si on peut utiliser cette expression- et des sages sur le point de vue desquels on peut se baser, dont on peut tirer profit des connaissances qu'ils possèdent dans les domaines dans lesquels ils excellent. Toutefois, on ne doit pas faire la confusion entre leur considération en tant que penseurs, et les savants. Ces penseurs ont des mérites, et Allah *–Le très Haut-* en a certes rendu certains d'une grande utilité. Malgré cela, ils ne peuvent en aucun cas, remplacer les savants exceptés dans la limite de leur connaissance et de leur capacité.

Il existe également un groupe d'intellectuels. C'est un groupe d'élus vertueux qui se sont distingués dans des spécialités scientifiques que ce soit dans les sciences expérimentales telles la médecine, l'ingénierie, la chimie ou les sciences humaines telles la psychologie, l'éducation et la sociologie. Ceux-là, bien qu'ils soient respectés dans leurs spécialités et qu'ils y soient devenus des autorités compétentes, ne sont pas spécialisés dans les sciences islamiques. Ils

appartiennent selon les termes techniques de la Charia, à la masse des musulmans, et doivent être placés en deçà des savants.

Ils doivent avoir recours aux savants pour ce qui est des questions ayant trait à la Charica, et doivent leur être un appui dans l'explication des réalités touchant leurs spécialités. Le médecin élucide les questions médicales, l'économiste les questions économiques contemporaines, et ainsi de suite.

Les dires des penseurs et des intellectuels doivent avoir la Charia pour base. Ceux qui, en se référant aux questions ayant traits à la Charica et sur l'état général de la communauté, basent leurs dires sur la raison, la passion et certains intérêts, sans examiner auparavant ce qui a été rapporté [dans le Coran et les hadiths], ressemblent aux Ahl Al-Kalam [53]. Les jurisconsultes et les savants du hadith de toutes les contrées, ont certes convenu que les Ahl Al-Kalam sont des innovateurs et des gens qui ont dévié, et ceux-ci ne sont pas considérés par tous et partout, comme faisant partie de la classe des savants. Les savants, sont les connaisseurs du hadith et les jurisconsultes, et sont classés selon le degré de perfection et de compréhension [qu'ils ont de la Charica et des hadiths] [54].

Les Ahl Al-Kalam ne possèdent aucune connaissance, mais plutôt des expressions pour lesquelles Allah n'a accordé aucune considération ; ils ont altéré, dans le passé comme dans le présent, le sens des mots *–Qu'Allah nous protège de la science du Kalam* [55]*et de ses adeptes* [56].

Quant aux savants des prédécesseurs (Salaf), leur préoccupation était la science du Livre (le Coran) et de la Sunnah. L'Imam Ahmad *–Qu'Allah Le Très-Haut- lui fasse miséricorde-* a dit à propos d'un homme des salaf : *« Je suis jaloux de lui, car il est mort alors qu'il ne connaissait que le hadith et ce n'était pas un Ahl Al-Kalam* [57]*».*

---

[53] Ahl Al-Kalam désigne tout ceux qui parlent sur les noms et les attributs d'Allah sans science révélée, tels que les Mu'tazilla, les 'Acha'ira, les Ma Touridiya…

[54] Ibn 'Abdelbar « Jami' Bayane Al-'Ilm » (96/2).

[55] La science du Kalam ('Ailm oul Kalam) c'est la science des Ahl Al-Kalam.

[56] Adh-Dhahabî « Syar a'lam an-noubala » (547/10).

[57] Mentionné par Adh-Dhahabî « Syar a'lam an-noubala » (335/2).

Adh-Dhahabî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Ainsi, les savants des Salaf n'acceptaient pas de parler [vainement] et d'entamer des discussions [futiles]. Ils concentraient leurs efforts sur le Livre et la Sunnah et leur compréhension. Ils étaient de ceux qui suivaient et n'étaient pas extravagants.* [58]»

Si tu observes ces groupes d'intellectuels et de penseurs, tu trouveras chez eux certains points de ressemblances avec les Ahl Al-Kalam, même si parmi eux existent des groupes qui s'attachent aux textes et suivent les savants et les connaisseurs du hadith. Ceux-là ne font bien entendu pas partie des Ahl Al-Kalam. Certaines personnes ont été éprouvées dans le passé et dans le temps présent, par ces beaux parleurs et ces penseurs qui tournent le dos au hadith. Les gens ont été fascinés par leurs capacités et leurs styles, et ont cru que le fait que quelqu'un discute beaucoup, prouve qu'il posséde de la science.

Ibn Rajab Al-Hanbalî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Et beaucoup de ceux qui sont venu après, ont été éprouvé par ceci : ils crurent que celui qui parlait beaucoup et dont les disputes, sur les questions religieuses, étaient nombreuses, était plus savant que celui qui n'avait pas le même comportement. Ceci est une pure ignorance. Regarde les grands parmi les compagnons [du Prophète] et leurs savants tels Abû Bakr, 'Umar, 'Alî, Mu'âdh, Ibn Mas'ûd et Zayd Ibn Thâbit, comment étaient-ils ? Leurs dires sont moins nombreux que ceux d'Ibn Abbas alors qu'ils étaient plus savants que lui. Il en est de même des paroles des disciples des compagnons (At-Tabi'oune) : elles sont plus abondantes que celles des compagnons du Prophète, alors que les compagnons étaient plus savant qu'eux. De même pour ceux qui suivent les disciples des compagnons : leurs paroles sont plus abondantes que celles des disciples des compagnons, alors que ceux-ci étaient plus savants qu'eux.*

La connaissance donc, ne se réduit pas à une multitude de citations ou à des discours, mais elle est une lumière qu'Allah met dans les cœurs, qui fait comprendre au serviteur la vérité, lui fait distinguer le faux et le vrai, et exprime cela par des expressions concises résumant les objectifs [59]»

● ● ●

[58] « Syar a'lam an-noubala » (120/12).
[59] « Bayan Fadl 'Ilm As-Salaf 'Ala 'Ilm Al-Khalf » (p57-58).

Troisièmement :

Différence entre les savants, les orateurs et les prédicateurs

Il est apparu dès la première époque de l'Islam un groupe qu'on a nommé les prédicateurs ou les narrateurs. Au début ils faisaient partie des savants et des jurisconsultes, puis la situation évolua jusqu'à ce que celui qui n'était ni savant ni jurisconsulte commença à prêcher aux gens.

Ibn Al-Jawzî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Les prédicateurs dans le passé faisaient partie des savants et des jurisconsultes. 'Abdallâh Ibn 'Umar a certes assisté à l'assemblée de 'Ubayd Ibn 'Umayr. Et 'Umar Ibn 'Abd al-'Aziz assistait à l'assemblée du prédicateur (Al-Qâci) avec le commun des mortels, après la prière, il levait ses mains lorsque Al-Qaci levait les siennes. Cela dura jusqu'à ce que les ignorants commencent à prêcher. Alors, les personnes les plus distinguées s'en éloignèrent tandis que les personnes communes et les femmes y restaient attachées.* [60]»

Il n'est pas obligatoire que le narrateur, le prédicateur ou l'orateur, soit un savant. Combien de prédicateurs ont marqué les gens par de bonnes paroles et par les ravissements de leur logique alors que la science n'y avait aucune part ? Car la science (religieuse), comme je l'ai précédemment souligné, ne consiste pas à être capable de parler ou de captiver l'attention des gens.

Ibn Mas'ûd-*Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : « *Certes, vous êtes dans une époque où les savants sont nombreux et les prédicateurs peu nombreux, mais après, viendra une époque où les prédicateurs seront très nombreux et les savants peu nombreux* [61]»

---

[60] « Talbiss Ibliss » (p127).

[61] Rapporté par Al-Boukhari (18566.p346) At-Tabari dans son livre « Al-Kabir » (18566.p108/9) Abu Khayssama dans son livre « Kitab Al-'Ilm » (p109) Al-Haythami a dit : « At-Tabarani a rapporté [ce hadith] par deux chaînes de transmissions et les rapporteurs d'une de ces deux chaînes sont des gens véridiques » « Al-Majmou'a » (249/10) Authentifié par Al-Hafidh dans son livre « Al-Fath » (510/10) Le cheikh Al-Albani a dit dans « Takhrij Kitab Al-'Ilm » : « Ce hadith est *Maoukouf* et possède une bonne chaîne de transmission ».

Un savant peut être bègue, ne pouvant pas bien s'exprimer ou être de nature à parler peu, et être incapable de tenir un discours ; Comme il peut exister parmi le peuple, quelqu'un qui est très éloquent, jouant avec les mots à sa guise. Les savants sont peu nombreux et les beaux parleurs très nombreux. Mujâhid *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Les savants sont partis et il ne reste que des beaux parleurs. Celui qui fait l'effort parmi vous est semblable à celui qui s'amusait parmi ceux qui ont vécu avant vous* [62]» Cette parole ne veut pas dire que tous les orateurs ou tous les prédicateurs ne sont pas des savants. Il y a certes parmi les orateurs des savants sans pareil, et il se peut qu'il y en ait un parmi eux, qui fasse partie des grands savants, de ceux que l'on prend comme exemple. Parmi les prédicateurs les plus connus dans l'histoire de l'Islam, l'Imam Abû Al-Faraj 'Abd al-Rahmân Ibn Al-Jawzî qui fait également partie des savants qui ont écrit dans divers domaines de la science, et dont les musulmans ont témoigné qu'ils étaient des gens enracinés dans la science ; toutefois certaines personnes se sont laissées berner par leurs capacités oratrices et ont cru que cette qualité était une preuve de science ; Voilà pourquoi on voit le peuple se précipiter davantage vers le prédicateur et l'orateur, que vers le savant.

Il découle de ce qui précède que ce qui entre en considération pour dire qu'un savant est doué de science c'est ce que sa poitrine contient comme connaissance d'Allah *–Le Très Haut-* et de ce dont il s'est paré comme crainte d'Allah.



[62] Rapporté par Al-Hafidh Abu Khaythama dans son livre : « Kitab Al-'Ilm » (p69).

La place et le rang des savants

La loi islamique a accordé aux savants un rang qu'aucune autre personne ne possède. Elle leur a accordé une haute place et a fait d'eux des guides pour les gens, vers les lois d'Allah *–Le Très Haut-*. C'est une considération divine sur laquelle reposent deux notions fondamentales :

La première : L'obéissance aux savants est une obéissance à Allah *–Le Très Haut-*, et à Son Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*. S'attacher à leurs ordres est donc une obligation.

La seconde : L'obéissance aux savants n'est pas une fin en soi, mais elle suit l'obéissance à Allah *–Le Très Haut-* et à Son Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*.

Les arguments prouvant la place et la considération qu'ont les savants dans la Chari'a sont innombrables. Parmi eux :

Premier argument :

L'ordre d'Allah *–Le Très Haut-* **de leur obéir**

Allah *–Le Très Haut-* a dit :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَأَطِيعُواْ ٱلرَّسُولَ وَأُوْلِي ٱلۡأَمۡرِ مِنكُمۡ ... ﴾

﴿ O Les croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement [63] ﴾

Les exégètes du Coran ont divergé sur l'interprétation de ﴿ ceux d'entre vous qui détiennent le commandement ﴾ Parmi eux, certains ont dit : *« Ce sont ceux qui détiennent l'autorité et le pouvoir »*. D'autres ont dit : *« Ce sont les savants »*.

Ibn Abbas *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : *« C'est-à-dire les jurisconsultes et les savants en matière de religion, ceux qui obéissent à Allah tout en enseignant aux gens les notions de leur religion, qui prescrivent le bien et proscrivent le mal. Allah a rendu obligatoire à Ses serviteurs l'obéissance aux savants. »*

D'autres ont dit : *« Cela est général et englobe ceux qui détiennent l'autorité, et les savants. Leur obéir est obligatoire dans les limites de l'obéissance à Allah [64]»*.

Jassâs *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit après avoir rapporté des textes divergeant sur la signification [du verset] ﴿ ceux d'entre vous qui détiennent le commandement ﴾ : *« Est-ce les savants ou les gouvernants ? Il est possible qu'ils soient tous visés par ce verset, car la désignation les englobe tous. Les autorités prennent en charge ou s'occupent de l'organisation des armées, des escadrons et*

---

[63] S. An-Nissa (4) v. 59.

[64] Rapporté par At-Tabari dans son livre : « At-Tafsir » (149/5) et Ibn Monzir, Ibn Abi Hatim, voir As-Siyouti « Ad-Dourarul Manthour » (176/2) Al-Hakim dans son livre « Al-Moustadrak » (123/1) Al-Lalika i dans son livre « Charhu Ussouli 'itiqadi Ahlas Sunna wal Jama' » (73/1).

de la lutte contre l'ennemi, tandis que les savants se chargent de la protection de la Chari^ca et de ce qui est permis et interdit. Allah ordonna aux gens de leur obéir et de tout accepter d'eux tant que les autorités et les gouverneurs ne dévient pas et que les savants restent justes, honorables, dignes de confiance dans leur pratique de la religion et dans leur dépôt [65]»

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « ﴿ ceux d'entre vous qui détiennent le commandement ﴾ *désigne les autorités et leurs rapprochés. Il s'agit de ceux qui donnent des ordres aux gens, et cela englobe aussi bien ceux qui ont la force et le pouvoir que ceux qui ont la science et la parole. C'est pour cela que* ﴿ ceux d'entre vous qui détiennent le commandement ﴾ *sont de deux types : Les savants, et les gouvernants. S'ils sont intègres, les gens seront intègres et s'ils sont corrompus, les gens seront corrompus* [66]»

Ibn Taymiya *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* dit encore : « *Certes, le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- et ses Califes biens guidés, dirigeaient les gens dans leur religion et leurs affaires quotidiennes. Puis après eux les choses changèrent, les chefs de guerre se mirent à diriger les gens tant sur les questions concernant la vie quotidienne que sur les questions de religion apparente. Les savants dirigèrent les gens dans ce qui leur revenait, c'est-à-dire la connaissance et la religion ; ceux-là sont ceux qui détiennent le commandement, et il est obligatoire de leur obéir dans ce qu'ils ordonnent comme obéissance à Allah* [67]»

L'Imam Ibn Kathîr *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Apparemment, -Et Allah Seul en a la connaissance- cela englobe ceux qui détiennent le commandement parmi les autorités et les savants.* [68]»

L'obéissance aux autorités suit l'obéissance aux savants, et l'obéissance aux savants suit l'obéissance à Allah *-Le Très-Haut et le Tout-Puissant-* et à Son Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*.

---

[65] « Ahkam Al-Qur'an » (170/3).
[66] « Al-fatawa » (170/27).
[67] « Al-fatawa » (551/11).
[68] « Tafsir Al-Qur'an al-'Azim » (518/1).

L'Imam Ibn Qayyim Al-Jawzîa *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« En vérité, on doit obéissance aux autorités lorsque leurs ordres sont conformes aux exigences de la science. Cette obéissance suit en effet l'obéissance aux savants. Car l'obéissance concerne ce qui est permis et ce que la science exige. Tout comme l'obéissance aux savants suit l'obéissance au Messager. Par conséquent, l'obéissance aux autorités suit l'obéissance aux savants, étant donné que l'Islam ne s'érige que sur ces deux groupes : les savants et les autorités, que les gens doivent suivre. L'intégrité du monde est conditionnée par l'intégrité de ces deux groupes et la corruption du monde par la corruption de ces deux groupes [69]»*

● ● ●

[69] « I'lam Al-Mouwaqui'ine » (10/1) corrigé par Abdel Rou ouf sa'd.

Second argument :

Allah *-Le Très Haut-* a rendu obligatoire le recours aux savants et le fait de se renseigner auprès d'eux en cas d'équivoque

Allah *-Le Très Haut-* dit :

﴿ ... فَسْـَٔلُوٓاْ أَهْلَ ٱلذِّكْرِ إِن كُنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴾

﴾ Demandez aux érudits du Livre, si vous ne savez pas [70] ﴿

En effet, demandez aux érudits du Livre, si vous ne savez pas. *« Parce qu'il n'est pas permis de poser la question à celui dont la réponse n'est pas basée sur la Charica, car c'est attribuer à quelqu'un ce dont il n'est pas apte. Et le consensus (Ijmâ') convient qu'une chose semblable est incorrecte et bien plus, impossible concrètement, car cela revient à demander à celui qui n'est pas apte de répondre à la question : Informe moi sur ce que tu ignores, car je me réfère à toi sur ce que tout deux ignorons !. Cela ne peut être accompli par des gens doués de raison.*[71]»

Le Cheikh 'Abd al-Rahmân As-Sa'dî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Le sens général de ce verset, comporte l'éloge des savants, et que le degré le plus élevé de connaissance est la science du Livre révélé d'Allah. Allah a en effet ordonné à ceux qui ne savent pas, d'avoir recours dans toutes les situations aux savants. Il y a en cela une preuve de l'intégrité des savants et une attestation de leur honorabilité, car il est ordonné de leur poser les problèmes, et de cette façon la responsabilité de l'ignorant s'en trouve dégagé* [72]»

Se renseigner auprès des savants ne signifie pas qu'on leur obéisse dans l'interdiction du licite et la permission de l'illicite. Dans ce cas là, l'interrogateur qui a suivi et l'interrogé qui est suivi seraient dans la situation de ceux [cités dans le verset] :

---

[70] S. Al-Anbiya (21) v.7.

[71] Al-Imam Ach-Chatibi : « Al-Mouwafaqatt » (262/4).

[72] « Taysir Al-Karim Ar-Rahman » (206/4).

﴿ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلۡمَسِيحَ ٱبۡنَ مَرۡيَمَ ﴾

﴿ Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme seigneurs en dehors d'Allah [73] ﴾

Se renseigner auprès des savants pour connaître le jugement d'Allah *–Le Très Haut-* ne signifie pas leur obéir de façon absolue. *« Ainsi les savants n'ont pas divergé sur le fait que le commun des mortels doit imiter les savants et qu'ils sont ceux visés par le verset d'Allah –Le Très Haut- :*﴿ Demandez aux érudits du Livre, si vous ne savez pas [74] ﴾

De même, ils n'ont pas divergé sur le fait qu'il n'est pas permis aux communs des mortels de délivrer des fatawa, et cela –Allah en est le plus savant- parce qu'ils ignorent les notions du licite et de l'illicite, et ce que la science en dit. [75]»

L'Imam Ach-Châṯibî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Les fatawa des mujtahidin sont pour le commun du peuple ce que sont les preuves juridiques pour les savants. La preuve en est que l'existence ou non des preuves est sans effet pour les imitateurs, étant donné qu'ils n'en tirent pas profit. Par conséquent, l'étude et la déduction ne les concernent pas et ne leur sont en aucun cas permis* [76]».

Les savants sont comme des guides, c'est par eux que l'on connaît le jugement d'Allah. Par leur explication, on comprend le sens voulu par Allah *–Le Très Haut-* et Son Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*, mais l'obéissance aux savants n'est pas due à leurs personnes.

L'Imam Ibn Al-Qayyim *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Ici donc, il apparaît évident qu'il y a une différence entre l'imitation du savant dans tout ce qu'il dit, et le fait d'avoir recours à sa compréhension à la lumière de sa science. Le premier prend la parole de ce savant sans aucun examen ni demande de preuves issues du Livre et de la Sunnah, bien plus, il fait de cela un lien qu'il attache à son cou, c'est pour cela qu'il est appelé imitateur. A l'inverse*

---

[73] S. At-Tawba (9) v. 31.
[74] S. Al-Anbiya (21) v.7.
[75] Ibn 'Abdelbar « Jami' Bayane Al-'Ilm » (114/2).
[76] « Al-Mouwafaqatt » (293/4).

de celui qui a recours au discernement des savants, en s'éclairant à la lumière de leur science pour atteindre le Messager –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- : il considère les savants comme premiers guides, mais s'il possède une preuve émanant du Prophète –Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, alors il se contente de cela et se passe de tout autre avis. En effet, quand celui qui se base sur une étoile pour trouver la direction de la Qibla, aperçoit cette dernière, se guider au moyen de l'étoile n'a plus aucun sens [77]».

Les savants sont donc le moyen et le chemin pour éclaircir les lois et les jugement de la religion. Ce savoir se transmet par l'enseignement d'une génération à la génération suivante, et ces savants élucident les lois d'Allah –*Le Très Haut*- aux gens.

● ● ●

[77] « Kitab Ar-Roh » (p356).

Troisième argument :

Allah ***–Le Très Haut-*** **a élevé le rang des savants et leur a fait témoigner sur ce qu'il y a de plus grand –contrairement aux autres personnes-**

Allah *–Le Très Haut-* dit :

﴿ شَهِدَ ٱللَّهُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَأُوْلُواْ ٱلْعِلْمِ قَآئِمَۢا بِٱلْقِسْطِ ۚ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١٨﴾ ﴾

﴿ Allah atteste, et aussi les anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinités à part Lui, Le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui. [78] ﴾

Allah *–Le Très Haut-* fait témoigner les savants sur ce qu'il y a de plus illustre, à savoir Son unicité. Ceci montre le mérite de la science et des savants, et prouve que les savants dans leur ensemble, sont intègres, car Allah *–Le Très Haut-* ne prend pour témoins que les intègres, et les autres les suivent. Si Allah *–Le Très Haut-* les prend comme témoins sur ce qu'il y a de plus illustre, cela prouve qu'ils ont une considération dans la Chari'a et ailleurs.

L'Imam Ibn Al-Qayyim *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Ce témoignage divin renferme l'éloge des savants qui ont témoigné cela et leur intégrité* [79]».

L'Imam Al-Qurtubî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Dans ce verset, il y a la preuve du mérite et de la grandeur des savants. S'il existait quelqu'un de plus noble que les savants, Allah l'aurait joint à Son nom et aux noms des anges, comme Il a joint le nom des savants à Son nom* [80]»

[78] S. 'Imran (3) v.18.
[79] « At-Tafsir Al-Qaym » (p199).
[80] « Al-Jami' Li Ahkam Al-Qur'an » (41/4).

L'éminent savant Abd ar-Rahmân Ibn As-Sa'dî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit en interprétant ce verset : « *Il y a dans ce verset le mérite de la science et des savants, car Allah les a mentionné en particulier, contrairement aux autres créatures, a joint leur témoignage à Son témoignage et à celui des anges, et a considéré leur témoignage comme une des plus grandes preuves et un des plus grand argument de Son unicité, de Sa religion et de Sa récompense. Il est obligatoire pour ceux qu'Allah a rendu responsables d'accepter ce témoignage juste, et véridique. De plus, ce verset signifie qu'ils sont intègres, que les créatures les suivent, et qu'ils sont des guides. Il y a en cela le mérite, la noblesse et la hauteur de leur rang inestimable* [81]».

● ● ●

[81] « Taysir Al-Karim Ar-Rahman » (365/1).

Quatrième argument :

Allah *–Le Très Haut-* **nie l'égalité entre les savants et les non savants**

Allah *–Le Très Haut-* dit :

﴿ ... قُلْ هَلْ يَسْتَوِى ٱلَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَٱلَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ ... ﴾

﴾ Dis : « Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ? [82] ﴿

Il exclut l'existence d'une égalité entre les savants et le commun des mortels. Cela prouve la considération qu'ont les savants dans la Chari^ca, et qu'ils ont un rang parmi les créatures que personne d'autre ne détient. Allah a élevé les savants au dessus du reste des croyants, et a élevé les croyants au dessus des non croyants.

﴿ ...يَرْفَعِ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مِنكُمْ وَٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ دَرَجَـٰتٍ... ﴾

﴾ Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir [83] ﴿

Al-Tabarî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit en ce qui concerne la signification de ce verset : « *Allah élève en degrés ceux à qui la science a été donnée parmi les gens ayant la foi, au-dessus des croyants qui n'ont pas de science, par le mérite de leur savoir. Et cela à condition qu'ils mettent en pratique ce qui leur a été prescrit.* [84]»

● ● ●

[82] S. Az-Zamur (39) v. 9.
[83] S. Al-Moujadala (58) v. 11.
[84] « Jami' Bayane » (19/28).

Cinquième argument :

Ce sont ceux qui comprennent [ce que dit] Allah *–Le Très Haut-*

Allah *–Le Très Haut-* dit :

﴿ وَتِلْكَ ٱلْأَمْثَٰلُ نَضْرِبُهَا لِلنَّاسِ ۖ وَمَا يَعْقِلُهَآ إِلَّا ٱلْعَٰلِمُونَ ﴿٤٣﴾ ﴾

﴾ Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens ; cependant seuls les savants les comprennent [85] ﴿

Les preuves particulières que sont les paraboles, sont citées à tous les gens, mais ne sont méditées et comprises que par les savants. Allah *–Le Très Haut- a restreint la méditation et la compréhension [de Ses paraboles] aux savants, et c'est Son objectif en les citant.* [86] »

L'Imam Ibn Kathîr *–Qu'Allah –Le Très Haut- lui accorde Sa miséricorde-* a dit *: « Et ne le comprennent et ne le méditent que ceux qui sont bien enracinés dans la connaissance, et les gens versés dans la science* [87]»

Cheikh Ibn As-Sa'diy *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : ﴾les comprennent﴿ *signifie sa compréhension, sa méditation et son application.* ﴾Seul les savants﴿ *signifie les véritables savants, ceux dont la science a atteint les cœurs.*

Ceci est une éloge pour les paraboles qu'Allah a cité, une exhortation à les méditer et les saisir, une éloge pour celui qui les comprend et un signe permettant de savoir s'il fait ou non partie des savants ; on retient donc de ceci que celui qui ne les comprend pas ne fait pas partie des savants. [88]»

● ● ●

[85] S. Al-Ankaboutt (29) v. 43.
[86] Ach-Chatibi « Al-Mouwafaqatt » (71/1).
[87] « Tafsir Al-Qur'an al-'Azim » (414/3).
[88] « Taysir Al-Karim Ar-Rahman Fi Tafsir Kalam Al-Manan » (89/6).

Sixième argument :

Ce sont des gens qui craignent Allah *–Le Très Haut-*

Allah *–Le Très Haut-* dit :

﴿ إِنَّمَا يَخْشَى ٱللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ ٱلْعُلَمَٰٓؤُاْ ﴾

﴿ Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah [89] ﴾

« Cela signifie que Sa crainte ne concerne que les savants. Allah –Le Très Haut- a dit :

﴿ جَزَآؤُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ جَنَّٰتُ عَدْنٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا رَّضِىَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُواْ عَنْهُ ذَٰلِكَ لِمَنْ خَشِىَ رَبَّهُۥ ﴿٨﴾ ﴾

﴿ Leur récompense auprès d'Allah sera les jardins de séjour, sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement. Allah les agrée et ils l'agréent. Telle sera [la récompense] de celui qui craint Son Seigneur [90] ﴾

Il a certes informé que ceux qui le craignent sont les savants. Cela montre donc, selon les deux versets, que la récompense mentionnée revient aux savants.[91]»

Les savants craignent Allah en raison de l'ampleur de leur science. Plus un homme connaît Allah, plus il L'aime, espère en ce qu'Il a, et craint Son châtiment.

Ibn Kathîr a dit : *« C'est-à-dire : Ne le craignent comme Il doit être craint que les savants qui Le connaissent bien, car plus la connaissance du Tout-*

---

[89] S. Fatir (35) v. 28.
[90] S. Al-Bayina (98) v. 8.
[91] Ibnul Qayyim « Mufatih Dar As-Sa'ada » (51/1) voir également Ibn Jama'a « Tazkiratus Sami' wal Mutakallim » (p6).

Puissant, du Savant, de Celui qui possède les qualités les plus parfaites et les plus beaux noms, se perfectionne, et la science que l'on a de Lui devient plus complète, plus la crainte que l'on a de Lui grandit et s'amplifie [92]*».*

Par contre, celui qui ne connaît pas Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-,* ce qu'Il a promis à Ses élus et ce avec quoi Il a menacé Ses ennemis, celui-ci a donc un amour faible pour Allah, une faible espérance en ce qu'Il possède, et également une faible crainte de ce qu'Il y a auprès de Lui. Le savant de part ce qu'il possède comme amour d'Allah, espoir, et crainte, est très loin de la passion de l'âme et de ses jouissances. Ceci donne un poids à sa parole, contrairement à celui qui a été dominé par la passion.

L'Imam Ibn Rajab Al-Hanbalî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit en expliquant que la science utile est la voie qui mène à la crainte du Majestueux *–que Sa majesté soit haute-* : *« Et la cause de cela est que la science utile mène à deux choses :*

La première : *A la connaissance d'Allah, et de ce qu'Il mérite comme Ses plus beaux noms, Ses attributs les plus sublimes et les actes somptueux. De plus, cela entraîne Son respect, Sa vénération, Sa crainte, Sa grandeur, Son amour, l'espoir et la confiance en Lui, l'acceptation de Son décret et la patience face à Ses épreuves.*

La deuxième : *La connaissance de ce qu'Il aime, et agrée, de ce qu'Il déteste et qui suscite Sa colère parmi les croyances, les actes cachés et apparents et les paroles. Cela impose à celui qui Le connaît de se précipiter vers ce qu'Allah aime et agrée, et de s'éloigner de ce qu'Il déteste et Le met en colère. Dès lors, donc, que la connaissance donne ces fruits à celui qui la possède, cela est une science utile.* [93]»

Et au fur et à mesure que la science d'un homme s'accroît, sa crainte [d'Allah] s'accroît également.

[92] « Tafsir Al-Qur'an al-'Azim » (553/3).
[93] « Bayane Fadl 'Ilm As-Salaf 'Ala 'Ilm Al-Khalf » (p72-73).

Son Eminence As-Sa'dî –*Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Celui qui connaît Allah, le craint davantage, et la crainte d'Allah le contraint à s'éloigner des péchés et à se préparer à rencontrer Celui qu'il craint. Ceci est une preuve du mérite de la science, car elle invite à la crainte d'Allah* [94]*»*

Cette crainte d'Allah a une influence sur la prise en considération des dires des savants dans la Chari'a, puisque la Chari'a est l'opposé de la passion.

﴿ ثُمَّ جَعَلْنَٰكَ عَلَىٰ شَرِيعَةٍ مِّنَ ٱلْأَمْرِ فَٱتَّبِعْهَا وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَ ٱلَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ ﴾

﴿ Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre [une religion claire et parfaite]. Suis-là donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas [95] ﴾

Par sa science et sa crainte d'Allah, le savant devient l'homme le plus éloigné de la passion et le plus proche de la vérité, ce qui donne à sa parole un poids dans la Chari'a.

● ● ●

[94] « Taysir Al-Karim Ar-Rahman Fi Tafsir Kalam Al-Manan » (317/6).
[95] S.Al-Jathia (45) v. 18.

Septième argument :

Les savants sont ceux qui discernent le mieux le mal et ses voies

Allah *–Le Très Haut-* dit :

﴿ قَالَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ إِنَّ ٱلْخِزْىَ ٱلْيَوْمَ وَٱلسُّوٓءَ عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ ﴾

﴾Ceux qui ont le savoir diront : « L'ignominie et le malheur tombent aujourd'hui sur les mécréants [96] ﴿

Son Eminence le Cheikh Ibn As-Sa'dî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit du verset : « ﴾Ceux qui ont le savoir diront : ...﴿ *il s'agit des savants pieux.* ﴾ L'ignominie...aujourd'hui ﴿ *c'est-à-dire le Jour du Jugement Dernier.* ﴾Et le malheur...﴿ *signifie un châtiment douloureux* ﴾sur les mécréants﴿. *Il y a dans ce verset le mérite des savants. Ce sont ceux qui disent la vérité sur cette terre et le Jour du Jugement Dernier, et leur parole jouit d'une grande considération auprès d'Allah et de Ses créatures.* [97]» Allah –Le très Haut- dit en relatant l'histoire de Qârûn :

﴿ وَقَالَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ وَيْلَكُمْ ثَوَابُ ٱللَّهِ خَيْرٌ ﴾

﴾ Tandis que ceux auxquels le savoir a été donné dirent : « Malheur à vous ! La récompense d'Allah est meilleure [98] ﴿

Les savants ici se distinguaient des autres, ils discernaient le mal et connaissaient le bien. Quand ils virent que les gens souhaitaient recevoir la même chose que ce que possédait Qârûn, ils les mirent en garde contre le mal, leur montrèrent le bien, et leur expliquèrent que la demeure dernière est meilleure pour celui qui croit et fait de bonnes œuvres.

Ceux qui convoitaient les plaisirs de ce monde ne surent que les savants disaient la vérité que lorsque le châtiment d'Allah atteignit Qârûn...

[96] S. An-Nahl (16) v. 27.
[97] « Taysir Al-Karim Ar-Rahman » (196/4).
[98] S. Al-Qissass (28) v. 80.

﴿ وَأَصْبَحَ ٱلَّذِينَ تَمَنَّوْا۟ مَكَانَهُۥ بِٱلْأَمْسِ يَقُولُونَ وَيْكَأَنَّ ٱللَّهَ يَبْسُطُ ٱلرِّزْقَ لِمَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ وَيَقْدِرُ ۖ لَوْلَآ أَن مَّنَّ ٱللَّهُ عَلَيْنَا لَخَسَفَ بِنَا ۖ وَيْكَأَنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿٨٢﴾ ﴾

﴾ Et ceux qui, la veille, souhaitaient être à sa place, se mirent à dire : « Ah ! Il est vrai qu'Allah augmente la part de qui Il veut, parmi Ses serviteurs ou la restreint. Si Allah ne nous avait pas favorisés, Il nous aurait certainement fait engloutir. Ah ! Il est vrai que ceux qui ne croient pas ne réussissent pas [99] ﴿

Etant donné que les savants connaissent le mal, ils sont donc ceux qui empêchent les gens de le faire. Allah *–Le Très Haut-* dit :

﴿ لَوْلَا يَنْهَىٰهُمُ ٱلرَّبَّٰنِيُّونَ وَٱلْأَحْبَارُ عَن قَوْلِهِمُ ٱلْإِثْمَ وَأَكْلِهِمُ ٱلسُّحْتَ ۚ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟ يَصْنَعُونَ ﴿٦٣﴾ ﴾

﴾ Pourquoi les rabbins et les docteurs [de la Loi religieuse] ne les empêchaient-ils pas de tenir des propos mensongers et de manger des gains illicites ? Que leurs actions sont mauvaises ! [100] ﴿

C'est-à-dire, pourquoi les savants, ceux qui sont censés veiller au bonheur des gens, ne leur ont-ils pas interdit ces grands maux, alors qu'ils (les savants) connaissent le mal et ses voies ? Il leur incombe donc de prévenir les gens. Il incombe aux gens d'obéir aux savants, de prendre en considération leurs mises en garde contre le mal, et leurs interdictions des péchés.

● ● ●

[99] S. Al-Qissass (28) v. 82.
[100] S. Al-Ma ida (5) v. 63.

huitième argument :

Les savants sont les héritiers des Prophètes, et ont, après les Prophètes, la préférence sur l'ensemble des humains

Abû Dardâ' *-Qu'Allah l'agrée-* rapporte : J'ai entendu le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* dire : « *Le mérite du savant par rapport au dévot est semblable à la prééminence de la lune lors d'une nuit de pleine lune sur l'ensemble des étoiles. Certes, les savants sont les héritiers des Prophètes. Certes, les Prophètes n'ont laissé en héritage ni dinar ni dirham, mais ils ont laissé la science. Celui qui l'acquiert a certes pris une part de grande valeur* [101]»

L'Imam Ibn Rajab *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *C'est-à-dire qu'ils ont hérité de ce que les Prophètes ont rapporté comme science. Ils succèdent aux Prophètes en faisant la da'wa à leurs communautés, en invitant à l'obéissance à Allah, en interdisant la transgression de Ses lois, et en défendant Sa religion* [102]».

Si la connaissance qu'Allah a révélé à Ses Prophètes, et héritée par les savants, cela signifie que les savants héritent également d'une partie de la considération que la Chari'a accorde aux Prophètes –les Prophètes étant ceux qui transmettent ce qu'Allah [révéla], et les savants ceux qui transmettent ce qu'ils tiennent des Prophètes-. Cela va apparaître de façon évidente dans l'argument suivant.

● ● ●

---

[101] Rapporté par Ahmed (195/5) Ad-Darimi dans ses sunan (349. p83/1) Abû Dawud dans ses sunan (3641. p317/3) At-Tirmidhi dans ses sunan (2823. p153/4) Ibn Maja dans ses sunan (223. p81/1).
Tous ces hadiths ont été rapportés par la voie de Kathir Ibn Qais d'après Abû Darda. Le Cheikh Abdallah Hashim Al-Yemeni Al-Madani *Muhaqiq* des sunan Ad-Darimi : Et également rapporté de Ibn Hibban et Al-Bahayqy dans son livre « Ash-Shou'ab » Al-Hakim dans son livre « Al-Moustadrak » d'après une bonne chaîne de transmission. Abû Ya'la dans son *Mousnad,* At-Tabarani dans son livre « Al-Mou'jam Al-Kabir »et Al-Boukhari a authentifié certaines de ses chaînes de transmission.

[102] Explication du hadith d'Abû Darda dans son livre « Talib Al-'Ilm » (p46).

Neuvième argument :

Les savants sont ceux qui transmettent ce qui fut révélé aux Prophètes

Le Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : « *Vous écoutez (la science), puis on écoute de vous, puis on écoute de ceux qui vous ont écoutés* [103]»

Le Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* expliqua que cette connaissance s'acquiert par apprentissage et que chaque génération de savants transmet la science à la suivante. Ces rapporteurs sont ceux qui sont dignes de l'invocation du Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* : « *Qu'Allah rende heureux le serviteur qui entend ma parole, la mémorise, la comprend, et la transmet. Il se peut que quelqu'un véhicule le Fiqh alors qu'il n'est pas jurisconsulte. Il se peut également que quelqu'un véhicule une connaissance de Fiqh à quelqu'un qui soit plus versé dans la science du Fiqh que lui* [104]»

Les savants ont en effet réuni la retransmission des paroles du Prophète et le Fiqh (la compréhension de ces paroles) à ceux qui viennent après eux. Le savant est donc en même temps un rapporteur et un jurisconsulte. Bien plus, les savants sont d'une certaine manière des législateurs lorsqu'ils émettent, à la lumière des textes des deux révélations, un jugement sur une situation ou un événement donné.

L'Imam Ach-Châtibî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Le savant est d'une certaine manière un législateur, étant donné que ce qu'il transmet de la Chari^ca est soit rapportée du législateur, soit déduit de ce qui a été rapporté. Dans le premier cas, il est transmetteur et dans le second, il prend la place de celui qui constitue les lois. Or, la constitution des lois relève de la fonction du*

[103] Rapporté par Ahmed (2947) Abu Dawud (3659. p322/3) Ibn Hibban (61) Al-Hakim (95/1).

[104] Rapporté par Ach-Chafi'I (14/1) Abû Dawud (3660. p322/3) At-Tirmidhi (2794. p141/3) Ibn Maja (230. p84/1) Tous suivant un hadith transmis par Zyad Ibn Thabit et At-Tirmidhi a dit : « Le hadith transmis par Zyad Ibn Thabit est un hadith *Hassan.* Ce hadith fut authentifié par Al-Hafidh, Ibn Hajjar etc. voir également « Charah As-Sunna ».

législateur. Ainsi, si le savant qui fournit un effort d'interprétation peut constituer des lois selon sa vision et son effort, il est un législateur, et il est obligatoire de le suivre, et de se conformer à ce qu'il dit. Tel est le réel sens de «remplaçant » (khalifa) [105]*».*

● ● ●

[105] « Al-Mouwafaqatt » (245/4).

Dixième argument :

Allah *-Le Très Haut-* leur a voulu du bien

Ibn 'Abbas et Mu'âwiya *-Qu'Allah soit satisfait d'eux-* ont rapporté que le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : *« Celui à qui Allah veut du bien, Il lui facilite la compréhension de la religion [106]».*

L'Imam Al-Âjurî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Lorsque Allah leur a voulu le bien, Il leur a fait comprendre la religion, Il leur a enseigné le Livre et la Sagesse afin qu'ils deviennent des lanternes pour les hommes et des lumières pour les contrées [107] ».*

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Les savants de toutes les communautés -avant que notre Prophète Muhammad-Paix et bénédiction d'Allah sur lui- ne reçoive la Révélation-, étaient les gens les plus corrompus excepté les musulmans ; leurs savants sont les meilleurs parmi eux [108]».*

Si Allah *-Le Très Haut-* leur a voulu du bien, leur a facilité la compréhension de la religion, leur a enseigné l'interprétation [des textes] et les a caractérisés avec cela, Il les a aussi caractérisé de l'obligation de leur obéir et d'appliquer leurs ordres.

● ● ●

[106] Rapporté par Al-Boukhari (49/4) et (149/8) Moslim dans son *Sahih* (1037. p719/2) Ahmad dans son *Mousnad* (92/4).Tous rapporte ce hadith d'Ibn Abbas. Ce hadith est également rapporté d'après Mou'aouiwa : Ahmed (306/1) et At-Tirmidhi.

[107] « Akhlaqul 'Ulema » (94).

[108] Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya : « Raf' Ul-Malam » (p11).

Onzième argument :

Le salut des gens est lié à la présence des savants : Si les savants disparaissent, les gens s'égareront

'Abdallah Ibn 'Amrin –Qu'Allah soit satisfait de lui- a dit : *J'ai entendu le Messager d'Allah –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- dire : « Certes, Allah n'ôtera pas la science en l'arrachant à Ses serviteurs, mais Il l'ôtera en faisant mourir les savants, et ce jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun savant. Les gens alors, prendront leurs chefs ignorants pour des savants qui, lorsqu'ils seront questionnés, délivreront des fatawa sans science ; ils s'égareront et égareront (les autres)* [109]*».*

Ils s'égareront parce qu'ils délivreront aux gens de fausses fatawa, et parce qu'ils diront au nom d'Allah des paroles dénuées de toute science, sans aucune guidée et en ne se basant sur aucun livre pour les éclairer. Ils égareront les gens qui les suivent. Ainsi seront-ils tous en perdition.

La présence de livres ne signifie pas que l'on peut se passer des savants, même si ces livres sont des livres révélés ; car si ces livres avaient permis à un peuple de se passer [des savants], les Enfants d'Israël n'auraient pas dévié et ne se seraient pas scindés en deux groupes égarés :

- Un groupe adorant Allah tout en étant ignorant, ce sont ceux qui se sont égarés. Ce sont les chrétiens.

- Et un groupe tournant le dos en toute connaissance de cause, aux ordres d'Allah *–Le Très Haut-*. Ce sont ceux qui ont encouru Sa colère. Ce sont les juifs.

---

[109] Rapporté par Al-Boukhari (175.p174/1) et (148/8) Moslim (2673. p2058/4) Tous deux rapportent le hadith d'après Abdallâh Ibn 'Amr Ibn Al-'Ass *–Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père-* l'expression est de Moslim.

Tous font partie des Gens du Livre, l'Evangile étant le livre des chrétiens et la Torah celui des juifs. La présence de ces livres ne leur servi à rien car il n'y avait pas parmi eux des savants sincères assurant la transmission de la science.

De la même façon, la présence du Coran ne servira à rien à cette communauté, s'il n'y a pas de savants qui possèdent et transmettent la science.

Abû Umâma *–Qu'Allah soit satisfait de lui–* a rapporté que le Messager d'Allah *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui–* a dit : *« Apprenez la science avant qu'elle ne s'en aille ». Ils demandèrent : « Comment la science va-t-elle s'en aller, Ô Prophète d'Allah, alors, que le Livre d'Allah est entre nos mains ? » Il répondit en se mettant en colère –Qu'Allah ne le mette pas en colère– : « Que vos mères vous perdent ! N'existait-il pas l'Evangile et la Torah auprès des Enfants d'Israël, sans que cela ne change quoi que se soit [de leur égarement] ? Certes, la perte de la science se matérialisera par la mort des savants* [110]»

Abû Darda *–Qu'Allah soit satisfait de lui–* a dit : Nous étions avec le Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui–* ; il scruta le ciel, et dit : *« C'est le moment où la science sera ôtée aux gens et ils ne seront plus capable de rien ». Alors, Abû Ziyâd Ibn Labîd Al-Anṣarî demanda : « Comment nous sera-t-elle ôtée, alors que nous avons appris le Coran ? Par Allah ! Nous allons l'apprendre et l'enseigner à nos enfants et à nos femmes ». Alors, le Messager d'Allah –Paix et bénédiction d'Allah sur lui– dit : « Que ta mère te perde, Ziyâd, bien que je te compte parmi les jurisconsultes des gens de Médine. L'Evangile et la Torah n'étaient-ils pas présents auprès des juifs et des chrétiens sans que cela ne change quoi que se soit [à leur égarement] ?* [111]»

Ainsi, la perte de la science se fera par la perte des savants. Ibn 'Abbas *–Qu'Allah les agrée–* demanda : *« Sais-tu comment se perdra la science ?». Nous répondîmes : « Non !». Il dit : « Par la perte des savants* [112]». Et la perte des savants signifie la perdition des gens.

---

[110] Rapporté par Ahmed (266/5) Ad-Darimi (245. p68/1) Tous deux rapportent le hadith d'après Abû Umâma.

[111] Rapporté par Ad-Darimi (294.p75/1) At-Tirmidhi dans son *Sunan* (2791. p140/4) Tous deux rapportent le hadith d'après Joubeir Ibn Nafir. At-Tirmidhi a dit : « Ce hadith est *Hassana Rarib* ».

[112] Rapporté par Ad-Darimi dans *As-Sunan* (249.p68/1).

Abû Jinâb *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* rapporta : *J'ai demandé à Sa'îd Ibn Jubayr : « O Abû 'Abdallah ! Quel est le signe du début de la perdition des gens ? ». Il répondit : « Lorsque leurs savants disparaîtront* [113]*»*.

Tout homme sans science élu comme chref est une perdition pour son peuple.

'Umar Ibn Al-Khattâb *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Certes celui qui est désigné par son peuple alors qu'il possède de la science, sera une bénédiction pour lui, et celui qui est désigné par son peuple alors qu'il ne possède pas de science, sera une perdition pour celui qui le suivra* [114]*»*.

Ibn 'Abbas *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Tout les savants mourront et les traces de la vérité disparaîtront progressivement jusqu'à ce que le nombre des ignorants augmente. Certes, une fois les savants partis, ils oeuvreront par ignorance, pratiqueront la religion sans vérité et s'égareront du droit chemin* [115]*»*.

● ● ●

[113] Rapporté par Ad-Darimi dans *As-Sunan* (248.p68/1).
[114] Rapporté par Ad-Darimi dans son *Sunan* (257.p69/1) et Ibn 'Abdelbar : « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (62/1).
[115] Rapporté par Ibn 'Abdelbar : « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (100/1).

Douzième argument :

Les hommes ont un grand besoin des savants

L'Imam Ahmad *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Les gens ont plus besoin de la science que de nourriture et de boisson, car ils n'ont besoin de la nourriture et de la boisson que deux à trois fois par jour, alors qu'ils ont besoin de la science à chaque instant* [116]*»*

Et l'Imam Al-Âjurî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Que pensez-vous –Qu'Allah vous fasse miséricorde- d'un chemin semé d'embûches que les gens doivent emprunter au cours d'une nuit noire sans lumière, ils hésiteraient ? C'est pour cela qu'Allah leur a offert des lanternes qui leur éclairent [le chemin], si bien qu'ils l'empruntent en toute sécurité. Des groupes de personnes –obligées de passer par-là- empruntent ce chemin, et tandis qu'ils cheminent, les lanternes s'éteignent, et ils restent dans l'obscurité. Que pensez-vous donc de ces gens ? » Tels sont donc les savants parmi les gens. La majorité des gens, sans la présence de savants, ne saurait accomplir les actes obligatoires, ni comment s'éloigner des interdictions, et comment adorer Allah dans toutes les situations. Ainsi, lorsqu'un savant meurt, les gens deviennent désorientés. La science disparaît et l'ignorance apparaît suite à leur mort* [117].

Et n'eut été la science, les œuvres des gens seraient corrompues.

Le Calife bien guidé et Commandeur des croyants, 'Umar Ibn 'Abd al 'Aziz *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *«Quiconque œuvre sans science, ce qu'il corrompt sera supérieur à ce qu'il réforme* [118]*»*

---

[116] Mentionné par Ibn Al-Qayyim dans son livre : « I'lam Al-Mouwaqui'ine » (256/2).
[117] « Akhlaq Ul-'Ulema » (96).
[118] Rapporté par Ibn 'Abdelbar : « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (27/1).

Le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a certes comparé les savants aux étoiles.

Anas Ibn Mâlik *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* rapporte que le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : *« L'exemple des savants sur la terre est semblable aux étoiles qu'il y a dans le ciel, elles guident dans les ténèbres de la terre et de la mer, si elles disparaissaient, ceux qui recherchent la guidée s'égareraient* [119]»

Il a comparé les savants à des étoiles, et les étoiles ont plusieurs fonctions bénéfiques. Allah a fait mention de trois de ces fonctions dans le Coran :

La première : Ce sont des repères qui permettent aux gens de se guider dans les ténèbres. Allah *-Le Très Haut-* dit :

﴿ وَعَلَٰمَٰتٍۚ وَبِٱلنَّجۡمِ هُمۡ يَهۡتَدُونَ ﴾

﴾ Et ainsi que des repères. Et au moyen des étoiles [les gens] se guident [120] ﴿

La seconde : Elles décorent les cieux. Allah *-Le Très Haut-* dit :

﴿ وَلَقَدۡ زَيَّنَّا ٱلسَّمَآءَ ٱلدُّنۡيَا بِمَصَٰبِيحَ ... ﴾

﴾ Nous avons effectivement embelli le ciel le plus proche avec des lampes [étoiles]...[121] ﴿

La troisième : Ce sont des projectiles pour lapider les diables qui sont aux écoutes. Allah *-Le Très Haut-* dit :

﴿ ...وَجَعَلۡنَٰهَا رُجُومٗا لِّلشَّيَٰطِينِ ... ﴾

﴾ ...dont Nous avons fait des projectiles pour lapider les diables...[122] ﴿

---

[119] Rapporté par Ahmed (158/3) Al Haithami a dit (121/1) : « Il y a dans la chaîne de transmission Rachidine Ibn Sa'ad dont les sâvants sont en désaccord sur l'intégrité. Et Abû Hafs le compagnon de Anas est inconnu » mais quel que soit les dires sur la chaîne de transmission du hadith son sens est bon.

[120] S. An-Nahl (16) v. 16.

[121] S. Al-Mulk (67) v. 5.

[122] S. Al-Mulk (67) v. 5.

Et [toutes] ces qualités se retrouvent chez les savants :

- Ils sont des guides que les gens suivent dans les ténèbres où s'enchevêtrent la vérité et le faux.

- Ils sont les parures de cette terre.

- Ils sont des projectiles contre les diables, ceux qui mélangent le vrai au faux et qui introduisent dans la religion ce qui n'en fait pas partie [123].



La parabole du savant est semblable à l'eau et l'averse : les gens en jouissent de manière illimitée. Maymûn Ibn Mahrân a dit : « *Certes, la parabole du savant dans une contrée est semblable à une source dans un pays, dont l'eau a un goût agréable* [124]». Certains sages ont dit : « *La parabole des savants est semblable à de l'eau, où qu'ils se trouvent, ils rendent service* [125]».

Les gens ne trouveront jamais de substitut aux savants tant qu'ils ne trouveront un substitut au soleil et à la santé.

'Abdallah Ibn Ahmad Ibn Hanbal –*Qu'Allah leur fasse miséricorde*- a dit : « *Je dis à mon père : « Quel type d'homme était Ach-Chafi^cî car je t'entends multiplier les invocations en sa faveur ? ». Il répondit : « O mon fils ! Il était comme le soleil pour la terre, et comme la santé pour les gens. Y-a-t-il un remplaçant ou un substitut à ces deux choses ?* [126]»

[123] Voir Ibn Rajab Al-Hanbali : Dans les explications du hadith d'Abû darda dans son livre « Talib Al-'Ilm ».
[124] Rapporté par Ibn 'Abdelbar : « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (54/1).
[125] Rapporté par Ibn 'Abdelbar : « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (60/1).
[126] Mentionné par Adh-Dhahabî dans son livre : « Syar A'lam An-Noubala » (45/10).

Cette règle fondamentale est établie : les savants jouissent d'une considération dans la Chari^c^a, et ont une place qu'aucun homme hormis eux ne possède. Toutefois attirons l'attention sur un ensemble de remarques :

Première remarque :

Si nous disons que les savants jouissent d'une considération, cela ne signifie pas que nous sanctifions leurs personnes et que nous soyons comme les Enfants d'Israël :

﴿ ٱتَّخَذُوٓا۟ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓا۟ إِلَّا لِيَعْبُدُوٓا۟ إِلَٰهًا وَٰحِدًا ۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴾

﴿ Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de marie, comme seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a recommandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent [127] ﴾

'Adî Ibn Hâtim –Qu'Allah l'agrée- a dit : « Je vins auprès du Prophète –*Paix et bénédiction d'Allah sur lui*- alors que j'avais à mon cou une croix en or. Il me dit : *« O 'Adî, ôte cette idole et jette-la ». Et je l'ai écouté réciter :*

﴿ ٱتَّخَذُوٓا۟ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ ﴾

﴿ Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de marie, comme seigneurs en dehors d'Allah... ﴾

Et il a dit : *« Ils ne les adoraient pas, mais quand ceux-ci leur rendaient quelque chose licite, ils la considéraient comme licite et lorsqu'ils leur rendaient quelque chose illicite, ils la considéraient comme illicite* [128]»

---

[127] S. At-Tawba (9) v. 31.

[128] Rapporté par At-Tirmidhi (3095) Ibn Jarir (80-81/10) Al-Bayhaqi dans son livre « Al-Koubra » (116/10) At-Tirmidhi a dit : « Il est étrange (Rarib) nous ne le connaissions que du hadith rapporté par Abdes-Salam Ibn Harb et Rotayf Ibn A'yun » Ce hadith comme l'a rapporté Al-Hafidh dans son livre « At-Tahzib » (251/8) à été jugé faible (*Dayf*) par Ad-Darouqoutni. Ce hadith a une autre version dont la chaîne de transmission est *Mawqouf*, ce qui peut-être renforce ce qu'a rapporté Ibn Jarir (81/10) Al-Bayhaqi (116/10) et voir Abdel Qader Al-Arnaoutte « Jami' Ul-Oussoul » (161/2).

On questionna Abû Al-'Âliya *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-*: « *Comment est-ce que les Enfants d'Israël les avaient pris pour seigneurs ? Il dit : Ils trouvèrent dans le Livre d'Allah ce qui leur a été prescrit et ce qui leur a été interdit, mais ils dirent : Jamais nous ne précèderons nos savants avec quoi que se soit, ce qu'ils nous ordonneront de faire, nous leur obéirons, et ce qu'ils nous interdiront de faire, nous nous conformerons à leur parole. C'est ainsi, qu'ils prirent le conseil des hommes, et jetèrent le Livre d'Allah* [129]».

L'obéissance et l'estime que l'on porte aux savants dans notre législation ne visent pas leurs personnes, mais plutôt ce qu'il y a en eux comme connaissance d'Allah et comme science venant de Lui *–Le Très Haut-*.

Les gens ne les questionnent pas pour obtenir leur opinion et leur jugement personnel, mais pour obtenir ce qu'ils ont compris de ce qui a été rapporté d'Allah *–Le Très Haut-* et de Son Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*. Lorsqu'une personne ordinaire ignorant le jugement d'Allah, adopte la fatwa d'un savant digne de confiance, [et s'y conforme] dans sa religion et dans sa science, il est certes excusé auprès d'Allah *–Le Très Haut-* et cela même si ce savant a commis une erreur dans son effort [d'interprétation]. Cela parce que ceux qui recherchent la vérité font, avec une bonne intention, ce qu'on leur recommande de faire, avec ijtihad pour celui qui en a la capacité, et le suivisme est permis pour celui qui ne l'a pas ; ensuite on doit œuvrer conformément a ce que l'on croit vrai, contrairement aux adeptes de la passion désignés par ce verset :

﴿ إِن يَتَّبِعُونَ إِلَّا ٱلظَّنَّ وَمَا تَهْوَى ٱلْأَنفُسُ وَلَقَدْ جَآءَهُم مِّن رَّبِّهِمُ ٱلْهُدَىٰٓ ﴾

﴾ Ils ne suivent que la conjecture et les passions de leurs [âmes] alors que la guidée est venue de leur Seigneur. [130] ﴿

Ils affirment leurs dires par conjecture et passion, n'admettant pas la contradiction, malgré leur manque de science. Ils croient en ce qui ne leur a pas été recommandé de croire, ils visent ce qui ne leur a pas été recommandé de prendre pour but, ils font des efforts qui ne leur ont pas été autorisés et se font à

---

[129] Rapporté par Ibn Jarir dans son livre « Jami' Al-Bayane » (115/10) et voir Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya : « Al-Fatawa » (67/7).

[130] S. An-Najm (53) v. 23.

travers cela, du mal et s'exposent au châtiment d'Allah [131]. Les gens, face à ce problème, se divisent en deux extrémités et un [juste] milieu :

- Une extrémité rabaissant la place des savants et méprisant leur dignité, sous couvert d'expressions telles que : *« L'Islam n'est pas une religion cléricale ! » « Il n'y a en Islam de sainteté pour personne ! »* Ils ressemblent en cela aux Khawarij qui ne reconnaissaient pas le rang des savants parmi les Compagnons du Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*.

- Une extrémité accordant aux savants une sainteté, au point où ils ne sont pas questionnés sur ce qu'ils font. Ils ressemblent aux fils d'Israël et aux Rawafid qui placent les savants à un rang qu'aucun ange et Prophète n'ont atteint.

- Allah a guidé les gens de la vérité vers le [juste] milieu : ils reconnaissent aux savants leurs rangs et savent qu'ils sont ceux qui guident vers la loi d'Allah *–Le Très Haut-*. Ils ne possèdent aucune sainteté, ils ne sont pas à l'abri des erreurs, leur obéissance n'est obligatoire que parce qu'ils sont la voie qui mène à l'obéissance à Allah *–Le Très Haut-* et à Son Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*. C'est pour cela que les pieux prédécesseurs (Salaf) reconnaissaient les hommes d'après la vérité, alors que les adeptes de la passion reconnaissaient la vérité d'après les hommes.

L'Imam Ach-Châṯibî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Et dans tous les cas on ne suit un savant que s'il est orienté vers la Chari'a, s'il la prend comme preuve, et s'il juge de façon détaillée et globale, par ses lois. Dès lors qu'il s'oriente vers une direction contraire, sur certains détails ou dans certaines branches, alors il ne sera point juge, et ne méritera pas d'être suivi sur les points sur lesquels il a dévié de la Chari'a [132] ».*

Les savants et les imams de la communauté ont opté pour cette voie ; tous disent qu'on ne doit les suivre que s'ils jugent d'après la Chari^{c}a et non d'après autre chose. S'il apparaît qu'ils jugent en se basant sur autre chose que la Chari^{c}a, ils ne méritent pas l'obéissance [133].

---

[131] voir Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya : « Al-Fatawa » (43/29).
[132] «Al-I'tissam » (860/2).
[133] Voir Ach-Chattabi «Al-I'tissam » (862/2).

L'Imam Abû Hanîfa *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Si le hadith est authentique, alors, c'est ma voie* [134]*»*

L'Imam Mâlik *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Certes, je suis un être humain, je commets des erreurs et j'ai [parfois] raison. Ainsi, examinez mon point de vue : ce qui est conforme au Livre [d'Allah] et à la Sunnah, prenez-le et ce qui est en contradiction avec le Livre [d'Allah] et la Sunnah, abandonnez-le* [135]*»*

L'Imam Ach-Châfi^cî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Si le hadith est authentique, alors, c'est ma voie* [136]*».* Il *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* dit également : *« une Sunnah du Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- peut échapper, ou ignorée par toute personne. Ainsi, sache que toute parole ou fondement que je rapporte du Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- qui sera contraire à ce qu'il a dit, la vérité réside dans ce que le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- a réellement dit et c'est mon point de vue* [137]*».*

L'Imam Ahmad *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Les opinions de Al-Awzâ'î, de Mâlik, d'Abû Hanîfa ne sont que des opinions et elles sont toutes égales à mes yeux. La preuve ne se trouve que dans les hadiths* [138]*».*

« Les savants ont dit : Voilà ce que disent tous (ces grands savants et imams) ; en d'autres termes tous leurs dires doivent être conformes à la Chari'a. Si tel est le cas, alors leur parole est acceptée. Dans le cas contraire, cela ne doit pas être imputé à la Chari^ca et ils n'acceptent pas non plus qu'on les accusent de transgresser la charri'a. [139]*»*

---

[134] Voir Ibn 'Abdelbar « Al-Intiqaou min fada-i-lith Thalathatil A imatil Fouqaha » (p145) et Ibnul Qayyim dans son livre « I'lam Al-Mawqi'ine » (309/2) Ibn 'Abidine dans son livre « Al-Hachya » (293/6) et Al-Albani dans son livre « Sifatus salatin Nabi » (p46).

[135] Rapporté par Ibn 'Abdelbar : « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (32/2).

[136] Voir An-Nawawi dans son livre « Al-Majmou' » (63/1) Ach-Cha'arani dans son livre « Al-Mizane » (57/1) et Al-Albani dans son livre « Sifatus salatin Nabi » (p50).

[137] Voir Ibn Al-Qayyim dans son livre : « I'lam Al-Mawqui'ine » (363-364/2).

[138] Rapporté par Ibn 'Abdelbar : « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (149/2).

[139] Ach-Chattabi «Al-I'tissam » (862/2).

L'Imam Ibn Qayyim Al-Jawzî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit concernant les divergences des mujtahidin : *« Quant au jugement [d'interprétation], ce sont des points de vue divergents des mujtahidin, qu'il n'est pas obligatoire de suivre, et celui qui les transgresse ne mécroit pas et ne devient pas pervers, car leurs auteurs n'ont pas dit : « Ceci est le jugement d'Allah et de Son Messager », mais ils ont dit : « Nous avons fait un effort, et ceci est notre opinion ; que celui qui veut, l'accepte. Ils n'ont pas imposé cela à la communauté ».*

Abû Hanîfa *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Ceci est mon opinion, celui qui m'en apporte une meilleure, alors nous l'acceptons. Si cette opinion est conforme à la Loi d'Allah, alors, il ne sera pas permis à Abû Yûsûf, à Muhammad et aux autres, de la contredire.*

Il en est de même de Mâlik : *Ar-Rachîd lui proposa d'imposer aux gens ce que contient [son livre] intitulé « Al-Muwatta' ». Mâlik lui interdit cela et dit : « Certes les compagnons du Messager d'Allah se sont dispersés dans les contrées, et chaque peuple détient une science différente de ce que possèdent les autres »*

Ach-Châfi^cî interdit à ses compagnons de l'imiter et leur recommanda de délaisser sa parole, si le hadith la contredisait.

L'Imam Ahmad blâma celui qui rédigeait ses fatawa et dit : *« Ne m'imite pas et n'imite pas untel ! Prends de là où ils ont pris. Et s'ils -Qu'Allah les agrée- savaient qu'il est obligatoire de suivre leurs avis, ils auraient alors interdit à leurs compagnons de délivrer des fatawa différentes des leurs et ce quel que soit le sujet. Et aucun parmi eux n'aurait pu dire une parole puis délivrer une fatwa différente. Or, on peut rapporter de lui deux, trois, ou plusieurs avis différents pour une même question. Ce qu'on peut dire de mieux sur le point de vue ou l'ijtihad c'est qu'il est permis de le suivre. Quand au jugement révélé il n'est pas permis au musulman de le violer ou de le délaisser [140]».*

En résumé, *« Recourir à la sentence des hommes sans prendre en considération le fait qu'ils sont des moyens pour atteindre le jugement juridique islamique est*

[140] « Ar-Roh » (p276-277).

un égarement... la preuve probante et le juge suprême sont la législation islamique et rien d'autre.[141]»

Deuxième remarque :

Etant donné que la considération dont jouissent les savants est une considération juridique, et que la législation islamique est complète et organise tous les aspects de la vie, la considération des savants doit être globale, et leur obéissance obligatoire dans tous les domaines de l'Islam.

Les spécialistes des domaines séculiers tels que l'économie, la politique, la médecine, le jihad...se doivent de rendre service aux savants en leur expliquant les réalités de leurs spécialisations afin que ces derniers donnent un jugement juridique sur ces réalités.

De nos jours, certaines personnes, même parmi celles considérées comme faisant partie des gens de bien et de la vertu, octroient aux savants une place et une obéissance pour certains domaines de la vie et pensent que les autres ne concernent pas les savants, mais concernent plutôt les penseurs, les politiciens, les prédicateurs ou les leaders de groupe, etc...

En effet j'ai entendu un de ceux-là traiter certains savants et autorités contemporains, de mécréants, sur la base de l'opinion d'une personne d'un rang et d'une entité inconnu.

Alors, je lui dis : « Si tu rencontres un problème ayant trait à la purification, à la prière ou à la zakat, est-ce que tu accepterais la fatwa de cette personne ? ». Il me répondit : « Non ! ». Je lui dis : « De qui acceptes-tu les fatawa? ». Il répondit : « Des savants ». Je lui dis - et mon étonnement vis-à-vis de lui grandit - : « Comment peux-tu rejeter ses fatawa ayant trait à des questions secondaires, telle que la purification, en pensant qu'il n'est pas digne de cela, alors que tu acceptes sa fatwa sur une des questions les plus importantes concernant la religion et l'histoire de la Umma ? C'est une question qui, d'une part qualifie quelqu'un de mécréant –et le fait de taxer quelqu'un de mécréant est une question dangereuse qui nécessite des preuves- et c'est d'autre part une remise en cause du droit à l'imamat. Ach-Chahrastânî a dit à propos de l'Imamat : *« La plus*

[141] Ach-Chattabi «Al-I'tissam » (355/2).

grande divergence dans la communauté porte sur la question de l'imamat (commandement), car l'épée ne fut jamais brandie à cause d'un principe religieux, comme on le fit à chaque époque à cause de l'Imamat [142]».

Cette opinion véhiculée par certaines personnes est une contradiction, qui n'a d'égal que ce que font les laïcs en restreignant la religion à certains domaines de la vie.

Troisième remarque :

Si c'est la loi islamique qui a donné son statut au savant, alors c'est seulement elle qui peut lui ôter cette considération. Ainsi, lorsqu'un savant accomplit un acte ou prononce une parole qui porte atteinte à sa religion, le rendant indigne de sa fonction de guide de la communauté, et de ceux qui délivrent des fatawa, l'obéissance et l'acceptation de ses paroles lui sont enlevées. Par contre, si la déconsidération de ce savant vient du fait que les gens n'acceptent pas son opinion, de son isolement ou de la convoitise de ses semblables, cela ne dévalue en rien sa considération, sinon nous aurions discrédité l'Imam Ahmad Ibn Hanbal, le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya et le Cheikh Al-Islam Muhammad Ibn 'Abd al-Wahâb *-Qu'Allah leur fasse miséricorde-* qui ont connu des situations et des périodes au cours desquelles les gens n'accordaient aucune considération à leurs avis jusqu'à ce qu'Allah leur apporta Son appui.

Quatrième remarque :

Certaines personnes pensent que l'estime due aux savants est une contrainte sociale, que c'est la réalité sociale qui a imposé leur prééminence [dans la société]. Les savants seraient comparables en cela aux notables, leaders, commerçants et autres, dont les gens estiment les opinions, cette considération est cependant imposée par la réalité sociale.

Ceux-là pensent que les personnes qui méritent cette estime, sont certains prédicateurs ou penseurs etc....

[142] « Al-Milal wan Nihal » (21-22/1).

La vérité, comme je l'ai précédemment mentionné, est que la considération due aux savants, est une considération religieuse. Et les textes expliquant cela sont très nombreux.

Cinquième remarque :

Ce que l'on reçoit des savants ne se limite pas seulement à la science et aux questions ayant trait à la science. Bien plus, on apprend d'eux le comportement, la façon d'agir et la pratique. Et ceci n'est possible qu'en leur tenant compagnie et en s'asseyant avec eux.

Mâlik Ibn Anas *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* rapporte qu'Ibn Sîrîn *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Ils apprenaient le comportement comme ils apprenaient la science »*. Il dit : *« Ibn Sirine envoya un homme afin qu'il observe le comportement d'Al-Qâsim et son caractère* [143]». C'est-à-dire Al-Qâsim Ibn Muhammad *–Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde-*.

Sixième remarque :

La considération due aux savants se renforce lorsqu'ils ont une parole commune. Et cette entente appelée consensus est une preuve et un fondement de la législation islamique. Le consensus (Al-Ijma') comme l'ont défini les savants : *« C'est l'accord des savants de la communauté de Muhammad –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- sur le jugement d'un événement à une époque donnée.* [144]»

Le Saint Livre et la Sunnah affirment que le consensus est une preuve.
Dans le Livre :

1- Allah *–Le Très Haut-* dit :

[143] Rapporté par Al-Khatib dans son livre « Al-Jami' Li Akhlaq ir-Rawi wa Adabis Sami' » (p79).
[144] Al-Aamidi « Ihkam Al-Ahkam » (196/1).

﴿ وَمَن يُشَاقِقِ ٱلرَّسُولَ مِنۢ بَعۡدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ ٱلۡهُدَىٰ وَيَتَّبِعۡ غَيۡرَ سَبِيلِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ نُوَلِّهِۦ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصۡلِهِۦ جَهَنَّمَۖ وَسَآءَتۡ مَصِيرًا ﴿١١٥﴾ ﴾

﴿ Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors, nous le laisserons comme il s'est détourné, et Nous le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! [145] ﴾

Ce verset fait partie des arguments les plus connus concernant le fait que le consensus (al-ijma') possède bien un caractère argumentaire. Des imams le prirent comme référence, tels 'Umar Ibn Abd al-cAzîz, Mâlik, et d'autres[146].

L'aspect de l'argumentation dans ce verset est qu'Allah a mis en garde contre le fait de suivre une voie autre que celle des croyants, et si cela n'était pas interdit, cette menace de châtiment n'aurait pas lieu d'être [147].

2- Allah *–Le Très Haut-* dit :

﴿ وَكَذَٰلِكَ جَعَلۡنَٰكُمۡ أُمَّةٗ وَسَطٗا لِّتَكُونُواْ شُهَدَآءَ عَلَى ٱلنَّاسِ وَيَكُونَ ٱلرَّسُولُ عَلَيۡكُمۡ شَهِيدٗاۗ ﴾

﴿ Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous.[148] ﴾

L'aspect de l'argumentation dans ce verset réside dans le fait qu'Allah a fait d'eux des justes, et a fait de leur parole une preuve contre les gens, comme Il a fait du Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* une preuve contre nous. Dire que le consensus est un argument veut seulement dire que leurs paroles sont des arguments contre les gens[149].

---

[145] S. An-Nissa (4) v. 115.
[146] Voir Al-Khatîb Al-Bardadi dans son livre « Al-Faqihu wa Al-Moutafaqqih » (174/1) et Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya : « Al-Fatawa » (178-179/19).
[147] Al-Aamidi « Al-Ihkam Fi Ussoul Al-Ahkam » (200/1).
[148] S. Al-Baqara (2) v.143.
[149] Voir Al-Aamidi « Al-Ihkam Fi Ussoul Al-Ahkam » (212/1).

3- Le verset d'Allah *–Le Très Haut-*:

﴿ كُنتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنكَرِ ... ﴾

﴿ Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable...[150] ﴾

Et il existe d'autres versets que les gens de la Sunnah et du consensus ont pris comme preuve afin de démontrer que le consensus [des savants] possède bien un caractère argumentaire. Ce sont des versets à caractères généraux tel la parole d'Allah *–Le Très Haut-* :

﴿ وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا ﴾

﴿ Et cramponnez-vous tous ensemble au « Habl » (Câble) d'Allah et ne soyez pas divisés...[151] ﴾

Ainsi que la parole d'Allah *–Le Très Haut-* :

﴿ وَمِمَّنْ خَلَقْنَا أُمَّةٌ يَهْدُونَ بِالْحَقِّ وَبِهِ يَعْدِلُونَ ﴿١٨١﴾ ﴾

﴿ Parmi ceux que Nous avons crées, il y a une communauté qui guide [les autres] selon la vérité et par celle-ci existe la justice [152] ﴾

Ce sont, comme le dit Al-Ghazâlî : *« Des apparences qui ne sont pas précises sur l'objectif.* [153]»

En ce qui concerne les preuves les plus solides prouvant que le consensus [des savants] est un argument, elles se trouvent dans la Sunnah. Citons par exemple :

1. Le hadith du Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* : *«Allah ne réunit pas ma communauté sur l'égarement. La main d'Allah est avec la communauté, et celui qui s'en sépare, prend le chemin de l'Enfer* [154]».

[150] S. Al-'Imrane (3) v.110.
[151] S. Al-'Imrane (3) v.103.
[152] S. Al-A'raf (7) v.181.
[153] « Al-Mustasfa » (175/1).
[154] Rapporté par At-Tirmidhi (2255. p315/3) Abu Assim (80) Al-Lalaka i dans son livre « Charah Ussoul Al-I'tiqad (106/1) Al-Hakim (115-116/1) At-Tirmidhi a dit : « Ce

2. La parole du Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui–* : « *Quiconque se sépare de la communauté (al-jama'a) de la mesure d'un empan, et meurt [dans cette situation], est certes mort d'une mort païenne (Jahiliyya)*[155] ».

3. La parole du Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui–* : « *Un groupe de ma communauté restera toujours attaché à la vérité, et ne subira aucune nuisance de celui qui l'abandonne jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah* [156] »

4. La parole du Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui:* « *Quiconque souhaite hériter des délices du Paradis, qu'il s'attache à la communauté (al-jama'a)*[157] ».

Tous ces hadiths sont patents et acceptables, et nous tirons l'assurance du caractère infaillible de la communauté de l'ensemble de ces hadiths, même si en les considérant un à un, ces hadiths n'ont pas beaucoup de chaîne de transmission.

Si le consensus des savants possède une telle estime dans la Charia, alors, al-ijtihad (l'effort d'interprétation) d'un grand groupe parmi les personnes considérées dans la communauté est une présomption de vérité, car l'effort du groupe est plus solide que l'effort individuel. Et l'image de cet effort de groupe, s'illustre aujourd'hui sous la forme d'académies de fiqh, des comités de grands savants et autres.



hadith est *Rarib* par cette chaîne de transmission » Il y a dans sa chaîne de transmission Soulaymane Ibn Soufiane qui est faible (*Dayf*) comme cela fut rapporté dans le livre « At-Taqrib » (251) At-Tabarani l'a rapporté par deux chaînes de rapporteurs. Les hommes d'une de ces chaînes sont des hommes du sahih excepté Marzouk Maoula Ale Ttalha qui est un homme de confiance conformément à ce qu'a dit Al-Haithami dans son livre « Al-Majmou' » (218/5) Al-Albani a dit : « La version du hadith rapporté par At-Tabarani a une chaîne de transmission authentique (*hadith Sahih*) Voir « Dhilal Al-Janna Fi Takhrij As-Sunna » (40/1) Et voir le hadith rapporté par Ibn Abbas mentionné par At-Tirmidhi dans son *Sunan* (316/3).

[155] Références précédemment citées.

[156] Références précédemment citées.

[157] Références précédemment citées.

2eme *Partie*

Comment se comporter envers les savants

La nécessité de s'allier aux savants et de les aimer

L'alliance et le désaveu pour Allah constituent un des fondements de l'Islam, et font partie des corollaires de l'attestation qu'il n'y de divinité digne d'adoration qu'Allah. Les textes qui prouvent ce grand fondement sont très nombreux, à tel point que le Cheikh Hamd Ibn 'Atîq *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Il n'y a pas dans le Livre d'Allah –Le Très Haut- un fondement ayant des arguments aussi nombreux et plus évident que celui-ci -c'est-à-dire l'alliance et le désaveu pour Allah- après l'obligation de l'unicité d'Allah et l'interdiction de son contraire* [158]»

Les gens qui méritent l'alliance en priorité et qui ont plus le droit d'être aimés pour Allah après le Prophète, sont les savants.

« *Il est donc obligatoire aux musulmans après l'alliance à Allah –Le Très Haut- et à Son Messager –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- de s'allier aux*

[158] « Sabilun Najahi wal Fikak » (p31).

croyants, comme cela est mentionné dans le Coran, et particulièrement aux savants, qui sont les héritiers des Prophètes, ceux à qui Allah a attribué la fonction d'étoiles au moyen desquelles on cherche la guidée dans les ténèbres de la terre et de la mer ; et dont les musulmans sont unanimes sur leur guidée et leur connaissance. [159]»

Les pieux prédécesseurs (*Salaf*) ont considéré l'amour d'une personne pour les savants appartenant aux gens de la Sunnah et à ceux qui suivent les traces des pieux prédécesseurs dans sa région, comme critère sur lequel on juge le caractère juste de sa conviction et le bon état de sa voie (*minhaj*).

Ibn Madînî dit en élucidant la Sunnah, dont celui qui abandonne d'elle une qualité sans la prononcer ou sans y croire, ne fait pas partie de ses gens (les gens de la Sunnah) : *« Si tu vois un homme de Basra se baser sur Ayyûb As-Sakhtiyânî, sur Ibn 'Awnin, sur Yûnus et sur At-Taymî, les aimer, les mentionner souvent, et les suivre, alors espère son bien. Puis après ceux-là Hammâd Ibn Salama, Mu^câdh Ibn Mu'âdh et Wahb Ibn Jarîr, certes, ce sont les pires des gens de l'innovation (Bid'a) »*

« Si tu vois un homme de Al-Kûfa, se baser sur Talha Ibn Musrif, Ibn Abjar, Abû Hayyân At-Taymî, Mâlik Ibn Maghûl, Sufyân Ibn Sa'îd Ath-Thawrî et Zâyida, alors sache que c'est quelqu'un de bien, et après eux 'Abdallah Ibn Idrîss, Muhammad Ibn 'Ubayd, Ibn Abû 'Utba et Al-Muharibî, sache que c'est quelqu'un de bien [160]»

L'Imam At-Tahâwî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Les savants des pieux prédécesseurs (Salaf), et ceux qui viennent après eux parmi les Tabi'ine (les suiveurs), les gens du bien et du hadith, les gens du fiqh et de la recherche, ne doivent être mentionnés qu'en bien, et celui qui les mentionne en mal, n'est certes pas sur la voie droite* [161]».

L'alliance aux savants ne signifie pas qu'un savant doit être la raison de l'alliance ou du désaveu, au point ou l'étudiant se range du côté de son cheikh (savant) et prend partie pour ses opinions et ses paroles, et fait de cela la vérité ;

[159] Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya : « Rafu'l Malam 'anil A immatil A'lam » (11).
[160] Rapporté par Al-Lalaka i dans son livre « Charah Ussoul I'tiqad Ahl As-Sunna wa Al-Jama'a » (171/1).
[161] « Charah Al-'Aqida At-Tahawouiya » (740/2).

ainsi, il le soutient sur cette base, et considère comme ennemi toute personne qui n'est pas d'accord avec lui ; ce qui n'est permis à personne après le Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-.*

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Quiconque élève une personne quelle qu'elle soit, s'allie et déteste selon qu'on est ou pas en concordance avec ses paroles et ses actes, fait partie de :*

﴿ مِنَ ٱلَّذِينَ فَرَّقُوا۟ دِينَهُمْ وَكَانُوا۟ شِيَعًا ﴾

﴿ ...ceux qui ont divisé leur religion et sont devenus des sectes...[162] ﴾

Et même si un homme médite et acquiert de la connaissance et imite les bonnes manières d'un groupe de croyants, tel les adeptes des imams et des savants, il ne doit pas faire de ce modèle qu'il suit et de ses compagnons, une référence s'alliant à celui qui est en accord avec eux et prenant pour ennemi celui qui les contredit. Il convient plutôt à l'homme d'habituer sa personne à une compréhension profonde et de mettre cela en application, car cela constitue un frein.

Le contenu des cœurs se manifeste lors des moments difficiles. Il ne revient à personne d'inviter à un propos ou d'y croire, simplement parce que c'est le propos de l'un de ses compagnons. On ne doit pas se battre pour cela, mais plutôt parce que c'est ce qu'Allah et Son Messager ont ordonné ou ce qu'Allah et Son Messager ont dit, car cela est une obéissance à Allah et à Son Messager.[163] »

Bien plus, le musulman n'a pas à particulariser qui que ce soit parmi les savants avec un excédent d'amour, sauf en fonction de sa foi, de sa piété et de sa science, ou pour un bien qu'il a fait, tel l'enseignement, l'orientation ou autre.

Le Cheikh Al-Islam *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Et il n'est permis à personne de se lier à un cheikh, considérant comme alliés ceux qui le suivent et comme ennemis ceux qui ne le suivent pas, mais on doit prendre pour alliés les gens de la foi et ceux dont on connaît la piété parmi les savants et*

[162] S. Ar-Rum (30) v.32.
[163] «Al-Fatawa» (8-9/20).

autres. On ne doit particulariser personne d'un excédent d'amour, sauf s'il nous semble qu'il a plus de foi et de piété. On doit honorer celui qu'Allah et Son Messager ont honoré, et préférer celui qu'Allah et Son Messager ont préféré [164]*».*

Le fanatisme pour les chouyoukh[165] est l'une des causes de division des musulmans car si chaque groupe ou les gens de chaque région se permettent cela, les musulmans se diviseront en sectes, chaque parti exultant de ce qu'il détient. Et les innovateurs ne sont tombés dans leurs innovations et leur égarement qu'à cause d'un ensemble de raisons parmi lesquelles on trouve le fanatisme et la division. Ceci est une question que de nombreuses personnes pieuses à toute époque ignorent. Ils prennent parti pour un savant ou pour un cheikh et ils croient que cela est une prise de partie pour la vérité. Ainsi donc, il incombe au musulman de ne pas faire reposer l'amour et la haine sur autre chose que le Livre (Coran) et la Sunnah.

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Et il ne revient à personne de désigner quelqu'un aux gens ordinaires en invitant à sa voie, et en aimant et détestant sur la base de cette voie, à l'exception du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- ; ni leur instaurer une parole sur la base de laquelle on aime et on déteste, à l'exception des paroles d'Allah, de Son Messager, et de ce qui fait l'unanimité de la Umma. Cela fait partie des actes des innovateurs qui désignent une personne ou adoptent une parole et divisent à travers elle la communauté, en aimant et détestant pour cette parole ou cette appartenance* [166]»

L'amour qu'ont certaines personnes de bien, pour certains chouyoukh et savants, peut atteindre le degré d'exagération. Et cela quand une personne excède dans l'amour, dépasse les limites dans l'éloge, jusqu'à faire l'éloge de ce qui n'existe pas en son cheikh. Dès lors, les aspects négatifs de ce dernier deviennent pour lui des aspects positifs, et il n'admet en aucun cas qu'on le dénigre. Si cet amour était dénué de passion, il ne produirait pas de tels phénomènes. Et cet amour pour une personne, ne surpasserait pas l'amour de la voie (*al-minhaj*). Les

[164] «Al-Fatawa» (512/11).
[165] Pluriel de cheikh.
[166] «Al-Fatawa» (164/20).

voies de la passion dans ceci sont subtiles. Et l'infaillible est celui qu'Allah a préservé [167].

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *–Qu'Allah –Le Très Haut- lui fasse miséricorde-* dit dans un conseil adressé aux adeptes de 'Adî Ibn Musâfir : *« Il est obligatoire d'honorer celui qu'Allah et Son Messager ont honoré et de ne pas honorer celui qu'Allah et son Messager n'ont pas honoré, d'aimer ce qu'Allah et Son Messager ont aimé et de détester ce qu'Allah et Son Messager ont détesté, de proscrire ce qu'Allah et Son Messager ont proscrit et d'agréer ce qu'Allah et Son Messager ont agréé, et que les musulmans soient une seule main (unis)* [168]»

Ainsi, l'amour et l'aversion, l'agrément et la haine, le respect et le non-respect, doivent être fonction de ce qu'Allah aime, de Son aversion, de Son agrément, de Sa colère, de Son respect, et de Son non-respect. Quant aux adeptes de la passion, ils se rangent sans science, du côté de leur passion ; c'est pourquoi puisque les innovateurs aiment les savants et les chouyoukh par passion et non pour Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-* Ils finissent par se retourner contre eux, la personne aimée devient détestée, parce qu'elle n'a pas satisfait les innovateurs, mais a satisfait Allah *–Le Très Haut-*.

Lorsque 'Abdallah Ibn Salâm désira se convertir à l'Islam, il dit au Prophète –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- : « En vérité, les juifs sont un peuple de menteurs. S'ils sont mis au courant de ma conversion, ils forgeront des mensonges contre moi ; envoie quelqu'un les appeler et renseigne-toi sur moi auprès d'eux ». Il les fit appelés et leur demanda : « Quelle place occupe 'Abdallah Ibn Salâm parmi vous ? ». Ils répondirent : « Notre érudit ! Le fils d'un de nos érudits ! Notre savant ! Le fils d'un de nos savants ! ». Il dit : « Que dites-vous s'il se convertit à l'islam ? Est-ce que vous vous convertirez ? ». Ils répondirent : « Qu'Allah nous préserve de cela ! ». Alors 'Abdallah Ibn Salâm sortit et dit : « J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah ». Ils dirent alors: « Le pire ! Le pire de nos fils ! L'ignorant ! Le fils de l'ignorant ! ». Il dit : « O Messager d'Allah ! Ne t'avais-je pas dit que c'est un peuple de menteurs ? [169]».

---

[167] Voir Soulaymane Ar-Russne « It Tiba' Al-Hawa » (p40-43).
[168] «Al-Wassiya Al-Koubra » (p117).
[169] Rapporté par Al Boukhari (102/4) et (268/4) et (148-149/5).

Les juifs *–qu'Allah les combatte-* se sont retournés d'une manière étonnante contre 'Abdallah Ibn Salâm *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* et il passa de l'érudit à l'ignorant c'est là le propre des innovateurs formés par les juifs.

Az-Za'farânî a dit : *« Bichr Al-Murîsî accomplit le pèlerinage. Quand il rentra, il dit : « J'ai vu au Hijâz un homme, jamais je n'ai vu une personne poser et répondre à autant de questions –il désignait par là Ach-Chafi^cî- » Il continua : « Il vint chez nous. Alors les gens se regroupèrent autour de lui et se détournèrent de Bichr. Je me suis alors dirigé vers Bichr et lui ai dis : « Ce Ach-Chafi^cî à qui tu faisais allusion, est arrivé ». Il répondit : « Cet homme (Ach-Chafi^cî) a changé ».* Il continua : *« L'attitude de Bichr fut comparable à celle des juifs vis-à-vis de 'Abdallah Ibn Salâm* [170]*».*

● ● ●

[170] Rapporté par Abu Bakr Al-Khatib dans son livre «Tarikh Bardad » (65/2).

Le respect et l'estime des savants

Le Messager d'Allah *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui–* a dit : *« Ne fait pas partie de nous, celui qui n'est pas miséricordieux vis-à-vis de nos cadets, ne respecte pas nos aînés, n'ordonne pas le convenable et ne proscrit pas le blâmable, et ne reconnaît pas le droit de nos savants* [171]*»*

Le respect des savants et leur estime font partie de la Sunnah. Ṯawûs Ibn Kîsân *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : *« Fait partie de la Sunnah le respect de quatre [types de personnes] : Le savant, la personne âgée, l'autorité et le père* [172]*»*. Bien plus, le respect du savant pour sa science et ce qu'il mémorise du Coran, est une marque de respect pour Allah *–Le Très Haut–*.

---

[171] Rapporté par Ahmed (257/1) At-Tirmidhi dans ses *Sunan* (1986. p215-216/3) At-Tirmidhi a dit : « Ce hadith est *Rarib*. Et Rapporté par Ibn Hibbane *Sahih* (1913).

[172] Mentionné par Al-Barawi dans son livre «Charahus Sunna » (43/13).

Abû Mûsa Al-Achᶜarî –Qu'Allah l'agrée- rapporte du Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* : *« En vérité, fait partie de la vénération d'Allah : le respect du musulman âgé, de celui qui mémorise le Coran sans exagérer ni être négligent, et de l'autorité juste* [173]*»*.

En effet, Les pieux prédécesseurs (*Salaf*) de cette communauté manifestaient un grand respect pour leurs savants et se comportaient bien avec eux. 'Abdallah Ibn 'Abbas *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* a certes pris de sa propre main, malgré son rang élevé, l'étrier de Zayd Ibn Thâbit Al-Anṣârî et a dit : *« C'est ainsi qu'il nous a été recommandé de faire avec nos savants et nos personnes âgées* [174]*»*.

Ibn 'Abbas *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* a également dit : *« J'ai entrepris de partir en quête de la connaissance, ainsi je me rendais chez les compagnons du Messager d'Allah –Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. Je me rendais parfois chez un homme pour suivre un hadith qu'il a entendu du Messager d'Allah –Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, et je le trouvais en train de faire la sieste, je prenais mon manteau comme coussin devant sa porte alors que le vent soufflait sur mon visage, et j'attendais jusqu'à ce qu'il sorte. Lorsqu'il sortait il disait : « Qu'est-ce que tu as, ô cousin du Messager d'Allah –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- ? ». Alors, je lui disais : « J'ai suivi un hadith que tu rapportes du Messager d'Allah –Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. J'ai donc souhaité l'entendre de ta bouche ». « Pourquoi n'as-tu pas envoyé quelqu'un, afin que je vienne chez toi ? » Je répondis : « C'est un devoir pour moi que de venir chez toi ».* [175]*»*

L'Imam Ahmad Ibn Hanbal *-Qu'Allah le Très-Haut lui fasse miséricorde-* dit à Khalaf Al-Ahmar: *« Je ne m'assiérais que devant toi. Il nous a été ordonné d'être modeste envers celui auprès de qui nous apprenons* [176]*»*

---

[173] Rapporté par Abu Dawud (4843) Adh-Dhahabî, An-Nawawi, Ibn Hajar et Al-'Iraqi l'on jugé *Hassan*. Voir Al-Arnaoutt, «Hamich Charah As-Sunna » d'Al-Barawi (42/13).

[174] Rapporté par Al-Hakim (423/4) Adh-Dhahabî l'a authentifié et accepté. Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm » (228/1) Al-Khatib dans son livre « Al-Jami' Li Akhlaq Ar-rawi wa Aadab As-Sami' » (189/1) Al-Hafidh dans son livre « Al-Issaba » (42/4) d'après Ach-Cha'ibi et l'a authentifié. Al-Haythami dans son livre « Al-Majma' » (345/9) et a dit du hadith : « Les rapporteurs [de ce hadith] sont des hommes (de As-*Sahih*) excepté Razine Ar-Rumani qui lui est de confiance (*Thiqa*) ».

[175] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (86/1).

[176] Voir Ibn Jama' dans son livre « Tazkira As-Sami' wa Al-Mutakallim » (88).

Lorsque l'Imam Muslim Ibn Al-Hajjâj *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* rendit visite à l'Imam Al-Bukhâri, il l'embrassa sur son front et lui dit : « *Laisse-moi embrasser tes pieds, ô maître des maîtres ! Ô leader des savants du hadith et connaisseur des défauts du hadith !...*[177]»

Le grand respect des pieux prédécesseurs (*Salaf*) pour leurs savants les poussaient à les craindre par estime.

Ibn 'Abbas *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : « *J'ai passé deux années à vouloir me renseigner auprès de 'Umar Ibn al-Khattâb sur un hadith, je n'ai été empêché que par respect pour lui* [178]»

Les érudits ont beaucoup parlé sur le comportement que l'on doit avoir vis-à-vis d'un savant lorsque l'on se trouve dans son assemblée, et sur la façon dont on doit dialoguer avec lui, et tout cela est mentionné de manière détaillée dans les livres traitant du comportement du savant et de l'étudiant. Parmi les paroles les plus concises qu'on rapporte à ce sujet, il y a celle de 'Ali Ibn Abi Tâlib *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* que voici : « *Il est du droit du savant que tu ne lui poses pas trop de questions, que tu ne le contraignes pas à y répondre, que tu n'insistes pas auprès de lui s'il est négligent, que tu ne l'interroges pas au moment où il quitte l'assemblée, que tu ne révèles aucun de ses secrets et que tu ne calomnies personne auprès de lui, et s'il commet une erreur tu dois accepter ses excuses. Il t'incombe de le respecter et de l'honorer en Allah tant qu'il met en application l'ordre d'Allah. Ne t'assieds pas devant lui [en lui tournant le dos] et s'il a un besoin, tu dois précéder les gens (le peuple) afin d'apporter satisfaction à ce besoin-là* [179]».

Il dit également : « *Parmi les droits du savant sur toi, il y a le fait de le saluer en particulier, lorsque tu arrives près de lui et de saluer le reste des gens de façon générale, de t'asseoir en face de lui, de ne pas faire des signes de la main ni des clins d'œil, de ne pas dire : « Untel a dit le contraire de ta parole ». Ne tire pas son habit, n'insiste pas sur les questions, car il est comparable au*

---

[177] Rapporté par Ibn Kathir dans son livre « Al-Bidaya wa An-Nihaya » (340/11).
[178] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (112/1)
[179] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (129/1)

dattier aux dattes toutes fraîches, à chaque instant il laisse tomber quelque chose pour toi [180]»

● ● ●

[180] Rapporté par Ibn ‘Abdelbar: « Jami’ Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (146/1)

Apprendre des savants et aller vers eux

Les savants sont les héritiers des Prophètes. Celui qui désire donc acquérir quelque chose de l'héritage prophétique, doit s'asseoir auprès des savants et apprendre d'eux. Celui qui apprend des savants, et qui s'engage sur le chemin de la science, Allah lui facilite le chemin qui mène au Paradis.

Abû Hurayra *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* rapporte que le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : « *Quiconque emprunte un chemin dans le but de rechercher une science, Allah lui facilitera un chemin menant au Paradis* [181]» Dans une autre version : « *Quiconque emprunte le chemin de la science, Allah lui facilitera un des chemins qui mène au Paradis* »

---

[181] Rapporté par Ahmed dans son *Musnad* (325/2) Ad-Darimi dans son *Sunan* (83/1) Abû Dawud dans son *sunan* (3641. p317/3) At-Tirmidhi (2684) Ibn Maja (223) Ce hadith est mentionné sans chaîne de rapporteur par Al-Boukhari (25/1) avec l'expression : «*Quiconque emprunte un chemin en recherchant la science, Allah lui facilitera le chemin qui mène au Paradis* » Que celui qui désire les hadiths ayant le même sens et plus de détails se réfère

Apprendre auprès des savants est le chemin de la science et la voie par laquelle on devient un savant.

Salmân Al-Fârisî *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : *« Les gens demeureront dans le bien tant que le premier restera pour qu'apprenne celui qui vient après lui, ou pour enseigner à ce dernier ; si le premier meurt avant d'avoir enseigné à celui qui vient après lui ou avant que ce dernier n'ai appris, alors les gens périront [182]».*

Abû Dardâ' *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : *« Qu'arrive-t-il ? Je vois vos savants mourir et vos ignorants ne rien apprendre. Apprenez avant que la science ne disparaisse. En réalité, la science disparaîtra avec la mort des savants [183]».*

'Abdallah Ibn Mas'ûd *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : *« En vérité, personne ne naît savant, la science s'acquiert par l'apprentissage [184]».*

Ainsi, quand les pieux prédécesseurs (Salaf) comprirent ceci, leur avidité pour l'apprentissage auprès des savants, grandit.

'Abd al-Rahmân Ibn Mahdî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Quand un homme parmi les savants rencontrait celui qui le dépassait en science, il considérait ce jour comme son jour de butin. Il le questionnait et apprenait de lui. S'il rencontrait quelqu'un qu'il dépassait en science, il lui enseignait et restait humble devant lui. S'il rencontrait quelqu'un d'égal à lui en science, alors, ils la révisaient et étudiaient ensemble [185]».*

Maymûn Ibn Mahrân *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Les savants de chaque contrée, sont comme mon objet égaré, et sont mon désir quand je ne*

---

aux *Sunan Ad-Darimi* (83-85/1) et « Charahus Sunna » (282/13) et « Fatah Al-Bari » (169/1).

[182] Rapporté par Ad-Darimi (78/1).

[183] Rapporté par Ad-Darimi (78/1).

[184] Rapporté par Al-Hafidh Abû Khaythama dans son livre « Kitab Al-'Ilm » (28).

[185] Rapporté par Ramaharmazi dans son livre « Al Mouhaddith Al-Fassil » (206).

les retrouve pas. J'ai trouvé la réforme de mon cœur dans le fait de m'asseoir auprès des savants [186]*».*

Les compagnons [du Prophète] *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* et ceux qui vinrent après eux (al-tabi'in) exhortaient les gens à s'asseoir avec les savants et à leur tenir compagnie.

Abû Jouhayfa *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : « *Tiens compagnie aux grands, lie-toi d'amitié aux savants et fréquente les sages* [187]*».*

Abû Dardâ' *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : « *Fait partie de l'intelligence de l'homme, ses déplacements entre les savants, ses sorties et ses entrées avec eux* [188]*».*

Puis il incombe à l'étudiant d'être patient avec les savants et de contraindre son âme à patienter face à ceux à qui Allah a donné la sagesse.

Luqmân a dit à son fils : « *Supporte celui qui t'est supérieur en science et celui qui t'es inférieur en science. Ne rejoint le rang des savants que celui qui a été patient avec eux, s'est attaché à eux et a appris de leur science doucement* [189]*».*

Ibn Mâja Al-Qazwînî a dit : « *Yahya Ibn Ma'în vint auprès d'Ahmad Ibn Hanbal, alors qu'il se trouvait chez lui. Ach-Châfi'î passa sur sa mule. Alors Ahmad se leva afin de le saluer et le suivit. Il tarda, alors que Yahya demeurait assis. Quand il revint, Yahya lui dit : « Ô Abu 'Abdallah, combien est-ce ? –c'est ainsi dans l'original et peut-être qu'il a dit : « Pourquoi cela ? » -. Il répondit : Ne te préoccupes pas de cela : si tu veux [apprendre] le fiqh alors, attache-toi à la queue de cette mule* [190]*».*

---

[186] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (49/1)
[187] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (126/1).
[188] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (127/1).
[189] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (107/1).
[190] Rapporté par Al-Bayhaqi dans son livre « Manaqib Ach-Chafi'i » (252/2) et Mentionné par Adh-Dhahabî dans son livre « As-Sayr » (86-87/10).

Les pieux prédécesseurs (*Salaf*) ont en vérité, montré le meilleur des exemples dans l'âpreté de la recherche de la science et dans l'effort d'aller apprendre auprès des savants. Leurs récits, cités par al-Khatîb al-Baghdâdî et par d'autres, dans la description de leurs voyages à la recherche de hadiths, témoignent de cela. Parmi eux il y eut celui qui voyageait et dont le seul désir était d'entendre (et d'apprendre) un seul hadith parmi les hadiths du Messager – *Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*. Lorsque l'un d'entre eux connaissait quelqu'un ayant plus de connaissance que lui, il voyageait et apprenait de lui. Il y avait parmi les savants des compagnons [du Prophète], celui qui disait : « *Si je connais quelqu'un qui possède plus de connaissance que moi sur le Livre d'Allah et que les chameaux peuvent l'atteindre, alors, j'en emprunterais un afin d'aller vers lui* [191]»

La connaissance islamique est une science que l'on acquiert par apprentissage [auprès des savants], et ne l'acquérir qu'au travers des livres (la lecture) ne suffit pas. Bien plus, limiter l'apprentissage aux livres est un grand malheur. Il en est de même du regroupement des jeunes et des étudiants afin d'étudier entre eux, au lieu d'apprendre chez un savant.

Ach-Châfi'î *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Quiconque apprend à partir des entrailles des livres perd les sentences [de la jurisprudence islamique]* [192]»

Certains des pieux prédécesseurs (*Salaf*) disaient : « *Le plus grand malheur, est d'apprendre à partir de feuillets* [193]» C'est-à-dire acquérir et n'apprendre que de feuillets, autrement dit de livres.

On dit à Abû Hanîfa : « *Dans telle mosquée, il y a un cercle d'apprentissage où on discute de fiqh. Il répondit : « Est-ce qu'ils ont une autorité ? » (C'est-à-dire un savant) Ils répondirent : « Non ! ». Il dit : « Ils ne connaîtront jamais le fiqh* [194]».

Il est important que les gens comprennent qu'il leur incombe d'aller vers les savants, et n'est pas savant, celui qui se présente devant les gens et dit : « Je suis un

---

[191] Il s'agit de 'Abdallah ibn Mas'oud *-Qu'Allah soit satisfait de lui-* mentionné dans le *Sahih* d'Al-Boukhari (102/6).
[192] Voir Ibn Jama' dans son livre « Tazkira As-Sami' » (87).
[193] Voir Ibn Jama' dans son livre « Tazkira As-Sami' » (87).
[194] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (139/1).

savant, suivez-moi ! ». Les gens se doivent plutôt, lorsqu'ils aperçoivent un savant, de lui accorder la prééminence et d'apprendre de lui, car les savants musulmans ont tout au long de l'histoire, évité de délivrer des fatawa et d'occuper la première place quand quelqu'un s'en charge convenablement. Ils ne brandissent pas d'étendards, n'invitent pas à des slogans, et ne demandent pas aux gens de les suivre. Ils n'invitent qu'à suivre la Sunnah du maître des Messagers *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* [195].

Ibn Abû Layla *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« J'ai rencontré cent vingt compagnons du Messager d'Allah –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- parmi les Ansars. Lorsque l'on posait une question sur un cas de jurisprudence à l'un d'eux, celui-ci renvoyait la question à un autre, et ce dernier la renvoyait à un troisième jusqu'à ce qu'elle revienne au premier»*. Dans une autre version : *« Aucun parmi eux ne citait de hadith ou n'était questionné à ce propos* – et dans une autre version *: à propos de quelque chose –, sans qu'il ne souhaite que son frère réponde à sa place. Et on ne lui demandait pas de prononcer une fatwa sur un sujet sans qu'il ne souhaite que son frère le fît à sa place–* [196]*»*.

Et quand on dit à 'Alqama après la mort de 'Abdallah : *« Ne pourrais-tu pas t'asseoir et enseigner aux gens ? Il répondit : « Désirez-vous me précipiter en Enfer ? »* [197]*»*.

Al-A'mach a dit : *« Nous forçâmes Ibrahim à s'asseoir près d'une colonne [pour enseigner aux gens], mais il refusa* [198]*»*

Assurément, parmi les qualités des savants des pieux prédécesseurs (*Salaf*) et ceux qui les ont suivis, il y a la parcimonie dans la parole. Ainsi, si tu vois un savant s'asseoir dans une assemblée et ne pas parler, alors, amène-le à parler, car certes, tu réussiras. Et ne donne pas la parole aux ignorants et à leurs semblables, ils s'égareront et égareront les autres.

---

[195] Voir Nasser Ibn 'Abdel Karim Al-'Aqil « Al-'Ulema Houm Ad-Dou'at » (12).

[196] Rapporté par Al-Hafidh Abû Khaythama dans son livre « Kitab Al-'Ilm » (21) Rapporté par Ad-Darimi (137. p49/1).

[197] Rapporté par Ad-Darimi (109/1).

[198] Rapporté par Ad-Darimi (108/1).

Al-Hasan Al-Basrî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *En vérité, il arrive qu'un homme reste parmi les gens, et qu' on le prenne pour un bègue alors qu'il n'en est pas un, mais un savant musulman* [199] ».

Il apparaît donc évident, à travers ceci, que les gens doivent aller vers les savants, leur donner la première place, les écouter et apprendre d'eux. Et il est important d'élucider ici l'obligation du désir ardent que l'on doit avoir d'apprendre auprès du [savant] dont on a confiance en la religion, et la science : « *Car cette science est une religion, alors, regardez de qui vous apprenez votre religion* [200] ».



[199] Rapporté par Al-Hafidh Abû Khaythama dans son livre « Kitab Al-'Ilm » (20).
[200] Rapporté par Moslim dans l'introduction de son *Sahih* (14/1).

Prise en considération des rangs des savants

La connaissance a des degrés et les savants ont des rangs différents. Allah ordonna au plus noble des Messagers, et Imam des savants, notre Messager Muhammad *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* de Lui demander d'accroître ses connaissances. Il dit :

﴿ وَقُل رَّبِّ زِدْنِي عِلْمًا ﴾

﴿ Et dis : « O Mon Seigneur ! Accrois mes connaissances [201]﴾

Cela signifie : *« Dis, Ô Muhammad : Seigneur ! Renforce mes connaissances par d'autres connaissances. Il lui ordonna de Lui demander les bienfaits de la science qu'il ne connaissait pas. [202]»*

Ceci est la preuve que la connaissance a des degrés. Allah enseigna ce point, à Son Prophète Mûsa *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*.

---

[201] S. Taha (20) v. 114.

[202] At-Tabari « Jami' Al-Bayane » (220/16).

Dans le hadith de Ubay Ibn Ka'b *–Qu'Allah soit satisfait de lui-*, il est rapporté que le Messager d'Allah *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : « *Alors, que Mûsa se trouvait avec un groupe des Enfants d'Israël, un homme vint à lui et dit : « Connais-tu quelqu'un qui est plus savant que toi ? ». Mûsa répondit : « Non ! ». Alors, Allah révéla à Mûsa : « Oui ! Notre serviteur Al-Khadir ». Mûsa alla vers lui et lui dit : « Puis-je te suivre, à la condition que tu m'apprennes ce qu'on t'a appris comme bonne direction ? »* [203]».

Ceci prouve que la connaissance a des degrés, et que certains savants peuvent détenir une connaissance sur un sujet donné, que les autres n'ont pas.

L'Imam Al-Qurtubî *–Qu'Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde–* a dit : « *Nos savants ont dit que cette expression du hadith « Il est plus savant que toi » concerne des lois, des faits détaillés et des jugements ayant trait à des évènements précis. Cela ne veut pas dire qu'il le dépasse dans la science de façon générale, conformément à ce que dit Al-Khadir à Mûsa : « Tu possèdes une connaissance qu'Allah t'a attribuée, et que je ne connais pas, et je possède une connaissance qu'Allah m'a attribuée, et que tu ne connais pas ». Ainsi donc, on affirme que chacun des deux est plus connaisseur que l'autre sur ce qu'il possède comme connaissance, et que l'autre ne connaît pas* [204]».

Ainsi, si la connaissance et les savants ont des degrés, l'étudiant se doit d'accorder une attention particulière aux rangs des savants et à leurs places. L'appréciation du degré de connaissance, se fait par ceux qui ont un bon niveau de connaissance et non par les ignorants.

Ibn 'Aqyl a dit : « *Et parmi ce que j'ai entendu d'étonnant de ces nouveaux ignorants, c'est qu'ils disent : « Ahmad n'est pas un jurisconsulte, mais un savant du hadith »* ». Il dit : « *C'est le comble de l'ignorance car il établit des règles à partir des hadiths, et cette manière de faire n'est pas connue par beaucoup d'entre eux, et peut-être même a t-il ajouté des choses à ce que connaissent leurs grands (savants)* [205]».

---

[203] Rapporté par Al Boukhari dans son *Sahih* (26-27/1) Moslim dans son *Sahih* (2380. p1853/4) Ahmed dans son *Musnad* (116-117/5).
[204] « Jami' Ahkam Al-Qur'an » (10/11).
[205] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (321/11).

L'imam Adh-Dhahabî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit en commentant les propos précédents : *« Je pense qu'ils croient qu'il n'était qu'un savant du hadith (Muhadith) et rien d'autre ; Bien plus, ils imaginent qu'il fait partie de la catégorie des savants du hadith de notre époque. Par Allah ! Il a atteint, et particulièrement dans le fiqh, le rang d'Al-Layth, de Mâlik, d'Ach-Châfi'î et d'Abû Yûsuf ; dans l'ascétisme et la piété, le rang d'Al-Fudayl et d'Ibrâhîm Ibn Adham; dans la mémorisation, le rang de Chu'ba, de Yahya Al-Qattân et d'Ibn Al-Madînî. Comment l'ignorant qui ne connaît pas son propre rang, peut-il connaître le rang d'un autre que lui ?!!* [206]*».*

Les rangs des savants diffèrent en fonction de plusieurs considérations. Il est obligatoire de prendre en compte ces rangs d'après ces différentes considérations il y a par exemple la prise en compte de la spécialité car un savant s'illustre parfois dans un domaine ou dans un chapitre, et son opinion dans ce domaine a une considération qu'aucun autre que lui ne possède.

Anas Ibn Mâlik *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* rapporte que le Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : *« Le plus miséricordieux de ma communauté, envers ma communauté, est Abû Bakr ; celui qui est le plus rigoureux dans la religion d'Allah, c'est 'Umar ; le plus pudique, c'est 'Uthmân ; celui qui connaît le plus ce qui est licite et l'illicite, c'est Mu'âdh ; celui qui connaît le plus la partie de la religion qui traite des successions, c'est Zayd. Chaque communauté a une personne digne de confiance, et la personne digne de confiance de cette communauté est Abû 'Ubayd* [207]*».*

Ibn Abbas *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : *« 'Umar Ibn Al-Khattâb –Qu'Allah soit satisfait de lui- fit un sermon à Al-Jâbiya et dit : « Ô hommes ! Que celui qui désire se renseigner à propos du Coran, aille vers 'Ubay Ibn Ka'b –Qu'Allah soit satisfait de lui-. Que celui qui désire se renseigner à propos des successions, aille vers Zayd Ibn Thâbit –Qu'Allah soit satisfait de lui-. Que celui*

[206] Voir référence précédente.
[207] Rapporte par Ahmed (181/3) At-Tirmidhi (3879. p330/5) Ibn Maja (154) At-Tirmidhi a dit de ce hadith : C'est un hadith *Rarib,* les transmetteurs du hadith rapporté par Ibn Maja sont tous de confiance.

qui désire se renseigner à propos du fiqh, aille vers Mu'âdh Ibn Jabal –Qu'Allah soit satisfait de lui-»[208] ».

L'Imam Ach-Châfi^cî accordait la prééminence à l'Imam A<u>h</u>mad Ibn Hanbal dans la science du hadith. L'Imam Ahmad *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Ach-Châfi^cî nous a dit : Vous êtes plus connaisseur du hadith que moi. Ainsi lorsque vous jugez qu'un hadith est authentique, dites-le-nous afin que nous le prenions* [209]*»*

Abd al-Rahmân Ibn Mahdî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit au sujet de la hiérarchie des savants, chacun d'entre eux s'illustrant dans un domaine différent : *« Je n'ai vu personne connaissant mieux la Sunnah et tout ce qui s'y rapporte, que Hammâd Ibn Zayd ; je n'ai vu personne qui la décrit (la Sunnah) mieux que Shihâb Ibn Kharrâch, Sufyân l'écoutait attentivement lorsqu'il parlait ; et je n'ai également vu personne plus éloquent qu'Ibn Al-Mubârak* [210]*»*

L'Imam Adh-Dhahabî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Le plus grand lecteur du Coran de cette communauté est 'Ubaiy Ibn Ka'b ; le meilleur des juges parmi eux est 'Ali ; le meilleur parmi eux, en ce qui a trait à la succession est Zayd, et le plus instruit sur l'interprétation [des versets] est Ibn Abbas* [211]*»*

L'âge est aussi pris en compte dans la classification des savants. La science s'acquiert par accumulation. Ainsi, lorsqu'un homme avance en âge, il augmente en science et en expérience.

Il a été confirmé que parmi les signes de l'Heure, il y aura l'apparition de jeunes [savants] et le fait que les gens rechercheront la connaissance auprès d'eux. Le Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : *« Certes, parmi les signes de l'Heure, il y a le fait que les gens rechercheront la science auprès de jeunes [savants]*

---

[208] Rapporté par At-Tabarani dans son livre « Al-Aousatt » Et Al-Haithami a dit dans son livre « Majmou' Az-Zawa ide » (135/1) : « Il y a [dans la chaîne de transmission] Soulaymane Ibn Dawud Al-<u>H</u>ossaine et je ne connais personne qui l'ait cité. ».

[209] Rapporté par Ibn Abu <u>H</u>atim dans son livre « Aadab Ach-Chafi'i » (94-95) Abu Na'im dans son livre « Al-Hiliya » (106/9) Rapporté par Ibn 'Abdelbar dans son livre: « Al-Intiqa » (75) Ibn Jawzi dans son livre « Manaqib Al-Imam Ahmed » (449) Ibn Jama' dans son livre « Tazkira As-Sami' wa Al-Moutakallim » (29) et voir Ibnul Qayyim « I'lam Al-Mouwaqi'ine » (325/2).

[210] Rapporté par Al-Lalaka i dans son livre « Charh Ussoul Al-I'tiqad Ahl As-Sunna » (63/1)

[211] « Syar a'lam an-noubala » (319/17).

[212]». Les anciens (*Salaf*) critiquèrent le fait de rechercher la science auprès de jeunes [savants].

'Umar Ibn Al-Khattâb *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : « *La corruption de la religion apparaîtra lorsque la science viendra de jeunes [savants] contre lesquels les grands vont se révolter, et la réforme de la religion apparaîtra lorsque la science viendra des grands qui seront suivis par les jeunes* [213]». Dans une autre version : « *Certes, les gens seront dans le bien tant qu'ils prendront la science de leurs personnes âgées et que les jeunes ne les défieront pas. Par contre, si les jeunes se révoltent contre les grands, alors, ils seront [dans la perdition].* [214]»

'Abdallah Ibn Mas'ûd *–Qu'Allah soit satisfait de lui-* a dit : « *Certes vous demeurerez bien, tant que la science sera parmi vos personnes âgées. Lorsque vos jeunes seront en possession de la science, alors, le jeune traitera le grand de sot* [215]».

Parmi les beaux poèmes traitant de ce sujet, il y a ce qu'a dit al-Qâdî Abd al-Wahâb Ibn cAli Ibn Nasr Al-Mâlikî :

Quand est-ce que l'assoiffé véritable étanchera sa soif,
Si les mers se ravitaillent des puits !
Qui empêchera les jeunes de leur mauvaise intention,
Si les grands s'asseyent dans un coin !
Certes l'élévation des vils au-dessus des humbles
fait partie des grands désastres.
Si les vils et les humbles deviennent égaux, alors la
mention de la mort apparaîtra comme faisant plaisir [216].

Abû Al-Hasan Al-Fâlî dit également :

---

[212] Rapporté par Ibn Al-Moubarak dans son livre « Az-Zouhd » (61) Al-Lalaka i dans son livre « Charah Ussoul Al-I'tiqad Ahl As-Sunna » (85/1) At-Tabarani dans son livre « Al-Kabir » (908. p361/22) « Al-Aousatt » voir Al-Haithami dans son livre « Majma' » (135/1).
[213] Rapporté par Al-Qasim dans son livre « Al-Moussanaf » d'après une bonne chaîne de transmission et Al-Hafidh l'a authentifié dans son livre « Al-Fath » (301-302/1).
[214] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (158/1) Al-Lalaka i dans son livre « Charh Ussoul Al-I'tiqad Ahl As-Sunna wa Al-Jama'a » (84/1).
[215] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (159/1).
[216] Voir « Az-Zakhira » d'Ibn Bassam et « Wafayat Al-A'yane » d'Ibn Khalikane (304/1).

Lorsque les assemblées changèrent de visages,
Autres que ceux qu'elles avaient connu de ses savants
Je les vis pleines de guidance,
Ils étaient les maîtres de ces cours
Je composai donc un poème répandu,
Et l'œil a certes été choqué par la coulée de ses larmes,
Quant à leur tente, elle est semblable à la leur,
Et je vois les femmes du quartier, différentes,
des autres femmes [217].

Il y a plusieurs points de vue à propos des jeunes mentionnés dans le hadith précédent :

Premier point de vue :

Ce sont les innovateurs, ceux qui s'expriment selon leur opinion et ne suivent pas le hadith. On demanda à l'Imam 'Abdallah Ibn Al-Mubârak : *« Qui sont les jeunes ? »*. Il répondit : *« Ceux qui ne s'expriment que selon leur pensée. Par contre, le jeune qui rapporte d'une personne âgée ne fait pas partie des jeunes* [cités dans le hadith] [218]».

Abû 'Ubayd a rapporté d'Ibn Al-Mubârak dans l'interprétation de ce hadith : *« Qu'il optait pour l'opinion que les jeunes [cités dans le hadith] sont les innovateurs et pensait qu'il n'y avait pas de rapport avec l'âge ».*

Deuxième point de vue :

La signification des jeunes [cités dans le hadith], c'est d'apprendre de la génération qui a succédé aux compagnons [du Prophète] et de privilégier le point de vue de ces derniers, par rapport à celui des compagnons [du Prophète]. Abû 'Ubayd a dit : *« Ce que je pense de ces jeunes, c'est d'apprendre la science auprès de la génération qui a succédé aux compagnons du Messager d'Allah –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- et privilégier le point de vue de ceux-là, par rapport*

[217] Voir Ibn Al-Athir (89/8) Hawadith Sana (448).
[218] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (158/1).

à celui des compagnons du Messager d'Allah –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- et à leur science. C'est cela apprendre chez les jeunes [219]*».*

Troisième point de vue :

Ce sont ceux qui n'ont aucune science. L'Imam Ibn 'Abdelbar -*Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a recueilli l'opinion de certains savants concernant l'expression *« les jeunes »* mentionnée dans le hadith rapporté par 'Umar et d'autres hadiths. Cela concerne celui qui est interrogé alors qu'il n'a pas de science ; et le grand est un savant quel que soit sont âge. Et ils disent : L'ignorant est jeune, même s'il est vieux, tandis que le savant est grand, même s'il est jeune [220].

Quatrième point de vue :

« Les jeunes » est en relation, ici, avec l'âge, car le monde des jeunes est méprisable, comme l'a dit Ibn Al-Mu'tamir *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* :

Ce que je pense, c'est que cette divergence est une divergence de variation, car cette description peut-être attribuée à tous ceux-là. Ainsi, l'expression « les jeunes » englobe : les jeunes (dans la science, le rang et l'âge [221]*), les innovateurs, et ainsi de suite.*

Il y a entre ces questions une inhérence, car la science -comme je l'ai précédemment dit- s'accumule par apprentissage au fil des jours et des nuits. Ainsi l'homme, en général, n'atteint un niveau élevé dans la science et n'est qualifié de savant, que lorsqu'il avance en âge et dépasse l'étape première de la jeunesse. Toutefois, il peut y avoir un jeune, à qui Allah *–Le Très Haut-* accorde de la science. En effet, 'Abdallah Ibn 'Abbâs *–Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père-* était interrogé [et énonçait des fatawa] étant jeune, de même que Mu'âdh Ibn Jabal et 'Attâb Ibn Asîd. Ces derniers furent même nommés par le Messager d'Allah *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* à des postes de haute responsabilité, malgré leur jeune âge.

Le mérite des personnes âgées est prouvé par de nombreux arguments, même en ce qui concerne l'imamat lors de la prière.

---

[219] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (158/1).
[220] Rapporté par Ibn 'Abdelbar: « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (159/1).
[221] Docteur Nasser al-'Aqil « Al-'Ulema Houm Ad-Dou'at » (23).

Mâlik Ibn Al-Huwayrith *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Nous nous rendîmes auprès du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- alors que nous étions des jeunes gens d'une même classe d'âge. Nous demeurâmes chez lui vingt nuits. Le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- était miséricordieux et doux. Il crut que nous étions en mal de nos familles, et il nous questionna à propos de ceux que nous avons laissés dans nos familles. Alors, nous l'informâmes. Il dit : « Retournez auprès de vos familles et demeurez-y. Enseignez-leur, ordonnez-leur [le convenable] et priez comme vous m'avez vu prier. Lorsque l'heure de la prière arrive, que l'un d'entre vous fasse l'appel à la prière et que le plus grand parmi vous, dirige [la prière] »* [222]». Il ordonna donc, que soit Imam le plus âgé d'entre eux.

Il revient donc aux jeunes de se consacrer à l'apprentissage car l'étape de la jeunesse est une étape d'apprentissage et l'étape de vieillesse est une étape de dépense [consistant à enseigner ce qu'on à appris].

Al-Hasan Al-Basrî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* disait : « *Donnez-nous vos jeunes car ils ont les cœurs les plus vides et sont les plus aptes à mémoriser ce qu'ils entendent. Allah concrétisera cela à qui il veut* [223]».

Ils ne doivent pas se mettre en avant, avant que le temps ne les y place, car cela peut être la cause de leur égarement et de l'égarement des gens.



Fait aussi partie de la prise en compte des rangs des savants, la considération du savant Imam reconnu pour sa science, par ses contemporains ou ses concitoyens ; ces derniers ayant reconnu son mérite au point où il est possible de l'appeler « le savant de l'époque » ou « le savant de la région » comme c'était le cas pour l'Imam Ahmad Ibn Hanbal *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* à son époque, de l'Imam Mâlik Ibn Anas *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* dans sa contrée et à son époque, de l'Imam et Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *-Qu'Allah lui*

---

[222] Rapporté par Al Boukhari (155/1) Moslim (674. p465/1) Ad-Darimi (286/1) Ahmed (436/3) et (53/5) An-Nissaï (9/2).

[223] Rapporté par Ramaharmazi dans son livre « Al-Mouhaddith Al-Fassil » (192).

fasse miséricorde-, et parmi nos contemporains, de l'éminent mufti de l'Arabie Saoudite à son époque le Cheikh Ibn Ibrâhîm Âl-Cheikh *–Qu'Allah lui fasse miséricorde* -, de l'éminent Cheikh Abd al-'Aziz Ibn 'Abdallah Ibn Bâz *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-*. Ce sont ceux dont les gens ont témoigné le mérite et dont les savants ont reconnu la grandeur du rang. Les gens avaient donc recours à eux et leur posaient des questions sur ce qui leur était difficile de comprendre et sur ce qu'ils ignoraient.

L'Imam Ishâq Ibn Râhawayh *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« En Iraq, Je m'asseyais [afin d'apprendre] auprès de l'Imam Ahmad Ibn Hanbal, auprès de Yahya Ibn Maᶜin et de nos compagnons, et nous étudiions ensemble le hadith à partir d'une, deux, ou trois voies (chaînes de transmission). parmi eux, Yahya disait : « Et à partir de telle chaîne de transmission ? ». Je répondais : « Celui-ci n'est-il pas authentique selon notre consensus ?! ». Ils disaient : « Oui ! ». Alors, je disais : « Qu'est-ce qu'il signifie ? Comment l'interpréter ? Et comment doit-on le comprendre ? ». Pas un de nous ne parvenait à répondre excepté l'Imam Ahmad [224]».*

Adh-Dhahabî a rapporté les dires d'un certain savant sur Al-Hâkim Ibn Al-Bayy', l'auteur du livre intitulé « Al-Mustadrak » : *« J'ai certes entendu nos savants faire mention de son époque et ils disaient que ceux qui l'ont précédé tels Abû Sahl As-Saᶜlûkî, l'Imam Ibn Al-Fawrak, et l'ensemble des Imams (savants), le classaient avant eux, accordaient une attention particulière à son mérite, et reconnaissaient son respect incontestable [225]».*

Quand on demande d'accorder une attention particulière aux rangs des savants, deux types de personnes sont concernés :

1- Les savants eux-mêmes, car il est obligatoire pour le jeune [savant] de prendre en considération l'âge du grand, son rang et sa science.

2- Les gens eux-mêmes doivent accorder une plus grande considération à l'opinion du grand savant, qui a plus de mérite,

---

[224] Rapporté par Ibn Abu Hatim « Al-Jarahu wa At-Ta'dil » (375/1).
[225] Adh-Dhahabî dans son livre : « Syar a'lam an-noubala » (170/17).

de science et qui est plus âgé, qu'à celle du savant qui a moins de science et moins de mérite.

Et tout ce que j'ai mentionné et que je mentionnerai comme droits des savants et règles de comportement que l'on doit avoir envers eux, augmentent quantitativement et qualitativement selon le rang, la science et l'âge du savant.

Il existe des gens aujourd'hui qui apprennent de certains jeunes étudiants des choses qui sont en contradiction avec les avis des éminents savants de la communauté.

Parmi les gens, certains respectent les droits de certains jeunes savants, plus qu'ils ne le font pour les grands.

J'ai vu, lors d'une fête publique, un Cheikh vertueux et un autre Cheikh qui est un grand savant. Le Cheikh se dirigea vers le savant afin de le saluer, en reconnaissance pour son rang, mais certaines personnes vinrent vers ce Cheikh afin de le saluer et négligèrent le savant, par passion ou mieux pour une erreur qu'ils prétendaient avoir remarqué en lui, et ainsi rabaissèrent son rang. Le Cheikh qu'on saluait se trouvait embarrassé, car les gens focalisaient leur attention sur lui et non sur le savant, que le Cheikh considérait comme étant plus digne de respect et d'estime que lui.

Cette image illustre bien le manque de prise en considération des catégories des savants et la méconnaissance de leurs rangs. Il ne s'agissait là que de politesse dans le comportement et de salutation, alors que penser de quelque chose de plus important !



Mise en garde contre le dénigrement des savants

Le dénigrement et la diffamation des savants font partie des attitudes de ceux qui ont dévié et se sont égarés, car la diffamation des savants n'est pas une diffamation de leurs personnes, mais plutôt un dénigrement de la religion, du message qu'ils portent et de la religion à laquelle ils appartiennent. Le dénigrement des savants est interdit car ces savants sont des musulmans. Le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : *« En vérité, vos sangs, vos biens et vos honneurs vous sont sacrés comme le caractère sacré de ce jour-ci, de ce mois-ci et de cette région-ci* [226]*»*

L'interdiction devient plus catégorique, car cela revient à dénigrer la religion, et ceci est l'objectif des innovateurs, qui tiennent des propos calomnieux vis-à-vis des pieux prédécesseurs (Salaf) de cette communauté et de ses savants qui les suivent dans la bienfaisance. Les moyens et les causes dépendent des intentions qui les animent.

---

[226] Rapporté par Al Boukhari (191/2) et Moslim (889/2).

L'Imam Ibn Al-Qayyim *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Etant donné qu'on arrive aux objectifs qu'à travers les voies et moyens qui y mènent, leurs voies et moyens les suivent et dépendent de ces objectifs. Ainsi, les moyens des interdits et des désobéissances sont détestés ou interdits en fonction de la façon dont ils mènent à ces objectifs et des relations qui les lient avec ces derniers. De même, les moyens de l'obéissance et des bonnes oeuvres sont aimés et permis, en fonction de la manière dont ils mènent à leurs objectifs. Le moyen pour atteindre l'objectif est donc subordonné à cet objectif (dans le jugement). Et tous les deux sont visé cependant le dernier est visé en tant que finalité alors que le premier est visé en tant que moyen. Ainsi donc, lorsque Allah interdit quelque chose comportant des voies et des moyens qui y mènent, ceux-ci deviennent illicites et interdits pour que son interdiction soit effective et consolidée et que les frontières de cet interdit ne soient pas approchées. Car si les moyens et les voies qui y mènent, restaient permis, cela contredirait l'interdiction et constituerait une séduction pour les âmes. La sagesse et la science du Très-Haut ne permettent point cela [227]».*

Lorsque les pieux prédécesseurs (Salaf) comprirent ceci, ils considérèrent celui qui dévalue le rang des compagnons [du Prophète], comme un impie, cela en raison de ce que cette parole entraîne comme dénigrement de la religion et rabaissement de la Sunnah du plus noble des Messagers *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-.*

Mus^c^ab Ibn ^c^Abdallah rapporte : *« Mon père, ^c^Abdallah Ibn Mus^c^ab Az-Zubayr m'a dit que le commandeur des croyants Al-Mahdî a dit : « O Abû Bakr ! Que dis-tu de celui qui dénigre les compagnons du Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- ? » Il répondit : « Je dis de lui que c'est un impie ». Il dit : « Je n'ai jamais entendu personne dire ceci avant toi ! » Il dit : « Ce sont des gens qui ont voulu dénigrer le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- sans trouver personne dans la communauté qui les suive sur ce chemin ; alors, ils dénigrèrent ces compagnons auprès de leurs enfants, puis leurs enfants firent de même auprès de leurs enfants. C'est comme s'ils disaient : « Le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- a pris de mauvais compagnons pour compagnie, et combien est mauvais l'homme qui prend de mauvais compagnons ! ». Alors il dit : « Je pense (de celui qui dénigre les*

---

[227] « I'lam Al-Mouwaqi'ine » (147/3).

compagnons du Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-) ce que tu penses [228]*».*

Abû Zourᶜa *–Qu'Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde-* a dit : *« Si tu vois un homme dénigrer un des compagnons du Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, sache que c'est un impie, et ceci parce que le Messager -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- est pour nous la vérité, que le Coran est pour nous la vérité, et que ce qu'il a apporté est pour nous la vérité. Or ce sont les compagnons du Messager -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- qui nous ont fait parvenir ce Coran et ces Sunan. Ils ne veulent qu'accuser et réfuter nos témoins et [par là-même] porter atteinte au Coran et à la Sunnah ; ce sont eux qui méritent d'être accusés et réfutés ; tous sont des impies* [229]*».*

Les pieux prédécesseurs (Salaf) ont dit la même chose de celui qui dénigre les savants parmi les tabiᶜîn et ceux qui les ont suivis.

L'Imam A<u>h</u>mad *–Qu'Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde-* a dit : *« Si tu vois un homme se moquer de <u>H</u>ammad Ibn Salama, alors doute de son Islam ; car il était rigoureux vis-à-vis des innovateurs* [230]*».*

Ya<u>h</u>ya Ibn Maᶜîne *–Qu'Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde-* a dit : *« Si tu vois un homme parler contre <u>H</u>ammad Ibn Salama et ᶜAkrima l'esclave [affranchi] d'Ibn ᶜAbbas, alors doute de son Islam* [231]*».*

Ceci s'applique au fait de parler injustement et avec passion contre un savant. Par contre, il est toléré à un savant objectif de parler contre un savant.

L'Imam Adh-Dhahabî *–Qu'Allah Le Très-Haut, lui fasse miséricorde-* a dit : *« Ceci concerne le fait de porter atteinte à ces deux savants que sont <u>H</u>ammad Ibn Salama et ᶜAkrima et de leur faire du tort par passion à propos du rang qu'ils occupent. Par contre, celui qui rapporte de manière juste ce qui a été*

---

[228] Rapporté par Al-Bardadi : « Tarikh Bardad » (174/10).

[229] Rapporté par Al-Bardadi : « Al-Kifaya fi 'Ilm Ar-Riwaya » (49) et Al-Hafidh Ibn Hajar « Al-Issaba » (10/1).

[230] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (450/7).

[231] Rapporté par Al-Lalaka'i dans son livre : « Charhu Oussoul i'tiqade Ahl Sounnah wa 'l Jama'a » (514/4) et Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (447/7) et (31/5).

dit comme critique et agrément les concernant, tout en restant équitable, a certes agi avec droiture [232]».



Les pieux prédécesseurs (Salaf) *-Qu'Allah les agrée-* ne se limitaient pas à l'interdiction de dénigrer les savants. Bien plus, ils interdisaient également de les mépriser.

L'Imam Ibn Al-Mubârak *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Il incombe au doué de raison de ne point mépriser trois [types de personnes] : Les savants, les gouverneurs et les frères. Car celui qui méprise les savants a certes perdu sa vie dans l'au-delà ; celui qui méprise une autorité a certes perdu sa vie dans ce bas monde ; et celui qui méprise ses frères, a certes perdu sa grandeur d'âme [233]».*

Dénigrer les savants, c'est leur faire du tort, et faire du tort à ces derniers, c'est faire du tort aux alliés d'Allah. Car les savants qui oeuvrent, entrent en premier dans la description des alliés [d'Allah]. Ceci signifie donc que la nuisance faite à l'encontre des savants, est un acte grave, car celui qui se fait l'ennemi d'un des alliés d'Allah, Allah lui déclare la guerre. Abû Hurayra *-Qu'Allah l'agrée-* rapporte que le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit dans un hadith à caractère divin (Qudusî) Allah a dit : *« Celui qui se fait l'ennemi de l'un de Mes alliés, Je lui déclare la guerre [234]».*

L'invective, la raillerie et le dénigrement des hommes de science et de mérite, représentent un danger pour la foi de l'homme lui-même, car ils peuvent mener son auteur vers ce qu'il n'a pas souhaité. Un homme parmi les hypocrites a dit : *« Je n'ai jamais vu de compagnons comme les nôtres, avec des ventres aussi gros, avec des langues aussi menteuses et aussi craintifs lors d'une bataille [235]».* Cette expression devint ainsi un signe de la mécréance de ces hypocrites. Allah fit descendre un verset qui rejette leurs excuses et les repousse :

---

[232] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (31/5).
[233] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar » (251/17).
[234] Rapporté par Al Boukhari (190/7) et Ibn Maja dans ses Sunans (1321/2).
[235] At-Tabari « Jami' Al-Bayiane » (171-173 /10) et Ibn Kathir « Tafsir Al-Qur'an Al-'Adhim » (368/2).

﴿ وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ ۚ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ ﴿٦٥﴾ لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَانِكُمْ ۚ إِن نَّعْفُ عَن طَائِفَةٍ مِّنكُمْ نُعَذِّبْ طَائِفَةً بِأَنَّهُمْ كَانُوا مُجْرِمِينَ ﴿٦٦﴾ ﴾

﴾ Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : « Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer.» Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets (Le Coran) et de Son Messager que vous vous moquiez ? (65) Ne vous excusez pas : Vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels [236]﴿

Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant- a* considéré les railleries faites par ces hypocrites à l'encontre du Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* et de ses compagnons, comme une raillerie faite à Son encontre *–L'Exalté-*. Ceci prouve donc la gravité de cet acte.

Prends donc garde de te moquer des savants, de les dénigrer, et de les calomnier, car Allah *– Le Très-Haut et le Tout-Puissant-* a certes interdit la calomnie. Le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit dans le hadith d'Abû Hurayra *–Qu'Allah l'agrée-* : *« Savez-vous ce qu'est la calomnie ? » Ils répondirent : « Allah et Son Messager sont plus savants ». Il dit : « C'est dire de ton frère ce qu'il déteste ». On lui dit : « Et si ce que je dis de mon frère est vrai ? » Il dit : « Si ce que tu dis de ton frère est vrai, tu l'as certes calomnié et si ce n'est pas vrai, tu as alors forgé un mensonge contre lui [237]».*

Le fait de calomnier les savants est plus grave que de calomnier d'autres personnes.

L'Imam Al-Hafidh Ibn Asâkir Ad-Dimashqî a dit : *« Sache, O mon frère – Qu'Allah nous accorde Son agrément et fasse de nous ceux qui Le craignent véritablement- que la chair des savants –Qu'Allah leur fasse miséricorde- est empoisonnée et que la punition d'Allah consiste à couvrir de honte ceux qui les dénigrent, car la diffamation faite à leur encontre est quelque chose de grave,*

---

[236] S. At-Tawbah (9) /v.65-66.
[237] Rapporté par Moslim (2001/4) Ad-Darimi dans son Mousnad (209-210/2).

s'attaquer à leur honneur injustement et par pur mensonge est un vice fatal. Et s'opposer à celui qu'Allah a choisi pour répandre la science, est un comportement blâmable.[238]»

Que les faibles d'esprit ne te poussent pas à dénigrer les savants, car certains étudiants poussent les gens à dénigrer les savants, en proférant des paroles, dont ils ne mesurent pas les conséquences ! ils disent par exemple : « L'authentification d'untel n'est pas prise en considération et l'opinion d'untel n'est pas admise ». Il se peut que les paroles de cet opposant [l'étudiant] soient vraies, mais il ne convient pas de les proférer en public et devant de jeunes étudiants qui ne pèsent pas le poids des mots, et ne les évaluent pas à leur juste valeur. Au contraire, ils prennent ces paroles et sont insolents vis-à-vis des savants, puis des Imams etc. en s'appuyant sur l'expression *« Nous sommes des hommes et eux aussi »*. Ainsi, le point de départ du mal est une étincelle.



[238] « Tabiyn Kazb Al-Mouftari » (28).

Mise en garde contre le fait d'accuser les savants d'erreur alors qu'on n'a pas de connaissance

Les savants sont des êtres humains exposés à l'erreur. Le fait de donner tort aux savants comporte deux dangers :

I – Si leur accusation d'avoir commis une erreur est fausse, alors on les accuse d'une chose pour laquelle ils ont raison ou d'une chose qu'ils n'ont pas faite ; parce qu'il y a des gens qui se précipitent et ont une vision négative des choses. Dès lors, ils interprètent les paroles des gens de manière erronée ou négative.

L'œil qui aime ne voit pas les défauts
Alors que l'œil qui déteste ne voit que les défauts.

Parmi les gens, il y a celui dont le reproche à un savant réside dans sa méconnaissance de ce savant. Il entend de lui des paroles qui sous-entendent plusieurs interpretations concises, mais il en ignore les détails, et ne retourne pas auprès du savant afin de se renseigner sur cela. Dès lors, il propage ce qu'il a entendu en le qualifiant d'erreur et de délit grave.

L'Imam Adh-Dhahabî *-Qu'Allah lui accorde sa miséricorde-* a rapporté qu'Abû Kâmil Al-Basrî a dit : *« J'ai entendu cértains de nos savants dire : « Nous étions dans l'assemblée d'Abû Khanbin ; il cita (les hadiths sur) les mérites de ᶜAli –Qu'Allah l'agrée- après avoir cité les mérites des trois, quand soudain, Abû Al-Fadl As-Sulaymânî se leva et cria : « O vous les hommes ! Celui-ci est un imposteur, n'écrivez pas [ce qu'il dit] ». Et il quitta l'assemblée car il ne l'avait pas entendu citer les mérites des trois* [239]*».*

L'Imam Adh-Dhahabî a commenté cette histoire en disant : *« Ceci montre la méchanceté d'As-Sulaymânî et sa rudesse –Qu'Allah lui accorde Son pardon-* [240]*».*
De nos jours, il y a des gens qui accusent les savants d'être –je cite leur expression– « ignorants de la réalité ». Il n'est pas juste de dire cela des savants. Les savants dans leur ensemble, sont ceux qui connaissent le plus la réalité et ceux qui écoutent le plus les problèmes et les questions auxquelles les gens sont confrontés, tant dans les domaines sociaux que politiques et économiques.

Son éminence le Cheikh ᶜAbd al-ᶜAziz Ibn ᶜAbdallah Ibn Bâz a dit à propos de l'accusation des savants d'ignorer la réalité : *« Il incombe au musulman de retenir sa langue face à ce qui ne convient pas et de ne s'exprimer qu'avec connaissance. Ainsi le fait de dire qu'untel n'appréhende pas la réalité, nécessite une connaissance et ne peut dire cela que celui qui a une connaissance qui lui permet de juger ainsi. Par contre, avancer de tels jugements à tort et à travers, par passion et sans preuve, est un acte blâmable, et grave qui n'est pas permis. Prétendre que celui qui a énoncé la fatwa ignore la réalité des choses doit être prouvé et cela n'est possible qu'aux savants* [241]*».*

Parmi les apparences de l'ignorance de la réalité qui font couler beaucoup de salives, il y a le fait d'accuser certains savants d'ignorer les agissements des

[239] Rapporté par Adh-Dhahabî : «Syar » (524/15).
[240] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (524/15).
[241] Magazine de la ligue islamique mondiale numéro 313.

hypocrites et des laïcs (ᶜilmaniyin). Ceci n'est pas un défaut, car il existe dans la communauté des hypocrites et des athées que les savants ne connaissent pas et dont ils ignorent les agissements. Cette méconnaissance n'est pas un défaut.

L'Imam Adh-Dhahabî a dit dans la biographie d'Al-Hallâj : *« Il existait du temps du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- un groupe compté parmi ses compagnons et adhérant à sa religion. Ils étaient dans leur for intérieur, hypocrites et rebelles, et parfois le Prophète ne les connaissait pas et ignorait leur existence. Allah – Le Très-Haut - a dit :*

﴿ وَمِمَّنْ حَوْلَكُم مِّنَ ٱلْأَعْرَابِ مُنَٰفِقُونَ ۖ وَمِنْ أَهْلِ ٱلْمَدِينَةِ ۖ مَرَدُوا۟ عَلَى ٱلنِّفَاقِ لَا تَعْلَمُهُمْ ۖ نَحْنُ نَعْلَمُهُمْ ۚ سَنُعَذِّبُهُم مَّرَّتَيْنِ ﴾

﴿ Et parmi les bédouins qui vous entourent, il y a des hypocrites, tout comme une partie des habitants de Médine. Ils s'obstinent dans l'hypocrisie. Tu ne les connais pas mais Nous les connaissons. Nous les châtierons deux fois...[242] ﴾

S'il est donc permis au Prophète de ne pas connaître certains hypocrites malgré le fait qu'ils aient vécu avec lui à Médine durant des années, il est alors logique de penser qu'un groupe d'hypocrites ait pu passer inaperçu dans sa communauté après lui -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- [243]».

Les savants ne peuvent juger que sur les apparences des gens, car c'est à Allah seul *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant–* que revient [le jugement] sur les choses inaccessibles.

ᶜUmar Ibn Al-Khattâb *–Qu'Allah l'agrée-* a dit : *« Certes, les gens étaient dévoilés par la Révélation à l'époque du Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. Aujourd'hui, la révélation a cessé. Nous vous prenons [maintenant] en fonction de vos œuvres apparentes. Ainsi, celui qui nous montre le bien, nous croyons en lui et nous nous rapprochons de lui, en laissant ses secrets à Allah qui le jugera. Et celui qui nous montre le mal, nous ne croyons pas en lui, même s'il dit que son intention est bonne [244]».*

---

[242] S At-Tawbah (9) / v101.
[243] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (343/14).
[244] Rapporté par Al Boukhari (221/3) et Ahmed (14/1).

Parfois certaines personnes accusent d'innovation (Bidᶜa) un savant qui suit les Salaf, sans avoir ni argument ni preuve de cette accusation. Dans de telles situations, ce qui compte c'est le jugement des personnes considérées parmi les gens de Ahl Sunnah wa Jamaᶜa, ceux qui suivent les Salaf, et non l'avis des individus, et l'examen des arguments et des preuves ayant trait à cette accusation est obligatoire.

Il fut dit à l'imam A<u>h</u>mad : *« O Abu ᶜAbdallah ! Ya<u>h</u>ya et Abû ᶜUbaid n'agréaient pas Ach-Châfiᶜî à cause du chiisme (tachayuᶜ) auquel il lui reprochaient d'appartenir »*. Alors, l'Imam A<u>h</u>mad Ibn <u>H</u>anbal dit : *« Nous ignorons ce qu'ils disent. Par Allah ! Nous n'avons vu en lui que du bien* [245]*»*.

Puis, A<u>h</u>mad dit à ceux qui étaient autour de lui : *« Sachez –Qu'Allah vous fasse miséricorde- que lorsque Allah donne une science à un homme parmi les savants et en prive ses semblables et ses collègues, ils l'envient et l'accusent de ce qu'il n'est pas. Quel mauvais défaut que celui-ci chez les savants !* [246]*»*.

L'Imam Adh-Dhahabî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Quiconque prétend qu'Ach-Châfiᶜî avait des tendances chiites, est un menteur et ne sait pas ce qu'il dit »*. Et il dit : *« S'il était chiite –Qu'Allah le protège de cela- il n'aurait pas dit : Les califes biens guidés sont au nombre de cinq : il commença par Abû Bakr et finit par ᶜUmar Ibn ᶜAbd al-ᶜAziz* [247]*»*.

II- Le fait que celui qui n'est pas savant accuse le savant d'erreur ; la personne se base sur l'ignorance pour accuser le savant d'avoir commis une erreur. Ainsi elle dit sur Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-* et sur Ses créatures, ce qu'elle ne sait pas. Le jugement relatif aux erreurs des savants ne revient pas aux personnes ordinaires ou aux étudiants, mais aux savants. Cela est comme le dit l'Imam Ach-Châ<u>t</u>ibî : *« Parmi les fonctions des mujtahidin, c'est eux qui connaissent ce qui est en concordance [avec la loi] ou [la] contredit. Quant aux autres, ils n'ont dans ce domaine aucun discernement* [248]*»*.

---

[245] Rapporté par Bayhaki dans son livre « Al-manakib » (259/2) et Adh-Dhahabî dans son livre « Syar » (58/10).
[246] Rapporté par Bayhaki dans son livre « Al-manakib » (259/2) et Adh-Dhahabî dans son livre « Syar » (58/10).
[247] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (58-59/10).
[248] « Al-Mouwafaqat » (173/4).

Et si tu dis : Y a t il un principe que les étudiants les non-mujtahidin, peuvent appliquer pour connaître les erreurs des savants ? Alors, je cite ce qu'a dit l'Imam Ach-Châṯibî en réponse à cette question : *« La réponse est qu'il y a une règle approximative, qui est la suivante : Les erreurs dans les paroles sont en très petite quantité dans la Charicа. Et généralement, leurs auteurs sont seuls et rarement appuyés par d'autres mujtahidin. Ainsi, si un mujtahid s'isole de l'ensemble des savants en énonçant une fatwa, alors il faut savoir que la vérité se trouve avec la majorité des mujtahidin et non pas avec la majorité des suiveurs* [249]*»*.

Ceci est une règle générale et non une règle absolue. Et de toutes manières, il revient aux savants mujtahidin de juger si tel ou tel savant a commis une erreur. Certaines personnes rapportent qu'elles se sont plaintes auprès d'un savant dans leur pays, face à ce qu'elles trouvent comme déviation. Le savant leur prodigua des conseils, les invita à la patience et dit : *« En vérité, toute époque sera suivie par une époque pire que la précédente »*. Il leur recommanda d'être persévérant dans la propagation de l'Islam et de procéder à la réforme par tous les moyens licites possibles. Alors, ceux-là se mirent en colère et accusèrent le savant d'erreur, car il leur avait recommandé la patience et leur avait dit que le mal allait empirer. La réponse de ce savant face à cette situation ne fut pas une erreur, étant donné que la même situation s'était présentée à l'époque des compagnons.

Az-Zubayr Ibn cAdî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Nous allâmes auprès de Anas Ibn Mâlik et nous nous plaignîmes auprès de lui de ce que nous subissions de Al-Hajjâj. Il dit : « Patientez, car il n'y a pas d'époque sans que celle qui la suit soit pire qu'elle, et ce jusqu'à ce que vous rencontriez votre Seigneur. Je l'ai entendu de votre Prophète –Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* [250]*»*.

Quand les savants sont jugés par de jeunes étudiants, un amalgame apparaît car ils peuvent être embrouillés ; Une personne peut accuser un savant d'innovation pour une question d'ijtihad, en la confondant avec une autre question, qui n'est réfutée que par les innovateurs.

Citons pour illustrer cela, le sujet de la vision de Son Seigneur par le Messager *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* la nuit de l'ascension (Al-Micraj) et la question de la vision du Seigneur par les croyants le Jour du Jugement dernier.

---

[249] « Al-Mouwafaqat » (173/4).
[250] Rapporté par Al Boukhari (22/13).

Quant à la première question les compagnons et ceux qui les ont suivis ont divergés.
Pour ce qui est de la deuxième question quiconque nie cette vision fait partie des innovateurs, ceux-là qui ont dévié et qui se sont égarés.

Al-Hafidh Adh-Dhahabî dit des gens qui en élucidant ces deux questions : « *L'argument démontre l'absence de vision, bien qu'elle soit possible. Ainsi, nous tournons le dos à cette question. Il relève du bon Islam de l'homme d'abandonner ce qui ne le concerne pas. Sa confirmation ou sa réfutation est difficile, et s'en abstenir est la voie du salut. Allah Seul en détient le savoir. Lorsqu'une chose est prouvée, nous la confirmons, et ne réprimandons pas ceux qui confirment la vision (du Seigneur) par notre Prophète dans la vie d'ici-bas ou ceux qui la nient, mais nous disons : Allah et Son Messager sont les seuls à savoir* [251]. *Par contre, nous réprimandons et accusons d'innovation, ceux qui nient la vision d'Allah, dans l'au-delà, car de nombreux textes la confirment* [252]».

Même un savant peut faire la confusion, et dire qu'un autre savant a commis une erreur, alors qu'il n'en a pas commis. Nous avons l'exemple de l'imam Muhammad Ibn Yahya Adh-Dhuhlî, qui a pensé que l'Imam Al-Bukhârî – *Qu'Allah lui fasse miséricorde–* avait commis une erreur à propos de la prononciation des mots du Coran [est-elle créée ou pas] (on interrogea l'Imam Al-Bukhârî sur cette question : il refusa d'y répondre. Lorsqu'il refusa d'y répondre et argumenta par le fait que nos actes sont créés, puis apporta des preuves à cela). L'Imam Muhammad Ibn Yahya Adh-Dhuhlî cru qu'il traitait la question de la prononciation et se mit à parler sur lui. Lui et les autres se basèrent sur le corollaire de sa parole pour l'accuser [253].

Ce corollaire n'est pas correct et la réponse de l'Imam Al-Bukhârî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* est juste étant donné qu'il ne parlait pas du son des mots

---

[251] Le Cheikh Abdel Aziz Ibn Abdallah Ibn Baz a dit : « Il n'y a pas d'ambiguïté sur ce sujet et la réalité est que le prophète n'a pas vu Son Seigneur lorsqu'il fit l'ascension dans les cieux. il a explicitement dit cela dans le hadith de Abû Dhar dans le Sahih Moslim. Il nous informa qu'il n'a vu que de la lumière et il a également dit dans un autre hadith rapporté par Moslim qu'aucun d'entre nous ne verra son Seigneur dans ce monde avant sa mort. Ainsi donc cette question est claire et nette. » (21/5/1414 de l'hégire)
[252] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (114/10) et Ibnul Qayyim « Zada Al-Ma'ad » (36-38/3).
[253] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (456/12).

du Coran avec lesquels Allah a parlé, mais la voix que l'on entend de celui qui lit le Coran. Ceci fait partie des actes des créatures et les actes des créatures, y compris les voix et les articulations sont créés. Par contre, les actes d'Allah Exalté et Ses paroles dont le Coran fait partie, sont incréés [254].

Ainsi, l'Imam Al-Bukhârî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* ne sous-entendait pas le sens voulu par les Jahmiyyah et leurs semblables, mais sous-entendait le sens juste qu'il a éclairci et élucidé. Il ne fut critiqué qu'à cause du désir qu'avait celui qui a parlé contre lui, de le discréditer ; même s'il était préférable pour l'Imam Al-Bukhârî *–Qu'Allah lui accorde Son pardon et l'introduise dans Ses Jardins spacieux-* d'abandonner ces expressions, qui furent interdites par l'Imam Ahmad et d'autres parmi les savants des (Salaf).

Les fausses accusations et faux colportages des paroles des savants, sont nombreux, et son éminence Cheikh Bakr Ibn ᶜAbdallah Abû Zayd les a assemblés dans un de ses essais intitulé : « Décèlement par les éminents savants des erreurs contre les imams [255]». C'est un ensemble de fausses paroles rapportées contre les savants, soit à cause du manque de solidité de la transmission ou à cause d'une compréhension erronée. Et il a ainsi mentionné certaines de ces erreurs dans son ouvrage intitulé : « Les Principes et leurs effets sur la pensée et le Livre »

Parmi elles il y a :

- Il est répandu que l'école [juridique] d'Abû Hanifa, permet à la femme d'assumer les fonctions de juge sauf dans le pénal. Puis, il dit : *« Ceci est certes une erreur contre lui dans son école [juridique] et sa véritable parole est : « Si l'Imam confie la justice à la femme, il est pécheur ; néanmoins son jugement est applicable excepté ce qui concerne le pénal »*. Ainsi, pour Abu Hanifa, le principe est qu'il est interdit de confier la justice à une femme [256].

- Il est répandu que la prononciation de l'intention est autorisée par l'école [juridique] d'Ach-Châfiᶜî. Puis il dit : *« Ceci est certes une erreur dans la compréhension de sa parole : « La prière est différente des autres actes*

---

[254] Voir Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya « Al-Fatawa » (364-365/12).
[255] Cela fut mentionné dans le livre : « At-Ta'alum wa Atharuhu 'Alal Fikr Wal Kitab » page 102.
[256] « At-Ta'alum wa Atharuhu 'Alal Fikr Wal Kitab » page 102.

d'adoration, on n'y entre que par le rappel d'Allah ». Ainsi, les adeptes de son école comprirent que cela signifiait : « *la prononciation de l'intention* » Alors, que « *dhikr* » dans cette expression signifie : « *Le takbir al-ihram*[257] ».

● ● ●

[257] « At-Ta'alum wa Atharuhu 'Alal Fikr Wal Kitab » page 102.

Trouver des excuses aux savants

Les savants sont les meilleurs êtres de la communauté de Muhammad *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*. Si ceci est le principe en ce qui les concerne, il nous est obligatoire de leur trouver des excuses et d'avoir une bonne opinion d'eux. Car le croyant se doit de ne penser que du bien des gens pieux, lorsqu'il entend des accusations faites à leur encontre.
Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-* dit à propos de la calomnie :

﴿ لَّوْلَآ إِذْ سَمِعْتُمُوهُ ظَنَّ ٱلْمُؤْمِنُونَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتُ بِأَنفُسِهِمْ خَيْرًا وَقَالُوا۟ هَٰذَآ إِفْكٌ مُّبِينٌ ﴿١٢﴾ ﴾

﴾ Pourquoi, lorsque vous l'avez entendue [cette calomnie], les croyants et les croyantes n'ont-ils pas, en eux-mêmes, conjecturé favorablement, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ? [258]﴿

[258] S. An-Nour (24) /v.12

Ainsi, avoir une bonne opinion du croyant et chercher à lui trouver des excuses est un comportement noble. Le Commandeur des croyants, ᶜUmar Ibn Al-Khattab *–Qu'Allah l'agrée-* a dit : *« N'interprète pas mal la parole qui sort de la bouche de ton frère, alors que tu peux lui trouver une interprétation dans le bien* [259]*».*

Muhammad Ibn Sîrîne *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Si on te rapporte quelque chose de ton frère, cherche lui une excuse et si tu n'en trouves pas, alors dis : Peut être a-t-il une excuse* [260]*».*

Abû Qulâba *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Si on te rapporte quelque chose que tu détestes de ton frère, alors efforces-toi de lui trouver une excuse. Si tu n'en trouves pas, alors dis-toi : Peut être que mon frère a des raisons [valables] que j'ignore* [261]*».*

Ces paroles concernent les relations fraternelles, alors que dire des relations que l'élève doit avoir avec son cheikh, et des relations que la communauté doit avoir avec ses savants ! Avec ces derniers, ces recommandations doivent être encore plus fermes.

As-Sabkî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Si un homme est digne de confiance, et qu'on témoigne que c'est un homme de foi et de droiture, alors il ne convient pas d'interpréter ses paroles et ses écrits de manière autre que ce qu'il nous a habitué à entendre, lui et ses semblables. Il convient plutôt qu'on en fasse une interprétation juste et que l'on aie une bonne opinion de lui et de ses semblables* [262]*»*

Fait partie de la recherche de l'excuse pour les savants, le fait de la rechercher pour celui qui, par crainte de torture et de châtiment, a eu à donner une réponse contraire à la vérité, usant ainsi de la permission (qui lui est accordée dans ce cas) au cours de l'épreuve de la création du Coran par exemple et d'autres semblables. En effet, il est permis de prononcer un terme de mecréance (par contrainte) tant que le cœur demeure empli de la sérénité de la foi. Le savant est un être humain

---

[259] Mentionné par Ibn Kathir dans son livre : « Tafsir Al-Qur'an Al-'Adhim » (213/4).
[260] Rapporté par Abû Ach-Cheikh Al-Assbahani (97).
[261] Rapporté par Abû Nou'aim dans son livre « Al-Hilya » (285/2).
[262] « Qa'idatul Jarhi Wat Ta'dile » (93) Voir aussi Ahmed As-Souweyane : « Nahwa man'hajin char'i fi talaqqil akhbar wa riwayatiha » (92-97).

exposé à la crainte : il peut dire par crainte de la torture et de la prison, ce qu'on lui demande, il use ainsi de la permission d'alléger, laissant de côté la résolution (al-ᶜazîma) qui est prioritaire pour le savant qui doit faire preuve de patience pour Allah, face aux épreuves afin de ne pas détourner les gens par ses actes ou ses paroles.

Al-Marwadhî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *J'ai entendu un homme des habitants de ᶜAskar dire à Abû ᶜAbdallah : « Ibn Al-Madînî t'envoie al-salâm ». Il s'est tu, puis j'ai dit à Abû Abdallah : « ᶜAbbas Al-Anbarî m'a dit que ᶜAli Ibn Al-Madînî fit mention d'un homme, et qu'il parla de lui en mal. Je lui ai dit : « Certes, ils n'acceptent pas de toi, mais ils acceptent d'Ahmad Ibn Hanbal ». Il répondit : « Ahmad a supporté le fouet, tandis que j'en suis incapable* [263]».

Ibrâhîm Ibn ᶜAbdallah Al-Junayd rapporte : « *J'ai entendu Yahya Ibn Ma'ine lorsqu'on fit mention de ᶜAli Ibn Al-Madînî se mettre à l'accuser. Je dis : Il est considéré auprès des gens comme une personne ayant apostasié. Yahya répondit : Il n'a pas apostasié, il demeure musulman, c'est un homme qui prononça cela par peur* [264]».

Ibn ᶜAmmar Al-Mawsilî a dit : « *ᶜAli Ibn Al-Madînî me dit : « Qu'est-ce qui t'empêche d'accuser les Jahmiyya de mécréance ? Et auparavant je ne les accusais pas de mécréance. Quand ᶜAli [fut éprouvé, et] céda à l'épreuve, je lui écrivis en lui rappelant ce qu'il m'avait dit, et lui fis [également] un rappel d'Allah. Un homme m'informa qu'il pleura quand il lut ma lettre. Plus tard, je le vis et il me dit (à peu près ceci) : Ce que j'ai dit n'est pas sorti de mon cœur. J'ai dit cela par crainte d'être tué. Tu connais ma faiblesse : si j'avais reçu un seul coup de fouet, j'en serais mort* [265]».

Ibn ᶜAmmar dit après cela : « *Il ne céda pas par conviction, mais plutôt par crainte* [266]».

[263] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (55/11).
[264] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (57/11).
[265] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (57/11).
[266] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (57/11).

Et Al-Hafidh Abû Zur^ca Ar-Râzî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Ahmad Ibn Hanbal ne permettait pas d'écrire [recueillir le hadith] de Abû Nasr At-Tammâr, de Yahya Ibn Ma^cîn et de toute personne qui cédait alors qu'elle était éprouvée [267] ».*

Al-Hafidh Adh-Dhahabî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Ceci est une affaire difficile. Il n'y a pas de péché pour celui qui cède lors de l'épreuve, même s'il est contraint de dire qu'il est mécréant, mettant ainsi en pratique le verset. Ceci est la vérité. Et Yahya -Qu'Allah lui fasse miséricorde- faisait partie des imams de la Sunnah, il eut peur de l'autorité et céda pour se protéger. [268] »*

Parmi les choses sévèrement reprochées aux savants tout au long de l'histoire, il y a le fait de percevoir [des salaires et des dons] de l'autorité [gouvernante]. On se doit [face à cela] de trouver des excuses au savant, telles que la misère, la nécessité etc. Il se peut même que le savant soit riche, mais qu'il perçoive quand même [quelque chose de l'autorité [gouvernante], s'il est vrai que le fait de ne pas accepter du Trésor public (Bayt-ul-mâl) fait partie du summum de la piété (al-wara'), on ne peut obliger tout le monde à ne rien percevoir.

Même si les savants sont ceux de qui on attend le plus d'ascétisme et de crainte. Bishr Ibn ^cAbdulwâhid a dit : *«Je vis Abu Na^cîm dans un rêve. Je lui dis : « Qu'est-ce qu'Allah a fait de toi ? » (à propos du salaire qu'il prenait pour enseigner le Hadith). Il répondit : « Le Juge (Al-Qâdî) a examiné mon affaire et a découvert que j'avais une grande famille, alors il m'a pardonné [269] »*

L'Imam Adh-Dhahabî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Il est confirmé qu'il percevait quelque chose pour enseigner le hadith en raison de sa pauvreté.*

Ibn Khachram a dit : J'ai entendu Abu Nu^caîm dire : Ils me reprochent de percevoir [un salaire] alors que j'ai dans ma maison treize âmes [à nourrir], et je n'ai pas de pain ».

Adh-Dhahabî a dit : *« Ils lui reprochaient de percevoir, c'est-à-dire de l'autorité, et non des étudiants ».*

---

[267] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (87/11).
[268] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (87/11).
[269] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (152/10).

Parmi les choses pour lesquelles nous devons trouver des excuses aux savants, il y a la prise en considération de sa nature, car le savant peut être par exemple de nature tolérante, et s'asseoir avec des innovateurs -alors qu'il est de son devoir de leur manifester son mécontentement- et se joindre à eux sans que cela soit une acceptation de leur situation, mais plutôt à cause d'une tolérance qui dépasse les limites. Ainsi celui qui ignore sa situation croit parce qu'il s'assoie avec eux, que ce savant fait partie des innovateurs, alors qu'il n'en est pas un.

Al-Wâqidî a dit en parlant d'Ibn Abû Zi'b : *« Il est né en l'an quatre vingt de l'hégire, et était parmi les hommes les plus pieux et les plus ascètes [que je connaisse]. On l'a accusé d'être Qadarite* (adepte de la secte de al-Qadariya), *alors qu'il ne l'était pas. Il évitait leurs paroles, et les désavouait. Toutefois c'était un homme généreux. Celui qui voulait, s'asseyait auprès de lui ; il ne le chassait pas et ne lui faisait aucun reproche. S'il venait à tomber malade, il lui rendait visite. C'est pour cette raison, et d'autres semblables, qu'ils l'accusèrent d'être qadarite* [270]*».*

L'Imam Adh-Dhahabî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Il était de son devoir de manifester son mécontentement, mais peut-être possédait-il une bonne opinion des gens* [271]*».*



[270] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (140-141/7).
[271] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (141/7).



Avoir recours aux savants, accorder une place de choix à leurs avis, particulièrement lors des épreuves (Fitan)

En cas de fitan (épreuves), les choses se compliquent, la confusion s'installe, la compréhension et la raison s'égarent, l'infaillibilité ne se trouve à ce moment que dans le groupe dont les savants sont les leaders. Les gens -gouvernants et gouvernés- doivent alors suivre l'avis des savants et respecter leurs paroles.

En effet, si les gens du commun commencent à s'occuper des fitan et à donner leur avis, cela génèrera un surcroît de fitan et de division de la communauté (Umma). Par conséquent, les affaires publiques, telles que la sécurité, et la peur doivent être renvoyées à ceux qui détiennent la science et les idées. Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant* - dit :

﴿ وَإِذَا جَآءَهُمۡ أَمۡرٞ مِّنَ ٱلۡأَمۡنِ أَوِ ٱلۡخَوۡفِ أَذَاعُواْ بِهِۦۖ وَلَوۡ رَدُّوهُ إِلَى ٱلرَّسُولِ وَإِلَىٰٓ أُوْلِي ٱلۡأَمۡرِ مِنۡهُمۡ لَعَلِمَهُ ٱلَّذِينَ يَسۡتَنۢبِطُونَهُۥ مِنۡهُمۡۗ وَلَوۡلَا فَضۡلُ ٱللَّهِ عَلَيۡكُمۡ وَرَحۡمَتُهُۥ لَٱتَّبَعۡتُمُ ٱلشَّيۡطَٰنَ إِلَّا قَلِيلٗا ﴿٨٣﴾ ﴾

﴾ Quand il leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement). Et n'eussent été La grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous aurez suivi le Diable, à part quelques-uns. [272]﴿

Son éminence le Cheikh Ibn As-Sa^cdî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« C'est une leçon donnée par Allah à Ses serviteurs sur cet acte inconvenant. Car il convient, lorsque surgit une affaire importante qui soit d'intérêt général, ayant trait à la sécurité et à la joie des croyants, ou une affaire ayant trait à la peur qui annonce un malheur, de la vérifier et de ne pas se précipiter dans la diffusion de cette nouvelle, mais plutôt de la rapporter au Messager -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- et à ceux qui détiennent le commandement parmi eux ; ceux qui ont des idées, de la science, ceux qui peuvent donner des conseils, qui sont doués de raison et de sagesse, qui connaissent les problèmes et qui connaissent les bienfaits et leur contraire. Si ces derniers pensent qu'il y a un intérêt, une joie pour les croyants et une tristesse pour les ennemis dans leur diffusion, alors ils la diffuseront. Et s'ils pensent qu'il n'y a pas d'intérêt ou que le préjudice qu'ils en retireront sera supérieur à son intérêt, alors ils ne la diffuseront pas. Voilà pourquoi Allah dit :* «...ceux d'entre eux qui cherchent à apporter de la lumière... » *C'est-à-dire qu'ils résolvent [le problème] par leur pensée, par leur justesse d'idée et la science qualifiée.*

Il y a une preuve de cet important principe : toute recherche ou étude d'une question doit être confiée à ceux qui en sont spécialistes, sans le faire à leur place, car cela est plus proche de la vérité et évite qu'il y ait des erreurs.

---

272 S. An-Nissa (4) /v.83.

Il y a aussi l'interdiction de la précipitation dans la diffusion des nouvelles et l'ordre de réfléchir avant de parler, de méditer et d'examiner afin de voir s'il y a un intérêt pour l'homme à la divulguer.[273]»

Ceci peut être élucidé en comprenant les points suivants :

1- Lors des épreuves, les gens ont besoin de distinguer les bienfaits des méfaits et de connaître leurs degrés, plus que de connaître les textes qui traitent des affaires particulières, car les interdits d'ordre général, liés à la politique islamique, qui sont en général, à l'origine des épreuves, sont différents des questions concernant la purification, la prière, le pèlerinage, les affaires individuelles, pour lesquelles la vérité découle généralement des textes juridiques détaillés. Mais la science concernant la politique se base sur les domaines suivants :

- Les preuves juridiques (islamiques) d'ordre général et les fondements généraux qui englobent de nombreuses choses.
- Les objectifs de la Charica.
- L'évaluation des bienfaits et des méfaits.
- Les preuves détaillées.

Il n'est pas possible aux gens du commun des mortels et aux jeunes étudiants de comprendre ces questions d'ordre général, même s'il leur est possible de comprendre les textes détaillés. De même, la compréhension des objectifs de la Charica n'est possible que par un examen global des textes et des actes du législateur. Cette compréhension est très précieuse et n'est pas donnée à tout le monde. Bien plus, ne l'atteint que celui qui a gravi les échelons de la science, qui a pris connaissance de la réalité et a considéré les différentes probabilités pouvant survenir.

La comparaison des bienfaits et des méfaits nécessite une compréhension de la Charica, de ses objectifs, de la réalité [des choses] et d'une connaissance des degrés d'importance des bienfaits et des méfaits. Tout ceci est du ressort des savants. Ainsi Al-Khadhir connaissait les bienfaits des actes qu'il effectuait, alors que Mûsa *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* les ignorait.

---

[273] « Taysir Al-Karim Ar-Rahman » (54-55/2).

L'éminent savant Ibn As-Sacdî parla des leçons que possède l'histoire de Mûsa avec Al-Khadhir : « *Et parmi elles, il y a la règle fondamentale suivante : « On repousse un grand mal par l'accomplissement d'un petit mal » Et on prend en considération le plus grand de deux bienfaits au détriment du plus petit. Certes, le meurtre de l'enfant était un mal, mais rester en vie pour éprouver ses parents dans leur religion, était pire que son meurtre.*

On peut penser que la survie de l'enfant est ce qu'il y a de préférable, alors que le bien réside dans la pérennité de la religion des parents et de leur foi ; c'est pour cela qu'Al-Khadhir tua [l'enfant].

Cette règle renferme des conséquences et des avantages innombrables, l'évaluation des bienfaits et des méfaits en fait partie [274]».

Ainsi toute réforme ne peut venir que de celui qui possède une connaissance de ce que sont les actes blâmables, des méthodes permettant leur réforme, ainsi que des questions d'ordre général, et seul les savants remplissent ces conditions.

L'Imam An-Nawawî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Certes, ne prescrit et ne proscrit que celui qui est connaisseur de ce qu'il prescrit et proscrit. Cela dépend de la nature de la question : si elle fait partie d'actes obligatoires apparents ou d'interdictions connues, tels la prière, le jeûne, l'adultère, l'alcool etc., alors les musulmans sont tous connaisseurs de ces cas là. Mais s'il s'agit des actes et des paroles précises qui demande un ijtihad, alors les gens du commun des mortels ne doivent ni se préoccuper de les résoudre, ni réprimander leurs auteurs, car cela revient aux savants* [275]».

2- Les auteurs de la plupart des actes blâmables ayant trait à la politique islamique qui doivent être réprimandés sont les autorités. Les gens du commun des mortels n'ont pas le pouvoir de les influencer, et les jugements de la Charica sont liés au pouvoir. Les seuls capables de les influencer sont les savants, les élites, les notables. Le public se doit de les soutenir. Assurément, si le public entreprenait de son propre chef de changer les actes blâmables, il se pourrait que cela engendre un mal plus important.

---

[274] « Taysir Al-Karim Ar-Rahman » (70-71/5).
[275] Charh Sahih Moslim (23/2).

3-Le fait de confier ce genre d'affaires au commun des mortels disperse la communauté et la divise, car ils est inconcevable qu'ils s'accordent sur une question, s'ils n'ont pas de guides auprès desquels ils prennent les points de vue. C'est pour cela que la question est confiée aux savants et autres responsables.

Son éminence Cheikh Sâlih Al-Fawzân *-Qu'Allah le protège-* dit : « *On se doit de procéder à une vérification, et de ne pas nous empresser, car Allah –L'Exalté- nous a ordonné de procéder de cette manière pour ce qui concerne les gens du commun des mortels dans la communauté. Et Il a fait que le recours aux questions de paix, de guerre et aux affaires publiques, ne reviennent qu'à ceux qui détiennent le commandement et aux savants. Il n'est donc pas permis aux individus d'y prendre part, car cela disperserait et diviserait l'union et donnerait une occasion [d'agir] aux malintentionnés qui attendent que des revirements du sort frappent les musulmans* [276]».

4- La désapprobation dans les affaires publiques repose sur la compréhension d'une question importante qui est : la possibilité et l'impossibilité. Est-il possible ou non de changer cet acte blâmable par tel moyen ? Est-il possible ou non de changer cet acte blâmable sans que cela n'engendre un acte blâmable plus grave ? Et en cas d'impossibilité, est-il permis au musulman de ne pas utiliser ce moyen ou de manière générale, de ne rien changer tant que cette situation perdure ?

La détermination de la possibilité et de l'impossibilité ne revient pas à la masse populaire ni aux gens du commun des mortels, mais elle revient aux savants de la Chari^ca, ceux qui connaissent la réalité des gens.

5- Il est impossible de comprendre l'opinion des gens du commun des mortels. Bien plus, il est impossible de la connaître sauf si la question est rapportée à leurs connaisseurs et à leurs leaders. En effet, lors de la bataille de Hunayn, Hawâzin (une tribu) vint après le partage du butin, demander qu'on lui remette ses biens et ses prisonniers. Le Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* leur demanda de choisir entre les deux. Alors ils choisirent les prisonniers. Le Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* fit un sermon à ses compagnons et dit : « *Vos frères que voici sont venus repentants vers nous et j'ai voulu leur remettre leurs prisonniers. Celui donc qui trouve cela agréable qu'il le fasse, et celui qui veut garder ce qu'il*

[276] « Woujoub At-Tathbit fi Al-Akhbar Wa Baiyane Makana Al-'Oulema » (21).

possède jusqu'à ce que nous lui en redonnions ce qu'Allah nous fera parvenir [comme butin], alors qu'il le fasse. Sur ce, les gens dirent : Nous trouvons cela agréable, O Messager d'Allah ! Il leur dit : Nous ignorons qui parmi vous a accepté cela et qui a refusé. Retournez jusqu'à ce que vos savants nous fassent parvenir votre décision. Alors les gens rentrèrent et leurs savants leur parlèrent, puis ils retournèrent auprès du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- et ils lui dirent qu'ils trouvaient cela agréable et ils donnèrent leur autorisation [277]». Le Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* imputa donc la connaissance de l'opinion des gens, à leurs savants et à leurs leaders.

● ● ●

[277] Rapporté par Al Boukhari (60/3) Ahmed dans son Musnad (326-327/4) et Abû Dawud dans ses sunans (92/3).

Nul n'a échappé aux critiques, assurons-nous donc de leur véracité

Celui qui parcourt les biographies des savants, et même de ceux qui se sont illustrés dans toute l'histoire de l'humanité, ne trouvera pas une personne qui n'a pas été l'objet de divergences. Dès lors qu'une personne s'illustre dans cette communauté, on parle d'elle, il y a un groupe qui l'honore et l'approuve et un autre qui la dénigre, et l'accuse de fautes et de péchés.

L'Imam Adh-Dhahabî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a mentionné à ce propos, une parole longue et précieuse, en faisant la biographie d'Al-Husayn Ibn Mansûr Al-Hallâj *-Qu'Allah lui accorde ce qu'il mérite-*, et a indiqué que parmi les gens, certains le comptaient parmi les saints, alors qu'il faisait partie de ceux qui invitaient à l'athéisme et à l'incroyance. Je rapporte ici l'intégralité de sa parole vue son importance. Il dit : *« Il ne te convient pas, ô jurisconsulte musulman de te précipiter d'accuser un musulman de mécréance, sauf si tu possèdes sur cela une preuve évidente. Tout comme il ne t'est pas permis de croire à la piété et à la sainteté de celui qui est accusé avec preuve, de travestir (la croyance), et dont la (mauvaise) intention et l'incroyance sont dévoilées. Ne fais donc ni l'un ni l'autre, mais la justice est plutôt que lorsque les musulmans*

considèrent une personne comme étant pieuse, elle l'est effectivement, car ce sont les témoins d'Allah sur terre et parce que la communauté ne s'accorde pas sur l'erreur. De même, lorsque les musulmans considèrent une personne comme perverse, mécréante ou imposteur, elle l'est effectivement.

Quant au savant qui est considéré comme étant dans l'égarement par un groupe, et louangé et respecté par un autre, tandis qu'un troisième groupe reste à son encontre neutre, il convient d'éviter de le juger et de remettre son jugement entre les mains d'Allah et d'implorer le pardon d'Allah pour lui. Car, à la base on est sûr qu'il est musulman et son égarement fait l'objet d'un doute. C'est ainsi que tu apaises ton âme et que tu purifies ton cœur de la haine ressentie à l'encontre des croyants.

Ensuite, saches que tous les gens de la Qibla, les croyants parmi eux et les pervers, les sunnites et les innovateurs, à l'exception des compagnons [du Prophète], ne se sont jamais mis d'accord pour dire qu'un musulman, est heureux et sauvé ou qu'il est malheureux et damné. Ainsi, Abû Bakr, cet homme sans pareil dans la communauté, a fait l'objet de divergences. Il en est de même de ᶜUmar, ᶜUthmân, ᶜAlî, Ibn Az-Zubayr, Al-Hajjâj, Ma'mûn, Bichr Al-Murîsî, Ahmad Ibn Hanbal, Ach-Châfiᶜî, Al-Bukhârî, Nasâ'î, et ainsi de suite, parmi les bons et les mauvais jusqu'à ce jour. Il n'est pas apparu un bon imam sans que des ignorants et des innovateurs ne l'aient blâmé et dénigré. Et pas un leader parmi les Jahmiyya et les Rafida sans qu'il n'ait eu des partisans qui le défendent et le soutiennent, qui mettent en pratique ses paroles par passion et par ignorance. Les paroles qui comptent sont celles de la majorité dépourvue de passion et d'ignorance, qui s'illustrent par la piété et la science. Alors médite –O serviteur d'Allah !- sur la secte d'Al-Hallâj, lui qui est l'un des dirigeants des Qaramita, de ceux qui invitent à l'incroyance. Sois juste et prends garde à cela, et juge-toi toi-même. S'il t'apparaît évident que la nature de cet individu est celle d'un ennemi de l'Islam, d'une personne qui aime le pouvoir, qui est assidue à se faire voir dans le faux et dans la vérité, alors éloigne-toi de sa secte. Et s'il t'apparaît évident –Qu'Allah nous en préserve !- que cet homme était quelqu'un de juste, un guide, une personne bien guidée, alors renouvelle ton Islam, et demande secours à ton Seigneur afin qu'Il t'aide à atteindre la vérité et qu'Il raffermisse ton cœur dans Sa religion, car la guidée est une lumière qu'Allah jette dans le cœur de Son serviteur musulman, Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah. Et si tu doutes, et ne connais pas la vérité en ce qui le concerne, et que tu désavoues les actes qu'on lui reproche, alors apaises ton âme, Allah ne t'interrogera point à son sujet[278] »

La satisfaction des gens est un objectif qu'on ne peut atteindre et il n'existe aucun moyen pour éviter leur critique.

[278] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (343-345/14).

L'Imam Ach-Châfi^cî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : *« Il n'existe aucune voie qui permette d'échapper à la critique des gens. Ainsi, suis scrupuleusement ce qui t'est bénéfique*[279] ». Si la personne dont on parle est parmi ceux qui se sont illustrés et ceux dont les gens croient en la sainteté, alors qu'elle est malhonnête et athée, elle se dévoilera aux gens et son affaire s'éclaircira : Allah lui enverra des érudits de la communauté qui dévoileront ses défauts. Tel fut le cas d'Ibn cArabî, d'Al-Hallâj et d'autres parmi les athées.

De même, si la personne dont on parle fait partie de ceux qui se sont illustrés, dans la communauté et dont les gens voient en eux du mal, les dénigrent et les critiquent, bien que ce soit un savant parmi les gens de bien, de la réforme, de la piété et un guide dans la religion, leurs propos ne lui causeront aucun préjudice. Il est semblable à une montagne qui n'est pas troublée par le croassement [des corbeaux].

Al-Husayn Al-Karâbîsî a dit : *« La parabole de ceux qui critiquent l'imam Ahmad Ibn Hanbal est semblable à des gens qui veulent détruire le mont Abû Qubays à l'aide de leurs sandales*[280] ».

L'Imam Adh-Dhahabî a dit dans la biographie d'Ach-Châfi^cî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* : *« Certaines personnes l'ont dénigré mais cela n'a eu pour résultat que de l'élever en grandeur et en splendeur et de faire apparaître aux personnes impartiales que les paroles de ses contemporains sur lui n'émanaient que de la passion. Très peu sont ceux qui se sont illustrés dans l'imamat et ont répliqué à ceux qui dérogent à la vérité, sans s'attirer d'ennemis –Qu'Allah nous préserve de la passion !–*[281] ».

Il a également dit dans la biographie d'Al-Fudayl Ibn cIyad *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* : *« Je dis : Si les Rawâfid et les Khawârij ont critiqué les grandes figures parmi nos prédécesseurs et on a parlé sur quelqu'un comme Al-Fudayl. Qui donc peut échapper à la langue des gens ? Si l'imamat et le mérite d'une personne sont confirmés, alors les paroles à son encontre ne lui nuisent pas. En effet, la critique à l'encontre des savants est dépourvue de justice et de crainte*[282] ».



L'attitude raisonnable face aux paroles contradictoires prononcées à l'encontre d'une personne, est la vérification.

---

[279] Rapporté par Bayhaki dans son livre "Adab Ach-Chafi'i" (pages 278-279) et Adh-Dhahabî dans son livre « Syar » (42/10) et (89/10).
[280] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar » (204/11).
[281] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (8-9/10).
[282] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (448/8).

En effet, les erreurs des savants et des personnes illustres se propagent parmi les gens et sont écoutées aussi bien par celui qui est éloigné que par celui qui est proche sans vérification. L'individu se doit de s'assurer [de la véracité de ces paroles] car parmi les caractères islamiques rapportés par le Livre Glorieux et la Sunnah purifiée, il y a la vérification, et ce à travers un examen minutieux de l'information et l'assurance de son exactitude avant de la répandre et de la diffuser. Même si cette vérification doit s'appliquer dans toutes les situations, elle s'impose dans deux situations :

1- L'existence d'un indice qui fait douter de l'information, comme par exemple, la perversité du rapporteur, l'étrangeté de la parole ou le fait que celle-ci s'oppose à un fondement confirmé par une preuve évidente. Les paroles contre les savants comportent toujours au moins un de ces indices, car la droiture des savants et leurs mérites ont été confirmés par le témoignage de la communauté en leur faveur. Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-* dit :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِن جَآءَكُمۡ فَاسِقُۢ بِنَبَإٖ فَتَبَيَّنُوٓاْ أَن تُصِيبُواْ قَوۡمَۢا بِجَهَٰلَةٖ فَتُصۡبِحُواْ عَلَىٰ مَا فَعَلۡتُمۡ نَٰدِمِينَ ٦ ﴾

﴿O vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait[283]﴾

L'Imam Ibn Jarîr dans le commentaire de ce verset a dit : *« Prenez votre temps jusqu'à ce que vous soyez sûr de sa véracité, ne vous précipitez pas dans son acceptation... de crainte de porter atteinte par inadvertance à des gens innocents et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait ». Il dit : « Alors vous regretteriez de les avoir accusés injustement de délit[284] ».*

2- Si des troubles, des malheurs, des bouleversements de situations, une confusion des esprits apparaissent à une époque donnée, il devient obligatoire de vérifier (les informations), car une période de calamité et de malheur engendre une multitude de mensonges.
Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-* dit :

283 S. Al-Houjourat (49) /v.6.
284 « Jami' Al-Baiyane » (123-125/26).

﴿ وَإِذَا جَاءَهُمْ أَمْرٌ مِّنَ الْأَمْنِ أَوِ الْخَوْفِ أَذَاعُوا بِهِ ۖ وَلَوْ رَدُّوهُ إِلَى الرَّسُولِ وَإِلَىٰ أُولِي الْأَمْرِ مِنْهُمْ لَعَلِمَهُ الَّذِينَ يَسْتَنبِطُونَهُ مِنْهُمْ ۗ وَلَوْلَا فَضْلُ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ لَاتَّبَعْتُمُ الشَّيْطَانَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٨٣﴾ ﴾

﴿ Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils l'a diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris la vérité (de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement). Et n'eut été la grâce d'Allah sur vous, et Sa miséricorde, vous auriez suivi le Diable, à part quelques-uns [285]﴾

Ce verset est un reproche fait à des gens qui, quand leur arrivait une information disant qu'un groupe de musulmans en guerre était à l'abri de ses ennemis, ils répandaient l'information et disaient : Répandez cela et diffusez-la parmi les gens, avant même que le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* et les chefs de cavalerie du Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* le fassent [286]. Pourtant il leur incombait de s'assurer de l'information et de la rapporter au Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* et aux détenteurs du commandement.

Dans une situation de troubles, les accusations des personnes s'intensifient. Bien plus, parmi les signes précurseurs de troubles, il y a la diffamation des leaders et des savants de la communauté. Examine le cas de l'épreuve qui est survenue entre les compagnons [du Prophète]. Elle a débuté par la diffamation de certains d'entre eux *–Qu'Allah les agrée tous-*

Il incombe donc à celui qui est doué de raison, de ne pas se laisser influencer par les propos qui circulent dans la masse populaire, et de ne pas considérer la propagation comme une preuve de véracité de ce qui a été rapporté.

Le docteur Muṣṭafâ As-Sibâ'î *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Le public se précipite toujours à penser du mal au détriment du bien... Ne crois donc pas à tout ce qu'on dit, même si tu l'entends de mille bouches jusqu'à ce que tu entendes les faits d'un témoin oculaire. Et ne crois pas au témoin oculaire du fait, jusqu'à ce que tu t'assures qu'il a vérifié ce qu'il témoigne. Et ne crois pas celui dont la véracité du témoignage a été confirmée jusqu'à ce que tu t'assures de sa*

[285] S. An-Nissa (4) /v.83.
[286] At-Tabari « Jami' Al-Baiyane » (180/5).

franchise, de son impartialité et qu'il n'est pas poussé par la passion. C'est pour cela qu'Allah nous a interdit la conjecture, et l'a considérée comme un péché, qui ne sert à rien contre la vérité[287] ».

Si les gens vérifiaient les informations colportées, ils s'épargneraient les conséquences néfastes du dénigrement et de l'accusation des gens à tort. La vérification est la preuve de la piété de l'homme et de sa crainte d'Allah. C'est pour cela que les pieux prédécesseurs (Salaf) faisaient l'éloge de celui qui s'assurait de la véracité des jugements faits sur les personnes.

L'Imam Adh-Dhahabi *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* dit : « *Je n'ai jamais vu un homme aussi juste, ne faisant pas de favoritisme, et aussi assidu à la vérification de tout ce qui touche aux hommes, que Yahya Ibn Sa'îd*[288] ».

● ● ●

La vérification consiste entre autres, après s'être assuré de la véracité de l'information colportée, à vérifier s'il n'y a pas eu d'erreur dans sa compréhension, ou si la parole ne s'est pas basée sur la conjecture, la convoitise, les désirs de l'âme et de ses passions, sur l'ignorance de la réalité des paroles des gens et leur incompréhension dans le sens voulu.

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *-Qu'Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde-* a dit : « *De nombreux colporteurs ne visent pas le mensonge. Cependant, saisir le sens réel des paroles des gens sans rapporter leurs termes et tout ce qui permet de comprendre le sens voulu, peut-être difficile pour certaines personnes, voire impossible pour d'autres*[289] ».

As-Sabkî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *De nombreuses fois, j'ai vu quelqu'un entendre une expression et la comprendre autrement. Sa compréhension altère le sens du livre, le sens voulu par l'auteur, par ceux qui l'ont fréquenté et par ceux qui ont suivi sa voie...bien que l'auteur n'aie pas visé le sens compris par cet homme*[290] ».

● ● ●

---

[287] « Akhlaq Al-Ijtima'iya » (page 60).
[288] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (154/10).
[289] « Af-Fatawa » (303/6).
[290] « Qa'idatun fil Jarhi Wat Ta'dile » (page 93).

Le grand nombre des mérites l'emporte dans le jugement

La Chari[c]a, la raison et l'expérience, conviennent qu'il n'y a personne qui soit préservé de l'erreur, excepté les Prophètes *–Que la paix d'Allah soit sur eux-* dans ce qu'ils rapportent d'Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-*. Ainsi, l'erreur fait partie de la nature humaine. Les gens se divisent par rapport à cela, en deux groupes :

1. Un groupe qui commet des erreurs, mais dont les erreurs sont insignifiantes ou involontaires, par rapport à ses bienfaits. C'est le groupe qui à pour principe la recherche de la vérité.

2. Un groupe qui a parfois raison, mais dont les bienfaits sont en très petit nombre ou involontaires par rapport à ses erreurs. C'est le groupe qui à pour principe la recherche de l'erreur et l'éloignement de la vérité.

Les savants dignes de considération dans cette communauté, font partie du premier groupe. Ils sont –dans leur ensemble- véridiques, comme l'ont démontré

les versets cités au début de ce livre. En vérité les meilleurs de cette communauté sont les savants.

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Dans chacune des communautés qu'ont précédé la venue du Prophète Muhammad –Paix et bénédiction d'Allah sur lui- les savants étaient les plus malhonnêtes, excepté les musulmans, leurs savants sont les meilleurs d'entre eux, car ils sont les remplaçants du Messager -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- dans sa communauté, ceux qui font revivre ce qui est mort de sa Sunnah. C'est par eux que le livre [d'Allah] se tient debout et c'est de ce livre qu'ils se ressourcent. Le Livre parle d'eux et eux parlent conformément à ce Livre* [291]».

Si tels sont les savants de cette communauté, il est alors obligatoire de pardonner le petit nombre de leurs erreurs face au nombre important de leurs bienfaits et de considérer plutôt leur qualités dominantes.

Saᶜîd Ibn Al-Musayyib *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Il n'y a pas un savant, un noble, ou une personne digne de mérite qui ne possède pas de défaut. Cependant, celui dont les mérites sont plus nombreux que les défauts, ces mérites vont étouffer ses défauts. De même celui dont les défauts sont prépondérants verra ses mérites éclipsés.* [292]»

L'Imam Ibn ᶜAbdalbar *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a rapporté de l'un de nos prédécesseurs la parole suivante : « *Le savant n'échappe pas à l'erreur. Ainsi, celui qui ne commet que peu d'erreurs et énonce beaucoup de paroles conformes à la vérité est un savant et quiconque commet beaucoup d'erreurs et énonce peu de paroles vraies est un ignorant* [293]»

L'Imam Sufyân Ath-Thawrî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Il n'y a presque personne qui puisse échapper à l'erreur. Si la mémorisation est prédominante chez une personne, alors elle est un Hafith (personne jouissant d'une grande faculté de mémorisation), et cela même si elle commet des fautes.*

[291] « Raf' Al-Malam » (pages 11-12).
[292] Rapporté par Ibn 'Abdelbar dans son livre « Al-Jami' » (48/2).
[293] Rapporté par Ibn 'Abdelbar dans son livre « Al-Jami' » (48/2).

Cependant, si les erreurs sont dominantes chez une personne, alors elle doit être délaissée [294] [295]»

Abû Hâtim Ibn Hibbân *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Il n'est pas juste d'abandonner le hadith rapporté par un cheikh qui jouit d'une mémoire solide et dont la confiance et l'honorabilité ont été prouvées, à cause de petites erreurs qu'il commet en rapportant le hadith. Si nous empruntions cette voie nous serons obligés de délaisser les hadiths [rapporté] par Az-Zuhrî, Ibn Jaraîj, Ath-Thawrî et Chucba, car ils étaient des rapporteurs de ahadith jouissant d'une mémoire solide et perfectionnistes. Ils enseignaient le hadith par cœur mais n'étaient pas infaillibles au point de ne pas se tromper dans ce qu'ils rapportaient. Dans cette situation, il est préférable d'accepter les ahadith rapportés par quelqu'un de fiable et de délaisser ses ahadith dans lesquels il est confirmé qu'il s'est trompé, tant que ces erreurs ne prédominent pas sur l'ensemble des ahadith rapportés par lui, auquel cas, il serait délaissé* [296] [297]»

Ibn Al-Qayyim *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Quiconque possède une connaissance de la Charica et de la réalité, sait sans aucun doute que l'homme noble qui est reconnu en Islam comme pieux, qui a des marques positives, et qui a en Islam et dans la communauté un rang, peut être sujet à l'erreur. [Dans ce cas] il est pardonné. Bien plus il est récompensé pour son ijtihad. Il n'est toutefois pas permis de le suivre sur cette erreur, et il n'est pas permis non plus de dévaluer son rang et son imamat dans les cœurs des musulmans* [298]»

Il a également dit : « *Si on devait abandonner complètement et désavouer les bienfaits de toute personne qui commet une erreur, alors les sciences, les productions et les jugements se détérioreraient et leurs jalons se détérioreraient* [299]»

---

[294] C'est-à-dire que les savants ne font pas confiance à sa mémoire dans ce qu'il a rapporté comme hadith.
[295] « Al-Kifaya » (page 174).
[296] C'est-à-dire que les savants ne font pas confiance à sa mémoire dans ce qu'il a rapporté comme hadith.
[297] « Ath-Thiqatte » (97-98/7).
[298] « I'lam Al-Mawqi'ine » (283/3).
[299] « Moudarrij As-Salikine » (39/2).

L'Imam Ibn Rajab Al-Hanbalî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« La personne équitable est celle qui pardonne le peu d'erreurs que l'homme a commis, face à la multitude de ses bienfaits* [300]*»*

L'Imam Adh-Dhahabî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Nous aimons la Sunnah et ceux qui la suivent ; nous aimons le savant proportionnellement à sa conformité à la Sunnah et à ses qualités louables. Et nous n'aimons pas ce sur quoi il a innové en se basant sur des interprétations permises, car ce qui compte c'est la multitude de ses bienfaits* [301]*»*

Et il dit dans la biographie de Muhammad Ibn Nasr Al-Marwazî : *« Si à chaque fois qu'un savant commet une erreur d'ijtihad pardonnable dans certaines questions, nous nous élevons contre lui, l'accusons d'être un innovateur et l'abandonnons, ni Ibn Nasr, ni Ibn Mandah ni même ceux plus grand qu'eux ne nous auraient échappé. Allah est Celui qui guide les créatures vers la vérité, et il est Le Tout miséricordieux. Nous cherchons protection auprès d'Allah contre la passion et la rudesse* [302]*»*

Il dit encore dans la biographie de l'imam Ibn Khuzayma *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* : *« Si nous méprisions toute personne qui commet des erreurs lors d'un de ses ijtihad et l'accusions d'être un innovateur, et cela malgré qu'il ait une foi correcte et qu'il fournisse des efforts pour suivre la vérité, alors peu de gens parmi les imams qui nous échapperaient, -Qu'Allah de par Sa générosité leur accorde à tous, Sa grâce et Sa miséricorde-* [303]*»*

Il a également dit dans la biographie de Qatâda *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* : *« Qu'Allah pardonne aux semblables de Qatâda qui ont commis une innovation, en ne voulant à travers elle, qu'exalter Le Créateur et Le purifier. Ils firent des efforts, et Allah est certes le Juge Equitable, Miséricordieux envers Ses serviteurs et Il n'est pas questionné à propos de ce qu'Il fait. Certes, le grand savant, lorsque ses bienfaits sont nombreux, que son assiduité à rechercher la vérité est reconnue, qu'il possède une vaste science, une intelligence apparente, et est reconnu pour sa piété et son suivisme (de la Sunnah), ses bévues lui sont*

---

[300] « Al-Qawa'id » (3).
[301] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (46/20).
[302] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (40/14).
[303] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (374/14).

pardonnées. Nous ne devons pas le considérer comme un égaré, nous ne devons pas le rejeter et oublier ses bienfaits. Par contre, nous ne devons pas le suivre dans son innovation et sa faute, et nous espérons qu'il se repentira pour cela [304]»

Et il a dit *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* : « *Abû Al-Ḫasan As-Saffâr a dit : J'ai entendu Abû Sahl As-Suᶜlûkî, quand il fut questionné à propos de l'interprétation d'Abû Bakr Al-Qafâl, le louer d'une part et le souiller d'autre part [le souilla d'autre part, c'est-à-dire pour avoir soutenu la secte des Mutazilites]. Je dis : Il est décédé depuis longtemps, et la perfection est rare. On ne fait l'éloge d'un savant que sur la base de la multitude des mérites qu'il possède, et on n'enterre pas ses bienfaits à cause d'une erreur pour laquelle il s'est peut-être repenti. Et peut être sera t-il pardonné pour les efforts qu'il a fourni dans la recherche de la vérité –Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah-* [305]»

Il a dit dans la biographie de Bichr Ibn Al-Walîd Al-Kindî : « *Il avait un bon caractère et il fit une bévue, mais celle-ci n'efface pas sa sincérité et ses bonnes oeuvres, Incha Allah* [306]»

Cette règle –la comparaison entre les bonnes et les mauvaises œuvres- n'est pas une règle innovée, mais c'est une règle issue de la sunnah salafia, appliquée par le Messager et ses compagnons. Parmi ses preuves les plus évidentes, il y a l'histoire de Hâtib Ibn Abû Baltaᶜata *–Qu'Allah l'agrée-* :

ᶜAlî Ibn Abû Tâlib *–Qu'Allah l'agrée-* rapporte : *Le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- nous envoya, Abû Murthad, Az-Zubayr et moi, alors que nous étions à cheval en disant : « Allez jusqu'au verger de Khakh, car il y a une femme faisant partie des mécréants qui détient une lettre de Hâtib Ibn Abû Baltaᶜata, adressée aux mécréants » Nous la rejoignîmes, alors qu'elle montait une chamelle, à l'endroit indiqué par le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. Nous lui demandîmes la lettre. Elle nous répondit : « Je n'ai aucune lettre » Nous fîmes agenouiller son chameau et la fouillâmes en vain. Alors nous dîmes : « Le Messager d'Allah n'a point menti. Sors la lettre ou nous te déshabillons ». Quand elle vit que nous étions sérieux, elle porta la main à un nœud du voile dont elle était enveloppée et nous remit la lettre que nous apportâmes et remîmes au Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*

[304] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (271/5).
[305] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (285/16).
[306] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (674/10).

. Alors ᶜUmar dit : « O Messager d'Allah ! Il (Hâtib Ibn Abû Baltaᶜata) a certes trahi Allah, Son Messager et les croyants, laisse-moi lui trancher la tête » Alors le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- demanda : « Qu'est-ce qui t'a poussé à agir de la sorte ? » Hâtib répondit : « Par Allah, ce n'est nullement parce que je ne crois en Allah et en Son Messager -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, mais parce que je voulais avoir une influence qui grâce à Allah m'aurait permis de protéger ma famille et mes biens et il n'est pas un seul de tes compagnons qui ne possède là-bas quelqu'un de sa famille, pouvant grâce à Allah protéger sa famille et ses biens. Alors il -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- dit : « Il a dit vrai et ne dites de lui que du bien » Alors ᶜUmar répéta : « Il a certes trahi Allah, Son Messager et les croyants, laisse-moi lui trancher la tête » Il répondit : « Ne fait-il pas partie des gens [qui ont pris part à la bataille] de Badr ? Il se peut que Allah en voyant les gens qui participèrent à la bataille de Badr et ait dit : « Faites ce que vous voulez, car le Paradis vous est dû –ou suivant une variante- Je vous ai pardonné » Alors ᶜUmar pleura et dit : « Allah et son Messager sont les mieux instruit de tout [307]»

Et quand le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* exhorta les compagnons à dépenser afin d'équiper l'armée pour l'expédition de Al-Ousra un groupe s'empressa d'exécuter cela et il y eut parmi eux ᶜUthman Ibn ᶜAffân *–Qu'Allah l'agrée-* qui apporta mille dinars et les versa aux pieds du Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*. Alors le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* dit : *« Aucun acte ne peut nuire à Ibn ᶜAffân après l'œuvre qu'il vient d'accomplir aujourd'hui » Et le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- le répéta [à plusieurs reprises] [308]»*

Il y a donc dans ces deux ahadith la preuve que les nombreux mérites d'un homme couvrent certains de ses péchés et erreurs. La considération réside dans ce qui prédomine chez l'homme.

L'Imam Ibn Al-Qayyim *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit en parlant des arguments du principe de la comparaison entre les bonnes et les mauvaises œuvres : *« Parmi les règles de la Chariᶜa et de la sagesse, il y a également le fait que si les bonnes œuvres [d'un homme] se multiplient et s'amplifient et qu'il*

---

[307] Rapporté par Al Boukhari (19/4) Moslim (1941) Abû Dawud (47/3) et At-Tirmidhi (82/5).
[308] Rapporté par Ahmed dans son Musnad (63/5) At-Tirmidhi dans son sunan (289/5) Al-Hakim (102/3).

possède en Islam une influence évidente, alors on doit lui accorder une indulgence et un pardon qu'on n'accorde pas à une autre personne. Certes, le péché est une impureté. Cependant, l'impureté ne peut polluer une eau qui atteint la quantité de deux grandes jarres (Qullatayn), contrairement à une petite quantité d'eau qui quant à elle ne supporte pas la moindre impureté. Dans le même esprit, il y a la parole du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- à cUmar : « Que sais-tu ? Il se peut qu'Allah aït considéré des gens ayant participé à la bataille de Badr et ait dit : « Faites ce que vous voulez car Je vous ai pardonné » Ceci est donc la raison qui l'a empêché de tuer celui qui les a espionnés, lui et les musulmans, et qui a commis ce grand péché. Ainsi, le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- donna pour raison sa participation à la bataille de Badr. Ceci montre donc que la punition est fondée, mais son exécution est annulée, car le coupable participa à un événement important. Ainsi, cette faute grave lui est pardonnée parce qu'il a à son compte beaucoup de bonnes œuvres.

Et quand le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- exhorta [les musulmans] à la charité, cUthman –Qu'Allah l'agrée- apporta cette aumône. Le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- dit : « Aucun acte ne peut nuire à Ibn cAffân, après l'œuvre qu'il vient d'accomplir aujourd'hui ». Le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- a [également] dit à Talha, qui s'était courbé devant lui afin qu'il prenne appui sur son dos pour monter sur la pierre : « Cela est redevable pour Talha ».

C'est également le cas de Mûsa, celui à qui Le Tout-Miséricordieux a parlé : il jeta par terre les tablettes sur lesquelles était écrite la parole d'Allah, au point où elles se brisèrent ; il frappa l'ange de la mort au point de crever son œil ; il fit des reproches à son Seigneur le Jour où on fit monter le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- au ciel en disant : « Un jeune a été envoyé après moi et les membres de sa communauté seront plus nombreux au Paradis que ceux de ma communauté » ; il saisit la barbe de Hârûn et la tira, alors qu'il (Hârûn) est également un des Prophètes d'Allah. Tout ceci ne réduit en rien son rang auprès d'Allah. Son Seigneur Allah, l'honore et l'aime. Certes, ces faits n'affectent pas l'acte accompli par Mûsa face aux ennemis qui s'opposèrent à lui, la patience dont il fit preuve et le mal qu'il endura pour Allah, ne rabaissent pas son rang. C'est un fait reconnu parmi les gens et ancré dans la nature de l'homme, que celui qui possède mille bonnes actions, sera pardonné pour une, voire deux mauvaises œuvres. Et entre la punition pour ses mauvaises actions et la

récompense pour ses bonnes actions, c'est la récompense qui prédomine, comme a dit le poète :

Si le bien-aimé vient avec un seul péché,
Alors ses bonnes œuvres viennent avec mille intercesseurs.

Et un autre a dit :

Si l'acte qui a fait mal est un
Alors ses bonnes actions sont nombreuses.

Allah –Le Très-Haut et le Tout-Puissant- soupèsera le Jour du Jugement Dernier, les bonnes et les mauvaises œuvres du serviteur. Ainsi, celles qui seront prédominantes influenceront Son jugement. Il accordera à ceux dont les bonnes œuvres seront nombreuses, ceux qui auront préféré Son amour et Son agrément, mais qui auront parfois été influencés par leurs âmes, il leur accordera la grâce et le pardon qu'Il n'accordera pas aux autres [309]».

Ce qui a été dit à propos de la comparaison entre les bonnes et les mauvaises oeuvres n'est valable que pour le jugement des personnes. Par contre, si on mentionne une erreur d'un savant, il n'est pas obligatoire de rappeler ses bonnes et mauvaises œuvres. Par conséquent, si tu démontres l'erreur d'un imam en disant : « Il a commis une erreur sur telle question », cela suffit. Et si tu fais l'éloge d'un savant innovateur (une éloge concernant) les sciences de la rhétorique, alors cela suffit.

Ceci est valable quand il ne peut y avoir de confusion pour celui qui écoute. Par contre, si on pense que l'auditeur comprendra mal ce jugement ou le considèrera comme jugement absolu qui englobe tous les domaines, l'explication devient alors impérative.

● ● ●

[309] « Miftahu Daris Sa'ada » (176-177/1).

Mise en garde contre les fautes des savants

Il est établi dans la Chari^ca que les savants ne sont point infaillibles et qu'ils sont exposés à l'erreur, à l'oubli, à la négligence et aux manquements ; ils commettent donc des bévues et des erreurs.

Anas Ibn Mâlik *-Qu'Allah l'agrée-* rapporte que le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit *: « Chaque fils d'Adam commet des péchés et le meilleur des pécheurs est celui qui se repent* [310]»

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« ...Quant aux véridiques, aux martyrs et aux pieux, ils ne sont pas infaillibles et ce pour les péchés apparents. Par contre, s'ils ont fait l'ijtihad, ils ont parfois raison et parfois tort. Lorsqu'ils ont raison, ils ont deux récompenses*

[310] Rapporté par Ahmed (198/3) Ad-Darimi dans ses sunans (213/2) At-Tirmidhi (70/4) Ibn Maja (1420/2).

et lorsqu'ils se trompent, ils n'ont qu'une seule récompense pour cet ijtihad et leur erreur leur est pardonnée [311]»

La méthode raisonnable pour gérer les erreurs des savants –après s'être assuré qu'il s'agit vraiment d'une erreur- repose sur deux piliers :

- **Premièrement :** Ne pas adopter cette erreur ni l'appliquer, car elle s'oppose à la Charica.

C'est ainsi qu'il faut comprendre l'interdiction de suivre les savants dans leurs erreurs, car les savants sont comme des guides montrant les décrets d'Allah et Sa Charica. Ainsi, dès lors qu'ils les transgressent, ils ne doivent pas être pris en considération sur le point de la transgression.

L'Imam Ach-Châṯibî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : « *Dans tous les cas, on ne doit suivre les savants que s'ils s'orientent vers la Charica, s'appuient sur ses preuves, et jugent sur la base de ses lois de façon générale et détaillée. Dès qu'un savant prend une autre direction sur un de ces détails ou une de ces branches, alors il n'est pas considéré comme un juge et ne mérite plus d'être suivi sur le point où il a dévié de la voie droite* [312]»

Et il a dit : « *Certes, il n'est pas permis d'adopter l'erreur d'un savant ni de l'appliquer par imitation, car elle est contraire à la Charica. C'est pour cela qu'elle est considérée comme erreur. Sinon, elle n'aurait pas ce qualificatif et on ne considèrerait pas son auteur comme quelqu'un ayant commis une erreur* [313]»

Si les gens mettaient en pratique les erreurs des savants et leurs avis singuliers (*Nawadir*) cela les conduirait sans aucun doute vers un égarement évident.

L'Imam Al-Awzâcî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : « *Celui qui met en pratique les avis singuliers (Nawadir) des savants, sort de l'Islam* [314]»

- **Deuxièmement :** L'équité dans le jugement de l'auteur d'une erreur.

---

[311] « Af-Fatawa » (69/35).
[312] « Al-I'tissam » (862/2).
[313] « Al-Mouwafaqat » (170-171/4).
[314] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (125/7).

Ainsi, on ne doit pas l'accuser de négligence, on ne doit pas le dénigrer pour cette erreur, on ne doit pas rejeter le reste de ses paroles, de ses avis et de ses fatawa à cause d'elle.

Ibn Al-Qayyim *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Quiconque possède une connaissance de la Charica et de la réalité, sait pertinemment que l'homme noble qui est reconnu en Islam comme pieux, qui a fait des bonnes oeuvres, et qui a dans l'Islam et dans sa communauté un rang, peut être sujet à l'erreur, qui lui est pardonnée. Bien plus, il est récompensé pour son ijtihad. Il n'est toutefois pas permis de le suivre sur cette erreur et il n'est pas permis non plus de dévaluer son rang et son imamat dans les cœurs des musulmans* [315]»

Abû Hilâl Al-cAskarî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Il ne faut pas dénigrer un savant qui s'est illustré par sa science à cause d'une erreur si elle est due à l'oubli ou à la négligence, car n'échappe à l'erreur que celui qu'Allah a préservé. En effet, les sages ont dit : « Le vertueux est celui dont on compte les erreurs. Si nous pouvions atteindre une partie de leurs bienfaits ou être parmi ceux dont on distingue les erreurs !* [316]» »

L'Imam Ach-Châtibî – *Qu'Allah lui fasse miséricorde* - a dit à propos de l'erreur du savant : « *Il n'est pas convenable d'accuser son auteur de négligence, de le dénigrer, de le rabaisser pour cela ou de penser qu'il a délibérément transgressé (l'islam) car cela est contraire à ce qu'exige son rang dans la religion* [317]»

Si l'erreur du savant n'a pas une influence profonde sur les gens, alors il est obligatoire de la voiler et de pardonner à ce savant son faux pas, car les savants sont des personnes respectables.

Dans un hadith, cA'ïcha, la Mère des croyants rapporte que le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : « *Pardonnez les faux pas de ceux qui sont dignes de respect, excepté les sanctions pénales* [318]»

---

[315] « I'lam Al-Mawqi'ine » (295/3).
[316] « Charh Ma Yaka' Min At-Tashif » (page 6).
[317] « Al-Mouwafaqat » (170-171/4).
[318] Rapporté par Ahmed (181/6) et Abû Dawud (133/4).

Abû Hurayra *–Qu'Allah l'agrée-* a dit : Le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : « *Celui qui pardonne les défauts d'un musulman, Allah lui pardonnera les siens* [319]»

Ce qu'on doit penser d'un savant juste et objectif, c'est qu'il ne s'obstinera pas dans l'erreur, mais que dès qu'il sera au courant il rectifiera ses actes et ses paroles entachés d'erreurs. Il se peut que le fait de cacher les erreurs d'un musulman et de lui pardonner ses faux pas, l'aide à les rectifier.

Les erreurs des savants sont des épreuves pour deux groupes de gens :

- Le groupe qui honore ce savant, qui lui donne raison, et pire que cela, considère ses mauvaises œuvres comme des bonnes œuvres.

- Le groupe qui le dénigre, l'accuse de commettre des erreurs et pire que cela, fait de ses bonnes œuvres, des mauvaises œuvres.

La franchise consiste à être équitable : honorer ceux qui méritent d'être honorés parmi l'élite de la communauté, tels les savants, les dirigeants et les pieux, tout en reconnaissant que chacun d'entre eux possède des bonnes et des mauvaises œuvres. Ainsi, on va le prendre pour allié, et faire son éloge, ou le considérer comme ennemi, le critiquer et le détester en fonction de ce qu'il possède comme bonnes et mauvaises œuvres.

L'Imam et Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Dans ce même chapitre, on doit savoir que l'homme qui s'est illustré dans la science et la religion parmi les compagnons [du Prophète], les tabiᶜîn et ceux qui sont venus après eux jusqu'au Jour du Jugement Dernier, qu'il soit de la famille [du Prophète] ou pas, peut faire un ijtihad associé à une conjecture ou une passion subtile. Ce qui peut produire ce qu'il ne convient pas de suivre, même s'il fait partie des bien-aimés d'Allah et de ceux qui Le craignent.*
Lorsque ce genre de chose se produit, cela devient une épreuve pour deux groupes de gens :

- *Un groupe qui vénère l'auteur de l'ijtihad, qui veut lui donner raison et le suivre en cela.*

---

[319] Rapporté par Ahmed (252/2) Abû Dawud (274/3) et Ibn Maja (741/2).

- *Un groupe qui le critique et trouve dans cet ijtihad une raison pour salir sa loyauté et sa crainte. Bien plus, il le dénigre même dans sa piété et doute du fait qu'il fasse partie des gens du Paradis. Bien plus encore, il le dénigre dans sa foi jusqu'à l'exclure de la communauté musulmane. Et ces deux extrêmes sont mauvais.*

Et le mal est rentré auprès des khawârij, des rawâfidh et bien d'autres qu'eux parmi les passionnés, par ce biais.
Ainsi celui qui suit le chemin de l'équité honore celui qui mérite l'honneur, l'aime, est loyal envers lui et donne à la vérité ce qui lui revient. Ainsi, il honore la vérité, est miséricordieux vis-à-vis des créatures, sait qu'une même personne, possède des bonnes et des mauvaises œuvres, ainsi on fait son éloge et on la critique, elle est récompensée et elle est châtiée, elle est aimée pour certaines raisons et détestée pour d'autres. Telle est donc la voie des gens des gens du consensus et de la communauté (Ahl Sunnah wa jamaᶜa), contrairement aux khawârij, aux muᶜtazilites et à ceux qui vont dans le même sens qu'eux. [320]»

Le dénigrement des leaders de la communauté, notamment les élites, les savants et les gouvernants, le fait de considérer un membre de la communauté comme infaillible, ou à l'opposé, de l'accuser d'impiété et de mécréance, ou d'être un innovateur égaré, et ce, sans preuve, est l'une des causes de fitan (troubles). Car ce qui a généré les troubles au début de l'Islam, c'est la divergence [des opinions] des gens sur des personnalités parmi les élites de cette communauté, les compagnons du Messager *d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* ; en effet, ils considérèrent certains infaillibles ne pouvant commettre ni péché ni erreur. Et firent de certains autres, des pécheurs, des pervers ou des mécréants, et tout cela sous l'influence de conjectures, de passions et de l'injustice.

Chaque groupe se mit à se ranger du côté de celui pour lequel il avait pris partie. Ainsi, les Rawâfidh dénigrèrent de manière exagérée Abû Bakr *-Qu'Allah l'agrée–* ainsi que les élites des compagnons [du Prophète], et firent un éloge exagéré de ᶜAlî – *Qu'Allah les agrée tous* -.

---

[320] « Minhaj As-Sunna » (543-544/4).

Et les nawâsib dénigrèrent de manière exagérée ᶜAlî *–Qu'Allah l'agrée-* et firent un éloge exagéré des compagnons [du Prophète] *-Qu'Allah les agrée-*.

C'est cette exagération réciproque de la part de ces deux groupes qui entraîna la communauté vers des calamités sans fin, tant dans la croyance que dans la politique.

« Pour juger les gens on doit avoir pour base la connaissance et l'équité et non l'ignorance et l'injustice comme c'est le cas avec les innovateurs. En effet, les rawâfidh se sont orientés vers des gens proches dans le mérite, voulant faire des uns, des personnes ne pouvant commettre des péchés et des erreurs, et des autres, des pécheurs, des pervers ou des mécréants. Ainsi leur ignorance et leur contradiction apparaissent, et ils sont à ce titre à l'instar des juifs et des chrétiens lorsqu'ils veulent confirmer l'apostolat de Mûsa ou de ᶜIssa, en infirmant celui de Muhammad -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- [321]»



Il est du droit du savant qu'on lui prodigue des conseils, s'il se trompe ou commet une erreur. Le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : *« La religion est le conseil » et il répéta cela a trois reprises. Nous lui dîmes : « Pour qui, O Messager d'Allah ? » Il dit : « Pour Allah, pour Son Livre, pour Son Messager, pour les imams des musulmans et le commun des musulmans* [322]*»*.

Or les savants font partie des imams des musulmans. Toutefois, ce conseil doit être conforme aux méthodes islamiques. Car certaines personnes ont pris le fait de conseiller, comme un moyen pour dénoncer publiquement certains savants et le conseil est ainsi devenu un dénigrement et une insulte. Il peut arriver que ces gens-là détiennent une part de vérité, cependant leur méthode de conseil éloigne celui qui est conseillé et le conduit à une persistance dans l'erreur.

---

[321] Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya « Minhaj As-Sunna » (337/4).

[322] Rapporté par Moslim (74/1) et Abû Dawud (4944) An-Nissa'i (156/7) et At-Tirmidhi (1927).

Il incombe donc à celui qui prodigue des conseils de faire attention à des points importants parmi lesquels :

1. Que son objectif soit la réforme, conformément à la parole du Prophète Chu^cayb *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*, comme Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant* – le cite dans le verset :

   ﴿ إِنْ أُرِيدُ إِلَّا ٱلْإِصْلَٰحَ مَا ٱسْتَطَعْتُ ۚ وَمَا تَوْفِيقِىٓ إِلَّا بِٱللَّهِ ۚ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ ﴿٨٨﴾ ﴾

   ﴿Je ne veux que la réforme, autant que je le puis. Et ma réussite ne dépend que d'Allah. En Lui je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repentant.[323] ﴾

2. Qu'il traduise cet objectif dans ses agissements et ses actes, ainsi il ne doit ni dénigrer, ni calomnier les âmes.

3. Il incombe à celui qui prodigue des conseils d'éviter tout ce qui génère chez celui qui l'écoute, l'entêtement et la persistance dans le faux. Il doit être doux dans ses conseils. En effet, le Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* orientait et prodiguait des conseils en disant : *« Que dites-vous d'un peuple... !* [324]».

4. Eviter de faire la chasse aux erreurs, de faire des déductions négatives des paroles, d'essayer de tordre les textes et les propos afin d'en faire des objets d'accusation. Regarde certaines personnes prétendant prodiguer des conseils aux savants : Tu les trouves adoptant la position de l'accusateur qui veut par tous les moyens condamner l'accusé !.

5. L'assiduité à produire des preuves et des arguments, et mettre l'accent dans sa parole, sur la critique de l'idée et l'essai de la réforme, et non sur les personnes et les individus.

---

[323] S. Hud (11) /v.88.

[324] Il est rapporté dans de nombreux ahadith comme celui-la : « Que dites-vous des peuples qui lèvent leur regard aux cieux dans leur prière… » Rapporté par Al Boukhari (233/2).

Et moi, je pense que les conseils prodigués à ceux qui détiennent la science et ceux qui sont dignes de mérite, doivent être fait par le biais de l'une de ces deux voies :

La première voie :
Demander à un savant respectable d'expliquer l'erreur à celui à qui on veut prodiguer des conseils. A partir de ceci, on fait d'une pierre deux coups :

- On s'assure que le savant conseillé a effectivement commis une erreur et cela par l'affirmation du savant dont on a sollicité la participation pour prodiguer le conseil.

- La correction de l'erreur.

La deuxième voie :
Conseiller le cheikh par une méthode indirecte, ça peut être par exemple sous forme d'une question, par écrit, par une interrogation etc.



Ne pas propager les dires des savants sur leurs confrères

Les avis des savants sur la récusation et l'agrément (Al-Jarhou wa At-Ta'dil) et leurs jugements mutuels sont des ijtihad qui admettent la divergence. En effet, des savants peuvent diverger sur la récusation d'un savant ou sur son agrément, de la même façon que dans les questions de jurisprudence qui font l'objet d'ijtihad ils arrivent parfois à la vérité et parfois commettent des erreurs. Ainsi, l'un d'entre eux aura un avis juste et un autre commettra une erreur.

Les savants mujtahidin sont récompensés pour leur effort, même s'ils se trompent. Et Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-* augmente leur récompense, si le résultat de leur ijtihad est conforme à la vérité. Etant donné que les savants sont des humains, ils peuvent être influencés lors de jugements de leurs homologues par une sorte de passion ou de discrimination. C'est pour cela que les savants ont dit : « Les jugements des savants sur leurs confrères ne doivent pas être rapportés ».

Ibn cAbbas *–Qu'Allah les agrée-* a dit : *« Apprends la science des savants et ne crois pas aux jugements des uns sur les autres* [325]*»*

Mâlik Ibn Dînâr *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« On admet les paroles des savants et des lecteurs en tout, sauf les paroles de certains d'entre eux contre d'autres* [326]*»*

L'Imam Ibn cAbdalbar *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* : *« Si on est en présence d'une personne dont l'équité est établie, et dont la sincérité dans la science est prouvée et la confiance démontrée, autant que l'attention qu'il accorde à la science, alors on ne doit pas tenir compte des paroles dites à son encontre, sauf si leur auteur apporte des preuves évidentes, justes et valables, qui rendent recevable sa critique par la voie des témoignages, et d'un travail basé sur le témoignage oculaire de manière à imposer sa parole du point de vue de la jurisprudence islamique (fiqh) et de l'observation. Par contre, s'il s'agit de quelqu'un dont l'imamat n'est pas confirmé, dont l'honorabilité n'est pas reconnue et le récit non accepté à cause de la non mémorisation et de l'imperfection des faits qu'il a rapportés, alors on le considère suivant le consensus des savants et l'acceptation de sa parole dépend de l'examen et de l'ijtihad [fournis par les savants]. La preuve qui montre que l'on ne doit pas tenir compte des paroles de ceux qui dénigrent un savant reconnu par l'ensemble des musulmans est qu'il y a eu dans le passé entre les pieux prédécesseurs (Salaf) –Qu'Allah les agrée- beaucoup de paroles de certains d'entre eux contre d'autres, sous l'emprise de la colère ou de l'envie, comme l'ont dit Ibn cAbbas, Mâlik Ibn Dînâr et Abû Hâzim, ou à cause de mauvaises interprétations. En effet, certains ont brandi l'épée contre d'autres à cause d 'une [mauvaise] interprétation ou un ijtihad qu'il n'est pas obligatoire d'imiter sans preuve ni argument* [327]*»*

L'Imam Ibn cAbdelbar a cité après cela, des paroles de certains savants contre certains de leurs homologues, des paroles en somme surprenantes et presque incroyables.

[325] Rapporté par Ibn 'Abdelbar dans son livre « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (151/2).
[326] Rapporté par Ibn 'Abdelbar dans son livre « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (152/2).
[327] Rapporté par Ibn 'Abdelbar dans son livre « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (152/2).

L'Imam Adh-Dhahabî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a dit : « *S'il apparaît évident que des paroles de savants [contre d'autres ont été proférées] par passion et par discrimination, alors on ne les prend pas en compte, et on ne les rapporte pas. C'est la règle qui fut appliquée pour les paroles et les disputes entre les compagnons –Qu'Allah les agrée tous-. Cependant, ces paroles souvent discontinues et faibles et dont certaines sont mensongères, sont toujours rapportées dans les livres. Alors, il convient de les cacher, de les rendre inexistantes, afin que les cœurs restent purs et se consacrent entièrement à l'amour des compagnons et demander à Allah de les agréer. L'accès à ces paroles doit être interdit au public et à certains savants. Cependant, on peut permettre à un savant juste, dépourvu de passion de lire cela à l'écart, à condition qu'il demande pardon en leur faveur, comme Allah nous l'a appris, car Il dit :*

﴿ وَٱلَّذِينَ جَآءُو مِنۢ بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا ٱغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَٰنِنَا ٱلَّذِينَ سَبَقُونَا بِٱلْإِيمَٰنِ وَلَا تَجْعَلْ فِى قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ﴾

﴾Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne met dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. [328]﴿

Car ces gens ont de bons antécédents et des œuvres qui expient ce qu 'il y a eu entre eux, ils ont un ijtihad qui efface [les péchés] et une adoration purifiante. Et nous ne sommes pas de ceux qui exagèrent les louanges de l'un d'entre eux, et nous ne prétendons pas qu'ils sont infaillibles, nous croyons que certains d'entre eux sont meilleurs que d'autres : nous croyons qu'Abû Bakr et cUmar sont les meilleurs de la communauté, puis viennent les dix à qui le Paradis ont été promis, puis viennent Hamzah, Jacfar, Mucadh, Zayd, les Mères des croyants [329], les filles de notre Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, les gens de Badr chacun selon son degré. Puis les meilleurs après eux sont Abû Dardâ', Salmân Al-Fârisî, Ibn cUmar, l'ensemble des gens de l'allégeance Al-Radwân, qu'Allah a agréé par un verset de la sourate Al-Fath (L'Ouverture), puis viennent ensuite le commun des Muhâjirîn et des Ansâr tels Khâlid Ibn Al-

---

[328] S. Al-Hachr (59) /v.10.

[329] Ce sont les épouses du Prophète *–Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*. Se référer au Qur'an S.Al-Ahzab (33) v.6.

Walîd, Al-cAbbâs, cAbdallah Ibn cAmr et toute cette file, puis l'ensemble de ceux qui ont tenu compagnie au Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, et ont fait le Jihad avec lui, ou ont accompli le pèlerinage avec lui ou ont appris [directement] de lui, qu'Allah les agrée tous et agrée toutes celles qui ont tenu compagnie au Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- parmi les émigrantes et les médinoises (toutes les autres), qu'Il agréé Umm Al-Fadhl et Umm Hânî la Hachémite.

Quant à ce que rapporte les Râfida et les innovateurs dans leurs livres contre les compagnons, nous ne nous y arrêtons pas et n'y accordons aucune considération, car la grande majorité n'est que fausseté et mensonge. C'est une habitude pour les Râfida de rapporter des faussetés ou de rejeter ce qui se trouve dans As-Sihâh et Al-Masânîd, et quand est-ce que se réveillera celui qui est ivre ?!

Ensuite, certains parmi les tabicîn ont parlé contre d'autres, se sont livrés combat et des choses qu'il n'est pas possible d'expliquer se sont passées. Il n'y a donc aucun intérêt à les diffuser. Il est survenu dans les livres d'histoire, et ceux de la récusation et d'agrément, des faits surprenants. Celui qui est doué de raison est celui qui juge sa propre personne, et parmi les caractéristiques du bon musulman, il y a le fait d'abandonner ce qui ne le concerne pas, et [sachez que] la chair des savants est empoisonnée [330]»

Et il *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« On ne prête pas attention aux paroles des savants contre d'autres, surtout s'il te semble que c'est à cause d'une inimitié, de l'appartenance à une école [juridique] ou à cause de l'envie. Et n'en est préservé que celui qu'Allah a protégé ; je n'ai pas appris que des gens, de quelque époque que ce soit, qui y ait échappé, hormis les Prophètes et les véridiques, et si j'avais voulu, j'aurais écris à ce sujet des livres.*[331] »

Ce propos concernant les paroles des savants contre d'autres n'est pas absolu, car on ne rejette les paroles dites à l'encontre d'un savant, que si ce dernier bénéficie de la confiance d'un groupe de savants justes et objectifs, et qu'un indice montre que les paroles proférées à son encontre ne l'ont été que par passion, par discrimination et injustice et non avec équité, vérité et science. Par contre, si le fait dénoncé vise à élucider l'erreur du rapporteur, et que ce dernier s'est trompé ou bien la faiblesse de sa mémorisation etc. alors cela n'entre pas

[330] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (92-93/10).
[331] « Mizane Al-I'tidal » (111/1).

dans ce chapitre, ce que vise dans ce cas c'est de faire la lumière sur le degré du rapporteur de la science ou sa faiblesse afin que Allah – *Le Très-Haut et le Tout-Puissant* – soit adoré en se basant sur une preuve évidente [332].

L'Imam Ach-Châficî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Quand un jurisconsulte, questionné à propos d'un rapporteur de ahadith dit : « Abstenez-vous de ses ahadith et ne les acceptez pas, car il commet des erreurs ou parle de ce qu'il n'a pas entendu » s'il dit cela alors qu'il n'existe pas entre lui et cet homme une inimitié, ceci ne fait pas partie des préjudices et l'auteur du témoignage ne doit pas être considéré comme voulant le dénigrer. Sauf s'il existe une inimitié entre les deux auquel cas sa parole est rejetée non pas a cause du témoignage mais en raison de l'inimitié* [333]»

Parmi les indices qui permettent de détecter que la parole d'un savant contre son confrère est injuste, il y a :

1- L'existence d'une concurrence dans la région ou dans le domaine de spécialité scientifique ou autre que cela. C'est dans ce chapitre que s'insère la critique d'Ibn Abû Dhi'b contre l'Imam Mâlik, car ils étaient tous les deux des savants de Médine à la même époque.

L'Imam Adh-Dhahabî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Ahmad Ibn Hanbal a dit : Il a été rapporté à Ibn Abû Dhi'b que l'Imam Mâlik n'a pas admis le hadith : « Les deux contractants d'une vente ont le droit d'option...» Alors il dit : « On doit lui demander de se repentir, et s'il s'entête on l'exécute » Puis Ahmad dit : « Il craint davantage Allah et dit plus de vérité que Mâlik » Je dis : « S'il était pieux comme il convient, il n'aurait pas dit cette mauvaise parole contre un grand imam. Mâlik, quant à lui n'a pas mis en pratique la lettre du hadith, car il le considérait abrogé, et on dit que l'imam Mâlik a mis en pratique ce hadith et a interprété l'expression « jusqu'à ce qu'ils se séparent... » par la prononciation des expressions de l'offre et de l'acceptation. Que ce soit pour ce hadith ou tout autre, Mâlik aura toujours une récompense ; et elle est doublée s'il à raison. Cependant, ce ne sont que les Khawarij qui optent pour la peine de mort contre un musulman qui commet une erreur dans son ijtihad. De toute façon, on ne doit pas faire confiance à la plupart des paroles des savants contre*

[332] Voir : « Syar a'lam an-noubala » (94/10).
[333] « Al-Oum » (206/6).

leurs confrères. La grandeur de Mâlik n'a pas été rabaissée à cause de la parole d'Ibn Abû Dhi'b, tout comme les savants n'ont pas considéré Ibn Abû Dhi'b comme faible à cause de cette parole. Bien au contraire, ce sont deux savants de Médine à leur époque –Qu'Allah les agréé- [334]»

Après tout, l'authenticité de cette citation est douteuse, c'est pour cela que l'imam Adh-Dhahabî après l'avoir citée a dit : « *Et l'Imam A<u>h</u>mad n'a pas mentionné sa chaîne de transmission ; peut être n'est-elle pas authentique* [335]»

Dans le même contexte, il y a la parole dite par Sa^cîd Ibn Al-Musayyib *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* contre ᶜIkrima, et bien d'autres exemples [336].

2- Une vive colère. En effet, il arrive lors des moments de grande colère, qu'un savant profère des paroles contre un autre, qu'il ne confirmerait pas si on le lui demandait. L'Imam Ibn ᶜAbdelbar a dit : « *Il survenait entre les compagnons du Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- et entre les grands savants, lors de colères, des paroles plus graves que celles-ci. Néanmoins, les gens doués de compréhension, de science, et de discernement n'y prêtent pas attention, car ce sont des humains pouvant se fâcher ou être satisfait, et la parole en état de satisfaction est différente de celle en état de colère. En vérité l'auteur de ce dicton a dit une bonne parole: « On ne reconnaît la mansuétude qu'en état de colère* [337]»

Et l'imam Ibn ᶜAbdelbar *–Qu'Allah lui fasse miséricorde–* a cité après ceci des exemples de paroles de savants contre d'autres dans des moments de colère.

3- La divergence des écoles juridiques. Les écoles juridiques des savants ont divergé et leurs sources se sont multipliées. Il se peut que cette divergence soit la cause du dénigrement d'un savant par un autre.

Ibn ᶜAdî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit en parlant de l'imam Abû Bichr Mu<u>h</u>ammad Ibn A<u>h</u>mad Ad-Dûlâbî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* : « *Il est*

---

[334] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (143/7).
[335] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (143/7).
[336] Voir Ibn 'Abdelbar dans son livre « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (156/2).
[337] « Jami' Bayane Al-'Ilm wa fadlihi » (155/2).

accusé pour ce qu'il dit contre Nucaym Ibn Hammâd à cause de sa persévérance parmi les (Ahlou Ra'ye [338]) [339]»

4- La présence des rancunes et des querelles. En effet, ces querelles peuvent être une cause de dénigrement mutuel entre les savants. Certains savants ont dit : *« Il existait entre Asbagh et Ibn cAbdalhakam, une divergence, et l'un d'entre eux accusait l'autre de mensonge [340]»*

A propos de cela, l'imam Adh-Dhahabî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Nous ne prétendons pas que les savants de la récusation et de l'agrément (Al-Jarhou wa At-Ta'dil) soient exempts de la moindre erreur, ni de sévérité dans les propos envers celui pour lequel ils ont de l'inimitié et de la rancune. Et il est certes connu que la parole des savants contre d'autres n'a pas d'importance, notamment si l'homme a été honoré par un groupe de savants objectifs [341]»*

Voilà donc là quelques faits qui montrent que des savants peuvent parler contre certains d'entre eux, sans science, ni équité, mais plutôt par passion, discrimination et injustice. Retiens donc cette règle importante : « Les paroles des savants contre d'autres doivent être oubliés et ne pas être rapportés » et ne la réfute pas avec cette autre règle : « La critique prime sur l'agrément » car cette dernière n'est pas absolue.

At-Tâj As-Sabkî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* dit : *« Méfies-toi, méfies-toi de comprendre leur règle : « La critique prime sur l'agrément » comme étant absolue ; mais la vérité est que celui dont l'honorabilité et l'imamat ont été approuvés, que ceux qui font son éloge sont nombreux, que ceux qui le critiquent sont rares et qu'il existe un indice qui indique que la cause de la critique est le fanatisme pour une école [juridique] ou autre, alors cette critique n'est pas prise en considération [342]»*

Et il a dit : *« Nous t'avons enseigné que la critique n'est pas acceptée, même si elle est détaillée vis-à-vis de celui dont les obéissances surpassent les*

---

[338] Ahlou Ra'ye c'est-à-dire les partisans de l'école de fiqh d'Abu Hanifa.
[339] « Syar a'lam an-noubala » (310/14).
[340] « Syar a'lam an-noubala » (658/10).
[341] « Syar a'lam an-noubala » (40-41/7).
[342] « Tabaqat Ach-Chafi'iya » (188/1).

désobéissances, celui dont ceux qui font son éloge sont supérieurs en nombre à ceux qui le dénigrent, celui dont ceux qui l'approuvent sont supérieurs en nombre à ceux qui le critiquent, et s'il existe une concurrence de la vie d'ici-bas comme cela se passe entre des concurrents ou autres ; Ainsi donc, nous n'accordons aucune considération à la parole d'Ath-Thawrî et autres, contre Abû Hanifa, ni à celle d'Ibn Abû Dhi'b et autres, contre Mâlik, ni à celle d'Ibn Maᶜîne contre Ach-Châfiᶜî et celle de Al-Nasâ'î contre Ahmad Ibn Sâlih et bien d'autres. Si nous avions fait précéder la critique, aucun des imams n'y aurait échappé, car tous les imams ont fait l'objet de dénigrement et ont été la cause de la perdition des damnés [qui leur causent du tort] [343]»



Cette parole ne signifie pas que les savants n'ont pas été justes et équitables, bien au contraire la justice et l'équité -*Louanges à Allah*- est leur principe. Ce que j'ai cité précédemment fait partie de l'exception.
En voici quelques exemples :

- La parole de l'imam Ahmad à propos d'Ishâq Ibn Râhawiyya – *Qu'Allah leur fasse miséricorde* - : « *Il n'y a pas d'égal à Ishâq à Khurâsân, bien qu'il nous contredise dans certains faits. Les gens ne cesseront jamais de s'opposer entre eux* [344]»
  Ceci est une parole d'un imam savant à propos de son contemporain qui s'opposait à lui dans certaines questions ayant trait à la science, mais la justice et l'équité l'ont amené à dire la vérité sans se laisser influencer par les divergences sur l'ijtihad.

- L'Imam Ibn Rajab -*Qu'Allah lui fasse miséricorde*- a dit : *« L'Imam Ahmad -Qu'Allah lui fasse miséricorde- citait d'Ishâq Ibn Râhawiyya, en faisant son éloge. Il disait : « Même s'il nous contredit dans certains faits, certes les gens ne cesseront jamais de s'opposer entre eux... » On lui exposait fréquemment la parole d'Ishâq, et autre parmi les imams, et*

[343] « Tabaqat Ach-Chafi'iya » (190/1).
[344] Rapporté par Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (371/11).

leurs défauts dans leurs paroles, alors il n'était pas d'accord avec eux et ne réfutait pas non plus leurs paroles ni leurs arguments, même s'il n'acceptait pas tout cela [345]»

- Un autre exemple est la parole de Mu<u>h</u>ammad Ibn A<u>h</u>mad Al-Finjâr : « *Ibn Salâm possédait des ouvrages dans chaque domaine de la science et il existait entre lui et Abû <u>H</u>af<u>s</u> A<u>h</u>mad Ibn <u>H</u>af<u>s</u> le jurisconsulte, une amitié et une fraternité malgré leur appartenance à des écoles juridiques différentes* [346]»

- Dans le même sujet, Adh-Dhahabî a rapporté la parole de certains savants à propos d'Abû Na^cîm Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u>, celui dont la parole contre Ibn Mundih a été rejetée, et il a dit : « *On fit certes mention d'Ibn Mundih auprès d'Abû Na^cîm. Il dit : Il fut l'une des montagnes !* [347]»

  Adh-Dhahabî a dit : « *Abû Na^cîm dit ceci, malgré la forte inimitié qui existait entre lui et Ibn Mundih* [348]»

  Abû Na^cîm dit ceci, bien qu'il aie dénigré Ibn Mundih. En effet, il dit à propos d'Ibn Mundih dans son livre « Târîkh A<u>s</u>ba<u>h</u>ân », comme le rapporte Adh-Dhahabî dans « Syar » : « *Ibn Mundih fait partie des érudits de la science du hadith, il a eu des troubles de la mémoire à la fin de sa vie. Il a rapporté [le hadith] d'Ibn Asîd, du neveu d'Abû Zur^ca Ar-Râzî et d'Ibn Al-Jârûd après qu'il l'ait entendu dire qu'il a eu leur aval pour enseigner. Il a fait des confusions et a attribué à un groupe des paroles en ce qui concerne la foi qu'on ne connaissait pas d'eux –Nous implorons d'Allah Son soin et Sa protection-* [349]»

  Adh-Dhahabî a dit en commentaire à ceci : « *Nous n'accordons aucune considération à ta parole contre ton ennemi par inimitié, tout comme nous ne considérons pas sa parole contre toi. J'ai vu de la part d'Ibn Mundih une erreur injurieuse et une accusation d'innovation contre Abû Na^cîm et d'autres*

---

[345] « Al-Farq ba'ina An-Nassiha wa At-Ta'yir » (31-32).
[346] Tiré du livre de Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (630/10).
[347] Tiré du livre de Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (32/17).
[348] Tiré du livre de Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (32/17).
[349] Tiré de « Syar » (34/17).

choses que je n'aime pas citer. Et tous les deux sont honorables et hors d'atteinte dans ce qu'ils transmettent –Louanges à Allah- [350]»

Vois donc ce qu'a dit Abû Na^cîm dans l'éloge d'Ibn Mundih, malgré l'inimitié qui existait entre eux et qui a poussé chacun à dénigrer l'autre.

Ceci montre donc que les principes de base chez les savants sont la justice et l'équité. Cependant, il se peut qu'il y ait entre eux des dénigrements qui ne doivent pas être pris en compte, car il sont engendrés par de la passion. Les voies de la passion et ses sentiers sont très subtiles et ne s'en échappe que celui qu'Allah a protégé.



[350] Tiré de « Syar a'lam an-noubala » (34/17).

La nécessité d'être équitable en jugeant les erreurs des savants mujtahidin

Je cite de façon générale sous ce sous-titre un ensemble de règles :

1- Le mujtahid obtient une récompense et non un péché. Si le savant musulman qui procède à la déduction des règles à partir de leurs fondements tels que les savants de la communauté l'ont reconnu, remplit les conditions de l'ijtihad et si son ijtihad conduit à une solution juste, alors il aura une double récompense. Par contre, s'il commet une erreur, il n'aura qu'une seule récompense. Il est donc récompensé dans tous les cas et il n'est point considéré comme ayant commis un péché.

ᶜAmr Ibn Al-ᶜAs –Qu'Allah les agrée- a dit : « Le Messager d'Allah -*Paix et bénédiction d'Allah sur lui*- a dit : *« Si un juge tranche d'après son ijtihad et donne une solution juste, alors il aura droit à une double récompense. Par contre, s'il juge d'après son ijtihad et donne une solution fausse, il n'aura droit qu'à une seule récompense* [351] »

[351] Rapporté par Al Boukhari (157/8) Moslim (1346/3) Abû Dawud (299/3) et Ibn Maja (776/2).

Ce qui est demandé aux savants c'est justement de faire un ijtihad dans le but d'atteindre la vérité, et non obligatoirement de fournir une solution juste.

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *L'avis des gens de la Sunnah (Ahl Sunnah) est qu'il ne revient pas de péché à celui qui fait l'ijtihad, même s'il commet une erreur* [352] »

Et il dit : « *Quant à ceux qui font l'ijtihad, parfois ils donnent la solution juste et parfois ils commettent une erreur. S'ils font l'ijtihad et se trompent, alors il leur revient une seule récompense pour leur effort, et leur erreur leur est pardonnée. Les gens de l'égarement font de l'erreur et du péché deux choses inséparables. Parfois, ils exagèrent [dans l'éloge des savants] et disent qu'ils sont infaillibles et parfois, ils les traitent avec rudesse et disent qu'ils se sont rebellés dans l'erreur. Les gens de la science et de la foi ne considèrent pas [les gens] comme infaillibles et ne les accusent pas de péché non plus* [353] »

Il *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a également dit : « *Le mujtahid qui s'appuie sur des preuves, qu'il soit imam, détenteur du commandement, savant, mufti ou autre, s'il fait l'ijtihad tout en s'appuyant sur des arguments et en craignant Allah autant qu'il peut, alors il aura accompli la charge qu'Allah lui a assignée. Il est obéissant à Allah, et mérite Sa récompense tant qu'il Le craint, et il ne sera jamais puni par Allah, contrairement à ce que pense Al-Jahmiyya, il est correct en ce sens qu'il obéit à Allah. Cependant, il peut connaître la vérité sur le sujet tout comme il peut l'ignorer* [354] »

Il *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a également dit : « *Tout mujtahid se basant sur des arguments, n'atteint pas forcément la vérité, et ne mérite le châtiment que celui qui désobéit à un ordre ou commet un interdit. Ceci est la parole des jurisconsultes, des imams, des pieux prédécesseurs (Salaf) et de la majorité des savants musulmans* [355] »

---

[352] « Majmou'a Al-Fatawa » (123/19).
[353] « Majmou'a Al-Fatawa » (69/35).
[354] « Minhaj As-Sunna » (111/5).
[355] « Majmou'a Al-Fatawa » (213/19).

Cette erreur pardonnée au mujtahid peut être sur un sujet qui touche au domaine des Akhbar [356] (nouvelles) s'il croit qu'un fait est authentique en se basant sur le contenu d'un verset ou d'un hadith.

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« L'erreur pardonnable lors de l'ijtihad réside dans deux types de sujets : Ceux des Akhbar et ceux de science... comme celui qui croit à la véracité d'une idée en se basant sur un verset ou un hadith, alors qu'il ignore ce qui la contredit et élucide sa véritable signification. Par exemple, celui qui croit que celui qui a été sacrifié fut Is<u>h</u>âq (Isaac) en se basant sur un hadith qu'il pense être fondé, ou celui qui croit qu'on ne verra pas Allah, en se conformant au verset :*

﴿ لَّا تُدْرِكُهُ ٱلْأَبْصَٰرُ ﴾

﴾ Les regards ne peuvent l'atteindre... [357] ﴿

et au verset :

﴿ ۞ وَمَا كَانَ لِبَشَرٍ أَن يُكَلِّمَهُ ٱللَّهُ إِلَّا وَحْيًا أَوْ مِن وَرَآئِ حِجَابٍ ﴾

﴾ ۞ Il n'a pas été donné à un mortel qu'Allah lui parle autrement que par révélation, ou de derrière un voile...[358] ﴿

Comme ce fut le cas pour ᶜA'icha –Qu'Allah l'agrée- qui avait pris ces deux versets comme arguments afin de nier la vision d'Allah par le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. C'est plutôt le sens général de ces deux versets qui prouvent cela.
Tout comme il a été rapporté de certains tabiᶜîn, qu'on ne verra pas Allah et ils interprétèrent ces versets :

﴿ وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ ﴿٢٢﴾ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ ﴿٢٣﴾ ﴾

﴾ Ce jour-la il y aura des visages resplendissants (22) qui regarderont leur Seigneur...[359] ﴿

---

[356] Akhbar : terme arabe qui désigne les informations et les nouvelles. C'est la partie de la révélation constituée des informations et des nouvelles, contrairement aux ordres et aux interdits. Ça peut être des informations sur Allah, Ses noms, Ses attributs, les piliers de la foi, ...

[357] S. Al-An'am (6) /v.103.

[358] S. Ach-Choura (42) /v.51.

[359] S. Al-Qiyama (75) /v.22.

Par : « ...qui seront dans l'attente de la récompense de leur Seigneur » *C'est ainsi qu'il a été rapporté de Mujâhid et d'Abû Sâlih.*
Ou celui qui croit que le mort n'est pas châtié à cause des pleurs du vivant, parce qu'il croit que le verset :

﴿ وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ﴾

﴾ Or, personne ne portera le fardeau d'autrui [360] ﴿
Appuie cela et qu'il prédomine le récit du rapporteur, car l'ouïe peut se tromper, comme l'a cru un groupe des pieux prédécesseurs (Salaf) et de ceux qui sont venus après eux.
Ou qui croit que le mort n'écoute pas la parole qui lui est adressée par une personne vivante en ce basant sur ce verset :

﴿ فَإِنَّكَ لَا تُسْمِعُ الْمَوْتَىٰ ﴾

﴾ En vérité, tu ne fais pas entendre les morts... [361] ﴿
Ou qui croit qu'Allah ne s'étonne pas, comme ce fut le cas de Churayh, qui croyait que l'étonnement ne résulte que de l'ignorance de la cause. Or Allah est exempt de l'ignorance.
Ou qui croit que ᶜAlî est le meilleur des compagnons [du Prophète] sur la base du hadith de l'oiseau qu'il croit fondé, dans lequel le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- aurait dit : « O Seigneur, envoie-moi la créature que Tu aimes le plus afin qu'elle mange avec moi de cet oiseau [362] *»*
Ou qui croit que quiconque espionne pour le compte de l'ennemi et les informe des batailles du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, est un hypocrite, comme ᶜUmar l'a cru au sujet de Hâtib en disant : « Laisse-moi trancher le cou de cet hypocrite [363] *»*
Ou qui croit que celui qui se fâche pour des hypocrites est également hypocrite, comme l'a cru Asîd Ibn Hadhîr à propos de Saᶜd Ibn ᶜUbâda en disant : « En vérité, tu es un hypocrite ! Tu les défends [364] *»*

---

[360] S. Fatir (35) /v.18.
[361] S. Ar-Roum (30) /v.52.
[362] Rapporté par Al Boukhari dans son livre At-Tarikh (358/1) Ouqaili dans Ad-Douafa' ul-Kabir (82/1) At-Tirmidhi dans ses sunans (300/5) Al-Hakim (130/3) Abu Nouaim dans : Dhikr Akbar Asbahan (205/1) Al-Khatib dans At-Tarikh (369/9) Ibn Al-Jawzi dans Al-Ilal (226/1) Ibn Tahir a dit : Hadith inventé (Mawdou') Voir Al-Ilal de Ibn Al-Jawzi (233/1).
[363] Partie d'un très long hadith dans lequel il est mentionné l'histoire de Hâtib *-Qu'Allah soit satisfait de lui-.*
[364] Partie d'un très long hadith rapporté par Al Boukhari (454/8) et Moslim (2129/4).

Ou qui croit que certains mots ou certains versets ne font pas partie du Coran car pour lui, ils n'ont pas été confirmés par une transmission fondée, comme ce fut le cas pour plus d'une personne parmi les Salaf : ils ont nié certaines expressions du Coran, telles :

﴿ ۞ وَقَضَىٰ رَبُّكَ ﴾

« Et ton Seigneur a décrété ... [365]»

et ils dirent qu'elle est plutôt : « Ton Seigneur a recommandé... »

Tout comme certains ont nié ce verset :

﴿ وَإِذْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَٰقَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ ﴾

« Et lorsque Allah prit cet engagement des Prophètes...[366] »

Ils dirent que c'est plutôt : « l'engagement des enfants d'Israël... » et il fait également partie de la variante de lecture de ᶜAbdallah.

De même, le rejet de certains d'entre eux du verset : « Les croyants ne savent-ils pas que...[367]» *Ils dirent qu'il est plutôt : « N'a-t-il pas paru évident à ceux qui ont cru...»*

Tout comme ᶜUmar a réprimandé Hichâm Ibn Al-Hakam quand il l'a entendu lire la sourate Al- Furqân (Le Discernement) d'une manière différente de celle qu'il connaissait [368]. *Il en est de même d'un groupe de pieux prédécesseurs (Salaf) qui ont reproché à certains lecteurs des variantes qu'ils ignoraient jusqu'à ce que ᶜUthman les regroupe autour d'un seul Coran-guide.*

C'est aussi le cas d'un groupe parmi les Salaf et ceux qui leur ont succédé. Ce groupe a nié le fait qu'Allah veut les péchés, croyant que cela signifie qu'Allah aime, agréé et ordonne cela.

De même qu'un autre groupe parmi les Salaf et ceux qui les ont suivis (Khalaf) a nié le fait qu'Allah veut les péchés parce qu'ils ont cru que le vouloir (al-irâda) n'a d'autre signification que la volonté de les créer, et ils savent qu'Allah est Le Créateur de toute chose et que tout ce qu'Il veut se réalise et tout ce qu'Il ne veut pas ne se réalise pas. Et dans le Coran, les deux sens de (al-irâda) existent, mais chacun des groupes a reconnu un sens en excluant l'autre [369]»

---

[365] S. Al-Isra (17) /v.23.

[366] S. Al-Imran (3) /v.81.

[367] S. Ar-Ra'd (13) /v.31.

[368] Rapporté par Al Boukhari (90/3) Moslim (560/1) et Ahmed (40, 24/1).

[369] « Majmou'a Al-Fatawa » (33-36/20).

Ce qui apparaît évident de la parole du Cheikh Al-Islam et des exemples qu'il a cités, c'est que l'erreur n'est pardonnable que parce que le mujtahid croit en la justesse de son ijtihad, en se basant sur des preuves, ignorant ce qui contredit son ijtihad. Un tel mujtahid, quand on lui montre ce qui s'oppose à son ijtihad, revient sur sa parole, comme cela est la vérité dans de nombreux exemples cités par le Cheikh Al-Islam –*Qu'Allah lui fasse miséricorde* -.

Toutefois, cet ijtihad dont le péché pardonné et la récompense assuré pour celui qui l'a fait, est celui qui émane des personnes remplissant les conditions de l'ijtihad. Quant aux personnes du commun, elles n'en bénéficieront pas, même si elles prétendent faire l'ijtihad, car elles n'ont pas les qualités requises. Et elles ne s'expriment que selon leurs opinions basées sur des conjectures, des mensonges et de la passion.

L'Imam Ach-Châṯibî –*Qu'Allah lui fasse miséricorde*- a dit : « *L'ijtihad qui survient dans la Chariᶜa est de deux types :*
Le premier est l'ijtihad considéré par la Chariᶜa, et il émane des personnes qui assument ce rôle après avoir rempli les conditions de l'ijtihad. Le second n'est pas considéré, il émane des personnes qui n'ont pas de connaissances exigées pour l'ijtihad. Ce type d'ijtihad découle en réalité de l'opinion, du désir, pour des fins, à l'aveuglette et par passion. Par conséquent, une telle opinion n'est pas prise en considération, car elle est contraire à la vérité révélée par Allah. Comme Il - Le Très-Haut - l'a dit :

﴿ وَأَنِ ٱحْكُم بَيْنَهُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَهُمْ ﴾

﴾ Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions...[370] ﴿
Et Il – Le Très-Haut - a dit :

﴿ يَـٰدَاوُۥدُ إِنَّا جَعَلْنَـٰكَ خَلِيفَةً فِى ٱلْأَرْضِ فَٱحْكُم بَيْنَ ٱلنَّاسِ بِٱلْحَقِّ وَلَا تَتَّبِعِ ٱلْهَوَىٰ فَيُضِلَّكَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ﴾

﴾ O Dawud, Nous avons fait de toi un calife sur la terre. Juge donc en toute équité parmi les gens et ne suis pas la passion : Sinon elle t'égarera du sentier d'Allah. [371]﴿
Et il n'y a pas de divergence de façon générale sur ce point [372] »

---

[370] S. Al-Ma'ida (5) /v.49.
[371] S. Sad (38) /v.26.
[372] « Al-Mouwafaqat » (167/4).

Ce genre d'ijtihad fait par des non savants, s'est produit à l'époque du Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* dans le récit de ceux qui ont dit à celui qui était blessé [à la tête] qu'il se devait d'accomplir la grande ablution pendant le froid.

Jâbir Ibn ᶜAbdallah *–Qu'Allah les agrée-* a dit : *« Nous sortîmes en voyage. Un homme parmi nous fut atteint à la tête par une pierre. Lors de son sommeil, il perdit son état de pureté, alors il dit à ses compagnons : « Croyez-vous que at-tayammum (ablution sèche) soit permis pour moi ? » Ils dirent : « Nous ne voyons pas que cela t'est permis, alors que tu es capable d'utiliser de l'eau » Alors il fit al-Rusl (grandes ablutions) et mourut. Quand nous arrivâmes auprès du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, il en fut informé. Alors il dit : « Ils l'ont certes tué, qu'Allah les tue. Ne pouvaient-ils pas demander, puisqu'ils étaient ignorants ? Le remède à l'ignorance est de demander* [373] *»*

Ceux-là ont commis une erreur sans ijtihad, car ils ne faisaient pas partie des savants [374].

2- La divergence entre les savants existera toujours et il est impossible de s'y soustraire, car Allah a décrété de par Sa sagesse que les branches de cette religion soient discutables et représentent un domaine pour les spéculations. Or les observateurs affirment qu'il est généralement impossible de s'entendre sur des théories et spéculations. Ainsi les spéculations sont fondées sur la possibilité de divergence, cependant cela est valable pour les branches à l'exception des fondements, et pour les détails à l'exception des généralités. C'est pour cela que cette divergence ne nuit pas [375].

Tous les savants de la communauté ont en effet compris cette réalité tout au long de l'histoire et ont su qu'il est impossible de réunir la communauté qui s'est éparpillée dans les contrées. Cette communauté dans laquelle les compagnons [du Prophète] se sont dispersés, chacun transmettant ce qu'il a entendu du Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*, puis les tabiᶜîn ont transmis aux habitants de chaque contrée ce qu'ils ont entendu des compagnons [du Prophète], et ont bâti sur cela leurs opinions et leurs ijtihad. Bien plus, certains ont compris des textes ce que d'autres ont ignoré. Ils ont aussi su qu'il est impossible de réunir la communauté sur une seule parole.

De ce fait, quand Al-Mansûr a demandé à l'Imam Mâlik de réunir la communauté sur Al-Muwatta' (son livre), il a dit : *« Ne fais pas cela, car les gens ont déjà reçu des paroles, et ils ont entendu des ahadith et des récits, et chaque groupe a pris ce qui lui est parvenu en*

[373] Rapporté par Abû Dawud (93/1) Daruqutni (90/1) Ad-Darimi (156/1).
[374] le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya « Raf' Al-Malam » (page 48).
[375] Ach-Chatibi « Al-I'tissam » (168/2).

premier lieu parmi les divergences des gens et autre, l'a mis en pratique et s'y est attaché. Il est difficile de les amener à abandonner ce à quoi ils croient. Alors, laisse les gens dans la situation dans laquelle ils se trouvent et ce qu'a choisi chaque contrée pour elle [376] »

Cette divergence existe depuis l'époque des compagnons [du Prophète] –*Qu'Allah les agrée*-. Et Allah –*Le Très-Haut et le Tout-Puissant*- ne nous a pas interdit cette divergence (de choix). Il nous a plutôt ordonné de nous attacher à la communauté et d'être unis, et nous a interdit la division, la divergence (d'opposition) et la transgression. « *Les compagnons ont en effet convenu que chaque groupe doit approuver l'œuvre de l'autre sur la base de son ijtihad, pour des questions sur lesquelles ils ont divergé tels les actes d'adoration, les questions ayant trait au mariage, l'héritage, les dons, la politique et autres* [377] »

Ils discutaient sur une question dans le souci de consulter et de prodiguer des conseils, et parfois leurs paroles divergeaient sur une question de science ou de pratique, mais l'amour, la vertu et la fraternité dans la religion demeuraient entre eux.

Certes, celui qui contredit le Livre Evident et la Sunnah Exhaustive ou ce qui fait le consensus des savants de la communauté, et apporte une divergence impardonnable, alors il doit être traité comme on traite les innovateurs [378]. L'ijtihad permis est celui dans lequel il n'y a ni division ni transgression.

Le Cheikh Al-Islam –*Qu'Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde*- a dit : « *Ainsi ce n'est pas l'ijtihad permis qui génère la fitna et la division, mais plutôt la transgression. C'est pourquoi le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- a interdit de participer au combat pendant une période de troubles, cela fait partie des fondements de la Sunnah* [379] »

Et il a dit en commentant cette parole d'Allah :

﴿ وَمَا تَفَرَّقُوٓاْ إِلَّا مِنۢ بَعۡدِ مَا جَآءَهُمُ ٱلۡعِلۡمُ بَغۡيَۢا بَيۡنَهُمۡ ﴾

﴿ Ils ne se sont divisés qu'après avoir reçu la science et ceci par rivalité entre eux. [380] ﴾

---

[376] Tiré de Ibn 'Assakir « Kafchul Rita » (page 47).
[377] Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya « Majmou'a Al-Fatawa » (122/19).
[378] Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya « Majmou'a Al-Fatawa » (172/24).
[379] « Al-Istiqama » (31-32/1).
[380] S. Ach-Choura (42) /v.14.

« Il nous informe donc que leur division ne survint qu'après la venue de la science qui leur a élucidé ce qu'ils doivent éviter. Il ne sied pas à Allah d'égarer un peuple après l'avoir guidé jusqu'à ce qu'Il leur ait montré clairement ce qu'ils doivent éviter. Il informe qu'ils ne se sont divisés que par transgression (dépassement de limites). Et ceci contrairement à la division dans l'ijtihad, où il n'y a pas une science (précise) et où on ne vise pas la transgression, tel le débat licite entre les savants. La transgression consiste soit en la méconnaissance de la vérité, soit au fait de dépasser les limites. Elle est donc soit le fait de délaisser un acte obligatoire, soit de commettre un acte interdit. Il apparaît donc que cela est la cause de la division [381]*».*

Si l'ijtihad est permis, alors il n'est pas permis de diffamer le mujtahid.

L'Imam Ach-Châfi'î *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« A partir de l'interprétation du Coran et des ahadith, certaines personnes ont divergé sur des questions et s'en sont écartées considérablement. Certains rendirent licites leurs personnes, leurs biens, leur honneur, mais se mettre à relater cela serait trop long. Et cela n'est pas un fait nouveau car la divergence a existé à l'époque des pieux prédécesseurs et existe toujours. Nous n'avons pas appris qu'une personne parmi les pieux prédécesseurs qui soit un modèle ni parmi ceux qui les ont suivi, ait rejeté le témoignage d'une personne à cause d'une interprétation, même si elle l'accuse d'erreur, d'égarement et même si elle sait qu'elle a rendu licite ce qui était sacré, à savoir sa personne, ses biens, son honneur, ou à cause d'une interprétation probable, même si elle considère licite sa personne, ses biens et son honneur, la médisance à son sujet et cela parce que nous avons trouvé que le sang (le meurtre) est la pire désobéissance à Allah –Le Très-Haut- après le chirk (polythéisme) et nous avons trouvé que ceux qui font de fausses interprétations le rendent licite de diverses manières. Leurs semblables les ont exhorté à rejeter cela et se sont opposés à eux, mais ils n'ont pas rejeté leur témoignage à cause de leurs divergences. Ainsi le témoignage de toute personne qui rend quelque chose licite par l'interprétation d'une parole et autre, demeure valable, et n'est pas rejetée à cause de cette interprétation erronée. En effet, il se peut que celui qui l'oppose, juge l'erreur licite ; excepté ceux parmi eux qui sont connus comme considérant licite le faux témoignage.... Celui qui voit que le mariage temporaire est licite et celui qui énonce des fatawas dans ce sens, font partie de ceux dont on ne rejette pas le témoignage. De même, on ne rejette pas le témoignage de celui qui est riche et épouse une esclave musulmane ou mécréante, estimant ce mariage licite. Car il y a parmi les muftis et*

---

381 « Majmou'a Al-Fatawa » (14/1).

main à la main d'un dinar pour deux dinars, et d'un dirham pour deux dirhams, et de celui qui le met en pratique, car nous trouvons parmi l'élite des gens, ceux qui permettent cela dans leur fatawas, le mettent en pratique et le diffusent. Il en est de même de celui qui rend licite le coït anal avec la femme. Alors que tout cela est détestable et interdit pour nous. Même si nous contredisons ces gens et que nous ne tenions pas compte de leur parole, ceci ne nous incite pas à les critiquer et à leur dire : « Vous avez certes rendu licite ce qu'Allah a interdit et vous avez par cela commis une erreur » Car ils nous accuseraient d'erreur comme nous le faisons vis-à-vis d'eux et ils considèreraient celui qui est de notre avis comme ayant rendu illicite ce qu'Allah –Le Très-Haut et le Tout-Puissant- a permis [382] ».

Et sur cette base, les ahadith qui renferment la menace et le malheur pour celui qui rend licite ou commet un de ces actes interdits doivent être appliqués dans leur contexte, en considérant que l'auteur de tels actes s'expose à ce châtiment, mais le fait de subir ce châtiment dépend de certaines conditions et comporte des empêchements [383].

Le Cheikh Al-Islam –*Qu'Allah lui fasse miséricorde*- a dit après avoir mentionné une multitude d'exemples ayant trait à ceci et semblables à ce qu'a mentionné Ach-Châfi'î –*Qu'Allah lui fasse miséricorde*- il a dit : « *Ceci est un grand chapitre, qui englobe l'ensemble des choses interdites par Le Livre et la Sunnah, dont certains savants n'ont pas été informés des preuves de leur interdiction et les ont rendu licites, ou dont les preuves ont été contredites par d'autres preuves qu'ils ont adopté à la suite de leur ijtihad, selon leur raison et leur science* »

L'interdiction a plusieurs jugements qui sont : l'accusation de péché, la réprimande, le châtiment, la perversion et bien d'autres. Toutefois, elle a des conditions et des empêchements. Il se peut que l'interdiction soit fondée, mais que ces jugements soient annulés à cause de l'absence de leurs conditions ou de la présence d'empêchements, ou que l'interdiction soit annulée pour une personne et pas pour d'autres [384].

Cette vérité est un juste milieu entre deux attitudes déviantes :

« *La première consiste à dire que chaque individu doit subir le châtiment, prétendant que ceci est un acte conforme aux exigences des textes. Ceci est pire que les paroles des khawârij qui accusent les gens de mécréance à cause des péchés, celles des mu'tazilites et*

---

[382] « Al-Oum » (205-206/6).
[383] Voir le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya « Raf' Al-Malam » (pages 62-63).
[384] « Raf' Al-Malam » (page 71).

« La première consiste à dire que chaque individu doit subir le châtiment, prétendant que ceci est un acte conforme aux exigences des textes. Ceci est pire que les paroles des khawârij qui accusent les gens de mécréance à cause des péchés, celles des mu'tazilites et autres qu'eux. Sa nullité est évidente dans l'Islam et ses preuves sont connues dans d'autres chapitres.

La deuxième consiste à délaisser des points de vue conformes à des ahadith du Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- et à ne pas les mettre en pratique en pensant que cela exige le dénigrement de celui qui les contredit. Cette attitude conduit à l'égarement et fait rejoindre les rangs des gens des deux Livres (Chrétiens et Juifs), qui ont pris leurs moines, leurs rabbins et le Messie, Fils de Maryam, comme divinités en dehors d'Allah. En effet, le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- a dit : « Ils ne les adoraient pas, mais ils les suivaient quand ils leur rendaient licite ce qu'Allah avait interdit et illicite ce qu'Allah avait permis [385]» Cette attitude conduit également à l'obéissance à la créature dans un acte de désobéissance au Créateur ; de même que cela conduit à une mauvaise fin et une mauvaise issue, selon ce qu'on comprend de la teneur de cette parole d'Allah –Le Très-Haut- :

﴿ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ وَأُو۟لِى ٱلْأَمْرِ مِنكُمْ ۖ فَإِن تَنَـٰزَعْتُمْ فِى شَىْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا ﴾

﴿ Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera mieux et de meilleure interprétation (et Aboutissement) [386] ﴾

Certes, les savants divergent beaucoup. Si chaque révélation qui comporte une rudesse rencontre une opposition et doit être abandonnée, ou pas être du tout mise en pratique, ceci implique un interdit pire que la mécréance et l'apostasie, si cet interdit n'est pas plus grave que ce qu'il précède, il n'est en tout cas pas moins grave que lui [387]»

Il est plutôt interdit de blâmer le mujtahid car on pense du savant reconnu dans la communauté pour sa science et son équité, qu'il ne cherche pas à contredire la vérité mais plutôt qu'il a fait un ijtihad et s'est trompé.

---

[385] Référence citée précédemment.
[386] S. An-Nissa (4) /v.59.
[387] « Raf' Al-Malam » (pages 104-106).

celui-là fait partie des imams de la guidée et des lanternes dans les ténèbres, leurs erreurs sont peu nombreuses par rapport à leurs bienfaits et l'ensemble de leurs erreurs proviennent de l'ijtihad pour lesquelles ils sont pardonnés, ce sont eux qui suivent la science et l'équité, ils font partie de ceux qui sont loin de l'ignorance, de l'injustice et de ceux qui suivent les conjectures et les passions [388]»

3- Les divergences entre les mujtahidin sur les jugements ont des causes valables et ne sont pas le fruit de la volonté, du hasard, de la passion ou autre. L'Imam et Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya a réuni certaines de ces causes dans un essai qu'il a intitulé : « Lever le reproche contre les imams érudits », et il a résumé les causes de la divergence dans sa parole suivante *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* : *« Sachez qu'il n'y a pas une personne parmi les imams reconnus par la communauté, qui désire contredire sciemment le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- dans quoi que se soit de sa Sunnah, qu'elle soit de moindre ou de grande importance, car ils sont tous unanimes sur l'obligation de suivre le Messager -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- et que toute parole peut être considérée ou rejetée sauf celle du Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. Mais si la parole de l'un d'eux contredit un hadith authentique, c'est qu'il a nécessairement une excuse valable. Toutes les excuses sont de trois types :*

1- Ne pas croire que le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- a dit cela.
2- Ne pas croire que ce hadith vise cette question.
3- Croire que ce jugement est abrogé.
Ces types se divisent en plusieurs causes. [389]»

Puis il s'est lancé dans les détails *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* de ces causes. Il incombe à l'étudiant de lire cet essai, petit dans sa forme mais grand dans son utilité.

3- Il convient de savoir que toute divergence entre les savants n'est pas [toujours] considérée comme divergence véritable, elle peut être une divergence d'expression ou une divergence de choix et non une divergence d'opposition.

ᶜAbdallah Ibn Masᶜud *–Qu'Allah l'agrée-* a dit : *« J'entendis un homme lire un verset d'une façon différente de celle que j'avais entendu moi-même prononcer par le Messager -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. Prenant alors cet homme par la main je le menai auprès du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. Je lui fis mention de cela, et vis sur son*

[388] « Al-Fatawa » (43/11).
[389] « Raf' Al-Malam » (page 12).

ᶜAbdallah Ibn Masᶜud *–Qu'Allah l'agrée-* a dit : *« J'entendis un homme lire un verset d'une façon différente de celle que j'avais entendu moi-même prononcer par le Messager -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. Prenant alors cet homme par la main je le menai auprès du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-. Je lui fis mention de cela, et vis sur son visage qu'il n'aimait pas cela puis il dit : « Chacun de vous a bien fait. Ne divergez point. En vérité, ceux qui vous ont précédés, et ont péri pour avoir divergé* [390] »

Le Cheikh Al-Islam a dit en parlant de ce hadith : « *Le Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- a interdit la divergence dans laquelle chaque partie nie ce que l'autre possède comme vérité, car chacun des deux lecteurs avait raison dans ce qu'il a lu. Et il expliqua que ceux qui nous ont précédés, avaient divergé, et avaient alors péri* [391]» Ensuite, il dit : « *Sache que la majorité des divergences qui existent dans la communauté, et qui provoquent la passion, sont de ce type : chacun des antagonistes a raison dans ce qu'il affirme ou bien dans une partie de cela et commet une erreur quand il nie la parole de l'autre* [392]»

5- La source vers laquelle on renvoie la divergence et par laquelle on distingue le vrai du faux est : Le Livre (Le Coran) et la Sunnah :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ وَأُو۟لِى ٱلْأَمْرِ مِنكُمْ ۖ فَإِن تَنَٰزَعْتُمْ فِى شَىْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا ﴿٥٩﴾ ﴾

﴾O les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera mieux et de meilleure interprétation (et Aboutissement) [393]﴿

Renvoyer à Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-*, c'est renvoyer à Son Livre, le Coran Glorieux. Et renvoyer au Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*, c'est renvoyer à sa personne de son vivant et à sa Sunnah après sa mort.

---

[390] Rapporté par Al Boukhari (88/3) (151/4) et (116/6) et Ahmed (412/1).
[391] « Iqtida As-Sirat Al-Moustaqim » (123/1).
[392] « Iqtida As-Sirat Al-Moustaqim » (124/1).
[393] S. An-Nissa (4) /v.59.

Sur la base de ce fondement, aucun ijtihad n'est accepté en présence de preuves évidentes et fondées. Par conséquent, quiconque s'aventure à l'ijtihad dans ce cas, s'est en effet dressé contre Allah et Son Messager :

﴿ وَمَن يُشَاقِقِ ٱلرَّسُولَ مِنۢ بَعۡدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ ٱلۡهُدَىٰ وَيَتَّبِعۡ غَيۡرَ سَبِيلِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ نُوَلِّهِۦ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصۡلِهِۦ جَهَنَّمَۖ وَسَآءَتۡ مَصِيرًا ﴾

﴾ Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui soit apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! [394] ﴿

6- Personne n'est infaillible après le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*, et aucun des savants n'est infaillible. La parole de chacun est alors susceptible d'être acceptée ou rejetée sauf celle de Muhammad *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*.

L'Imam Mâlik *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« La parole de toute personne est susceptible d'être acceptée ou d'être rejetée sauf celle de celui qui se trouve dans cette tombe. Et il désigna la tombe du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- [395] »*

Toutefois, si la communauté est unanime sur une chose, alors il y a en cela la certitude d'être sur la solution juste. Le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit : *« Allah n'assemble jamais ma communauté sur l'erreur [396] »*



[394] S. An-Nissa (4) /v.115.
[395] Voir Ibn Abdel Hadi "Irchad As-salik" (227/1) et Adh-Dhahabî : « Syar a'lam an-noubala » (93/8).
[396] Référence précédemment citée.

Ne pas s'empresser de s'opposer aux savants

Eviter de s'opposer aux savants connus dans la communauté pour leur science, leur intégrité et leur équité, est un acte louable, car il incombe à l'étudiant de mettre en question son opinion face à l'opinion des érudits parmi les savants et de ne pas se précipiter dans l'opposition avant de s'être rassuré.

L'Imam Ach-Châṯibî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *En vérité si le savant connu pour son intégrité, sa sincérité et son attachement aux voies des gens de la vertu, de la foi et de la crainte, est questionné à propos d'un évènement, et y répond ou si on lui présente une situation dont on n'a pas vu de pareil il y a longtemps ou qui ne plait pas à l'auditeur, on ne doit pas alors s'y opposer, ni le critiquer. En cas de difficulté, s'abstenir est la voie de la réussite et est approprié pour atteindre le but, si Allah –Le Très-Haut- le veut* [397]»

---

[397] « Al-Mouwafaqat » (324/4).

Eviter de se précipiter dans l'opposition aux savants dignes de confiance, ceux que l'on croit s'attacher à la vérité et au bien, fait partie de la patience louable, *« car celui qui est incapable de patienter pour supporter la compagnie d'un savant, supporter la science et persévérer sur cette voie, n'est certes pas digne d'acquérir le savoir. Ainsi, celui qui ne possède pas la patience n'obtiendra pas la science, et celui qui met en pratique la patience et s'y attache, réussira dans toutes ses entreprises* [398]»

Tu trouveras dans l'histoire de Mûsâ avec Al-Khâdhir, que ce dernier a posé comme condition à Mûsâ la patience, dans des questions qu'il connaissait et que Mûsâ ignorait. Allah – *Le Très-Haut et le Tout-Puissant* - dit dans ce récit :

﴿ قَالَ لَهُۥ مُوسَىٰ هَلْ أَتَّبِعُكَ عَلَىٰٓ أَن تُعَلِّمَنِ مِمَّا عُلِّمْتَ رُشْدًا ﴿٦٦﴾ قَالَ إِنَّكَ لَن تَسْتَطِيعَ مَعِىَ صَبْرًا ﴿٦٧﴾ وَكَيْفَ تَصْبِرُ عَلَىٰ مَا لَمْ تُحِطْ بِهِۦ خُبْرًا ﴿٦٨﴾ قَالَ سَتَجِدُنِىٓ إِن شَآءَ ٱللَّهُ صَابِرًا وَلَآ أَعْصِى لَكَ أَمْرًا ﴿٦٩﴾ قَالَ فَإِنِ ٱتَّبَعْتَنِى فَلَا تَسْـَٔلْنِى عَن شَىْءٍ حَتَّىٰٓ أُحْدِثَ لَكَ مِنْهُ ذِكْرًا ﴿٧٠﴾ ﴾

﴾ Mûsâ lui dit : « Puis-je te suivre, à la condition que tu m'apprennes ce qu'on t'a appris concernant une bonne direction ?» ﴿٦٦﴾ [L'autre] dit : « Vraiment, tu ne pourras jamais être patient avec moi, ﴿٦٧﴾ comment endurerais-tu sur des choses que tu n'embrasses pas par ta connaissance ?» ﴿٦٨﴾ [Mûsâ] dit : « Si Allah veut, tu me trouveras patient ; Et je ne désobéirai à aucun de tes ordres.» ﴿٦٩﴾ «Si tu me suis, dit [l'autre] ne m'interroge sur rien tant que je ne t'en aurai pas fait mention. »...[399] ﴿

Parfois les jugements sont à l'origine conformes à ce qu'a voulu celui qui s'oppose au savant, mais ce dernier connaît un obstacle qui a fait que la situation n'est pas traitée comme un cas ordinaire.

---

[398] « Taysir Al-Karim Ar-Rahman » (68/5).
[399] S. Kahf (18) /v.66-70.

Son Eminence Ibn As-Sa^cdî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit à propos des enseignements tirés du récit de Mûsâ *–Que la paix d'Allah soit sur lui-* avec Al-Khâdhir : « *Parmi cela : Toute chose doit être jugée conformément à son apparence et on y suspend les jugements dans ce bas monde, en ce qui concerne les propriétés, les crimes, etc. Mûsâ –Que la paix d'Allah soit sur lui- a reproché à Al-Khâdhir d'avoir fait une brèche dans le bateau et d'avoir tué l'enfant. Ces actes dans leur apparence sont répréhensibles. Si ce n'était la compagnie de Al-Khâdhir, Mûsâ ne pouvait pas laisser passer de tels actes. Il –Que la paix d'Allah soit sur lui- se précipita alors, et traita cette situation comme un cas ordinaire sans tenir compte de cet obstacle qui exige de lui la patience et la non précipitation dans le reproche* [400]»

Un des grands exemples de ce grand fondement qui est la non précipitation dans l'opposition aux savants avant de s'être assuré, est l'histoire des compagnons du Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* avec celui-ci, le jour d'Al-Hudaybiya après la ratification du pacte de paix avec [la tribu de] Quraych.

Le résumé des clauses de ce pacte était comme suit :

1- Une trêve de dix ans entre les musulmans et [la tribu de] Quraych.

2- Les musulmans devaient retourner à Médine sans accomplir la ^cumra et avaient la possibilité de revenir à la Mecque un an après afin d'accomplir la ^cumra et n'y demeurer que trois jours.

3- Les musulmans et Quraych sont libres de faire des alliances avec n'importe quelle tribu qu'ils souhaitent.

4- Les musulmans doivent remettre à Quraych tout musulman qui les quitte et vient vers eux sans l'autorisation de son tuteur, et celui qui va vers Quraych parmi ceux qui étaient avec le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* ne doit pas être renvoyé.

[400] « Taysir Al-Karim Ar-Rahman » (69-70/5).

Les compagnons du Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* se plaignirent de ce pacte, s'y opposèrent, et certains d'entre eux s'empressèrent dans l'opposition lors de la ratification et dirent : *« O Messager d'Allah ! Tu ratifies cela ? » Il dit : « Oui ! celui qui va vers eux, alors Allah l'a éloigné [de nous] et celui qui vient vers nous, Allah lui trouvera une délivrance et une issue* [401]»

Parmi les compagnons celui qui était le plus opposé à cela était cUmar Ibn Al-Khattâb *–Qu'Allah l'agrée-*. En effet, il a dit : *« Alors je me rendis auprès du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- et je lui dis : « N'es-tu pas réellement le Prophète d'Allah ? » Il dit : « Certes » Je dis : « Ne sommes-nous pas dans la vérité et notre ennemi dans l'erreur ? » Il dit : « Certes » Je dis : « Alors pourquoi faisons-nous injure à notre religion ? » Il dit : « En vérité, je suis le Messager d'Allah, et je ne Lui désobéis pas, car c'est Lui qui me soutient » Je dis : « Ne nous avais-tu pas annoncé que nous irions à la Kacba faire les tournées ? » Il dit : « Certes, mais t'avais-je annoncé que nous irions cette année » Je dis : « Non ! ». Il dit : « Assurément, tu y entreras et tu accompliras at-tawaf autour d'elle » Ensuite poursuivit cUmar : « J'allai trouver Abû Bakr avec qui j'échangeai les propos suivants : «O Abû Bakr ! Celui-ci n'est-il pas véritablement le Prophète d'Allah ? » Il répondit : « Certes oui » Je dis : « Ne sommes-nous pas dans la vérité et notre ennemi dans l'erreur ? » Il dit : « Certes » Je dis : « Pourquoi alors, faisons-nous injure à notre religion ? » Il dit : « O homme ! Il est certes le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, et il ne doit pas désobéir à son Seigneur qui le soutient, accroche-toi donc à son étrier, car par Allah, il est certes sur la vérité » Je dis : « Ne nous a-t-il pas annoncé que nous irions à la ka'ba faire les tournées processionnelles ? » Il dit : « Certes, oui mais t'avait-il informé que tu irais cette année ? » Je dis : « Non ! Il m'a dit : « Tu y entreras certainement et tu feras les tournées processionnelles* [402]»

Ici donc cUmar et certains compagnons se sont opposés au Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* à propos d'une question qu'ils ont cru être une erreur et un mal, alors que c'est la solution juste et c'est tout le bien.

L'Imam Hâfidh Ibn Hajar *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : *« Et dans le hadith...il est permis d'être quelque peu tolérant sur les questions religieuses, et d'endurer l'injustice en cela, si elle n'est pas offensante au fondement de la*

[401] Rapporté par Moslim (1411/3).

[402] Rapporté par Al Boukhari (182/3) et Moslim (1422/3).

religion si cela s'impose comme voie de la paix dans l'immédiat et de la piété dans l'avenir, que cela se produise alors que les musulmans se trouvent dans un état de faiblesse ou de force. Et puis il n'est pas convenable au subordonné de s'opposer à son supérieur en se basant simplement sur sa vision immédiate des affaires. Il lui incombe plutôt de se soumettre, car son supérieur connaît mieux la fin des choses, grâce à sa riche expérience, notamment avec celui qui est soutenu par la Révélation [403]»

Par la suite, il est apparu évident que le pacte d'Al-Hudaybiya que certains compagnons avaient détesté, représentait un bien, une victoire et d'énormes avantages pour les musulmans.

L'Imam Az-Zuhrî *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Il n'y a pas eu auparavant pour l'Islam une victoire plus grande que celle-ci, alors qu'avant, la guerre se déclarait dès que les gens se rencontraient, quand la trêve arriva, les hostilités s'arrêtèrent, les gens se sentirent mutuellement en sécurité, ils se rencontrèrent, dialoguèrent et négocièrent à propos d'un litige [quelconque]. On ne présenta pas l'Islam à une personne douée de raison sans qu'elle ne se convertisse. Le nombre de convertis durant ces années était égal ou supérieur au nombre de ceux qui étaient déjà musulmans avant cette période* [404]»

Ibn Hichâm *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Et la preuve des paroles d'Az-Zuhrî réside dans le fait que le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- sortit pour Al-Hudaybiya avec 1400 hommes, selon la version de Jâbir Ibn ᶜAbdallah, et ensuite, il fit la conquête de La Mecque (Fath Mekka) deux ans après avec 10.000 hommes* [405]»

Hâfidh Ibn Hajar *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Comme avantage du pacte en question en dehors de ce que Az-Zuhrî a mentionné, il y a le fait qu'il était une préparation avant la grande victoire après laquelle les gens embrassèrent l'Islam par groupes. Et la trêve en était la clé. C'est la raison pour laquelle le pacte d'Al-Hudaybiya a été nommé al-Fath...*

Et parmi les causes de cette conquête, il y avait la privation pour les musulmans d'aller visiter la Maison Sacrée. Cela semblait une injustice contre

---

[403] «Fatah al-Bari » (352/5).
[404] Rapporté par Ibn Hicham « Siratun Nabi » (425/3).
[405] « Sirat An-Nabi » (426/3).

les musulmans, mais était réellement une grandeur pour eux. En effet, grâce à la sécurité qui commença à régner, le dialogue entre les gens devint possible. Les musulmans firent entendre le Coran aux polythéistes et débattirent avec eux à propos de l'Islam, publiquement et en toute sûreté, alors qu'avant, ils ne parlaient entre eux qu'en cachette. Celui qui pratiquait son Islam clandestinement, put le faire au grand jour. Les polythéistes furent donc humiliés alors qu'ils voulaient la grandeur, et furent contraints à la soumission alors qu'ils voulaient être les triomphants [406]»

Les compagnons qui s'étaient opposés [aux clauses du pacte] en découvrirent les avantages et se repentirent. cUmar Ibn Al-Khattâb *-Qu'Allah l'agrée-* reconnu son erreur, et faisait des bonnes œuvres tout en espérant qu'Allah le purifie à travers elles de ses péchés.

cUmar Ibn Al-Khattâb *-Qu'Allah l'agrée-* a dit : « *Je ne cesse de jeûner, de faire l'aumône et d'affranchir [des esclaves] à cause de ce que j'ai fait, par crainte de la parole que j'ai prononcé à ce moment-là –c'est-à-dire le Jour d'Al-Hudaybiya- jusqu'a ce que j'ai estimé que c'était suffisant* [407]»

Sahl Ibn Hanîf *-Qu'Allah l'agrée-* mettait en garde contre l'opposition aux savants parmi les compagnons [du Prophète] *-Qu'Allah les agrée-* et il ordonnait d'accuser l'opinion de soi même, au lieu des opinions des érudits. Il rappelait aux gens l'attitude des compagnons [du Prophète], qui était la sienne, le jour d'Al-Hudaybiya en disant : « *O vous les gens ! Accusez vos opinions personnelles car le jour d'Abû Jandal, si nous avions été capables de rejeter l'ordre du Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, nous l'aurions fait* [408]»

Cet événement mit en évidence les rangs des compagnons et la très grande science d'Abû Bakr *-Qu'Allah l'agrée-* ainsi que la supériorité de son rang par rapport à celui de cUmar *-Qu'Allah l'agrée-* .

Hafidh Ibn Hajar *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *La similitude de la réponse d'Abû Bakr à cUmar et de celle du Prophète à cUmar, est une preuve que Abû Bakr était le meilleur des compagnons [du Prophète], celui qui connaissait le mieux le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, qu'il était le*

[406] «Fatah al-Bari » (348/5).
[407] Rapporté par Ahmed (325/4).
[408] Rapporté par Al Boukhari (331/5).

plus versé d'entre eux en connaissances religieuses et celui parmi eux dont l'opinion coïncidait le plus avec les ordres d'Allah –Le Très-Haut- [409]»

Le danger de l'opposition aux savants devient plus grand, quand l'opposant ambitionne de les humilier et de les sous-estimer. Un jour Ziyâd fit un sermon sur le minbar (la chaire) d'Al-Kûfa en disant : « *O vous les hommes ! J'ai passé la nuit dernière à penser à trois types de personnes, et j'ai décidé de vous prodiguer des conseils les concernant. J'ai vu qu'il faut honorer le noble, révérer les détenteurs de science et respecter la personne âgée. Par Allah ! On ne m'amènera pas un homme qui s'est opposé à un savant afin de l'humilier sans que je ne le châtie, ou qui s'est opposé à un noble afin de l'humilier sans que je ne le châtie, ou qui s'est opposé à un vieillard afin de l'humilier sans que je ne le châtie. Les gens ne valent que par leurs élites, leurs savants et leurs personnes âgées* [410]»

Les sages interdisaient de se disputer avec les savants. Luqmân a dit à son fils : « *Ne te disputes point avec les savants, sinon tu leur paraîtras de moindre importance et ils te rejetteront, et ne te disputes point avec des faibles d'esprit qui te rudoieront et t'insulteront* [411]»

Maymûn Ibn Mahrân –*Qu'Allah lui fasse miséricorde*- a dit : « *Ne te disputes point avec un savant ou un ignorant, car si tu te disputes avec un savant, il te privera de sa science et si tu te disputes avec un ignorant, son cœur s'endurcira* [412]»

Il incombe à l'étudiant d'être plus assidu à écouter le savant que de parler en sa présence. Les sages ont dit : « *Quand tu te trouves auprès des savants, sois plus assidu à écouter qu'à parler* [413]»

Al-Hasan Ibn cAlî –*Qu'Allah les agrée*- a dit à son fils : « *O mon fils ! Quand tu te trouves auprès des savants, alors sois plus assidu à écouter qu'à parler, et apprends à bien écouter et à bien te taire* [414]»

---

[409] «Fatah al-Bari » (346/5).
[410] Rapporté par Ibn 'Abdelbar dans son livre « Jami' Baiyane Al-'Ilm » (53/1).
[411] Voir Ibn 'Abdelbar dans son livre « Jami' Baiyane Al-'Ilm » (107/1).
[412] Rapporté par Ibn 'Abdelbar dans son livre « Jami' Baiyane Al-'Ilm » (129/1).
[413] Voir Ibn 'Abdelbar dans son livre « Jami' Baiyane Al-'Ilm » (130/1).

Ne pas s'opposer aux savants ne signifie pas un abandon total (de l'opposition), mais cela signifie plutôt abandonner l'opposition dans des situations de probabilité et d'ijtihad, l'opposition pour le plaisir de s'opposer et l'opposition précipitée, sans vérification ni élucidation.

Des gens qui s'opposent aux savants dans le seul but que d'affirmer leur personnalité, font partie des opposants et non de ceux qui doivent être suivis.

Quant à l'abandon systématique de l'opposition, cela ne peut s'appliquer qu'à celui qui est infaillible et il est établi que les savants ne sont pas infaillibles.

L'Imam Adh-Dhahabî –*Qu'Allah lui fasse miséricorde*- a rapporté d'Abû cAbd ar-Rahmân As-Sulamî la parole suivante : « *Quiconque dit à son maître : « Pourquoi ? » ne réussira guère* » Ensuite, il dit : « *Je dis : Il convient à celui qui cherche à apprendre de ne pas dire à son maître : « Pourquoi ? », s'il sait qu'il est infaillible et que l'erreur ne lui est pas possible. Par contre, si le cheikh est faillible et déteste la parole : « Pourquoi ? », alors il ne réussira guère. Allah –Le Très-Haut- a dit :*

﴿ وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَى ﴾

﴿ Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété... [415]﴾
Et Il a dit :

﴿ وَتَوَاصَوْا بِالصَّبْرِ ﴿٣﴾ ﴾

﴿ Et ceux qui s'enjoignent mutuellement l'endurance. [416]﴾

﴿ وَتَوَاصَوْا بِالْمَرْحَمَةِ ﴿١٧﴾ ﴾

﴿ Et ceux qui s'enjoignent mutuellement la miséricorde. [417]﴾
Evidemment, il existe des personnes tracassières, fainéantes, qui s'opposent et qui ne suivent pas, qui bavardent et qui n'œuvrent pas, celles-là ne réussiront point [418]»

● ● ●

[414] Rapporté par Ibn 'Abdelbar dans son livre « Jami' Baiyane Al-'Ilm » (130/1).
[415] S. Al-Ma'ida (5) /v.2.
[416] S. Al-'Asr (103) /v.3.
[417] S. Al-Balad (90) /v.17.
[418] « Syar a'lam an-noubala » (251/17).

La nécessité de faire confiance aux savants

Il y a des personnes qui demandent aux savants d'accomplir une œuvre quelconque qu'ils s'abstiennent de faire à cause de leur perception de la fin des choses. En effet, on peut s'abstenir de certains avantages à cause de conséquences néfastes qu'ils peuvent engendrer dans l'avenir. Et la religion islamique est une religion d'intérêts : Elle n'admet pas une œuvre dont les conséquences néfastes seront plus importantes que les avantages.

Ne vois-tu pas que le fait de tuer un hypocrite dont l'hypocrisie est certaine, et qui est connu pour ses raillerie contre les versets d'Allah, Son Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* et les croyants, est un acte prescrit, bien mieux un fait qui exige la peine de mort, et que c'est une apostasie et un éloignement de la religion ?

Le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* s'en est abstenu en raison des méfaits que peuvent engendrer cette peine de mort.

Il a été rapporté que Jâbir Ibn cAbdallah *–Qu'Allah les agrée-* a dit : *« Nous étions en expédition en compagnie du Prophète -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, un homme des Muhâjirîn frappa de la main un homme des Ansars, qui s'écria : « A moi les Ansars ! » Et le Muhâjir dit : « Ô les Muhâjirîn ! Alors le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- dit : « Que signifient ces appels du paganisme (jahiliya)? » Ils dirent : « O Messager d'Allah ! Un homme des Muhâjirîn a frappé de la main un homme des Ansars » Alors il dit : « Délaissez de telles paroles, ce sont de vilaines paroles » cAbdallah Ibn Ubay ayant entendu ces appels dit : « Ont-ils répondu à ces appels ? Eh bien par Allah ! Si nous retournons à Médine, le plus puissant de nous deux en fera assurément sortir le plus vil » cUmar dit : « O messager d'Allah ! Laisse-moi trancher la tête de cet hypocrite ! » Il dit : « Laisse-le, il ne faut pas que les gens puissent raconter que Muhammad tue ses compagnons* [419]»

Il apparaît donc évident que Le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* s'est abstenu de tuer l'hypocrite par crainte que les gens ne disent que le Messager d'Allah *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* tue ses compagnons, à un moment où le message islamique était au début de son expansion, ce qui empêcherait les gens de croire à la mission de Muhammad *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*. Et ceci est plus grave en conséquences que les bienfaits tirés de l'exécution cet hypocrite.

Ibn Ishâq *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « cÂcim Ibn cUmar Ibn Qatâda m'a dit que cAbdallah le fils de cAbdallah Ibn Ubay vint auprès du Messager d'Allah et lui dit : *« O Messager d'Allah ! J'ai été informé que tu veux la mort de cAbdallah Ibn Ubay sur la base de ce qui t'a été rapporté à propos de lui. Alors si tu veux réellement le faire, ordonne-moi, je t'apporterai sa tête. Par Allah, les Khazraj savent certainement qu'ils n'ont jamais eu un homme aussi obéissant à ses parents que moi. Et je crains que tu n'ordonnes à autre que moi de le tuer et que mon âme ne me permette pas de voir celui qui a tué cAbdallah Ibn Ubay marcher parmi les gens. Je crains de tuer un croyant pour un mécréant, et entrer en Enfer » Le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui- dit alors : « Assurément, nous le traiterons avec douceur et nous lui tiendrons bonne compagnie tant qu'il sera parmi nous »*

---

[419] Rapporté par Al Boukhari (66/6) Moslim (1998-1999/4) et At-Tirmidhi dans ses sunans (90/5).

Après cela, dès que cAbdallah Ibn Ubay était à l'origine d'un incident, c'est son peuple qui le blâmait et le rudoyait. Quand le Messager d'Allah -Paix et bénédiction d'Allah sur lui-, prit connaissance de cela il dit à cUmar : « Qu'en penses-tu, O cUmar ? Par Allah ! Si je l'avais tué le jour où tu me l'avais demandé, une grande partie de son peuple n'aurait pas été d'accord, mais si je l'ordonnais aujourd'hui, ils l'exécuteraient » Il dit : « cUmar dit : Par Allah, je fut sûr que l'acte du Messager d'Allah avait plus de bénédictions que le mien [420]*»*

Le Messager *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*, connaissant le rang de cet homme dans son peuple, et le fait que les Aws et les Khazraj allaient s'affronter, de même que les Muhâjirîn et les Ansars faillirent s'affronter à cause de deux enfants, il sut que l'exécution de cAbdallah Ibn Ubay entraînerait des dégâts, et l'affrontement des gens ainsi que leur division, faits plus graves que l'avantage qu'il y a à le tuer et de mettre les musulmans à l'abri de son mal. Et le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* dans tout cela, n'a pas réfuté la sentence divine et n'a pas non plus dit que le sang de cet hypocrite était sacré. Il a plutôt justifié la question par une prise en considération des avantages et des inconvénients.

Un autre exemple :

Ne vois-tu pas que la construction de la ka'ba sur les mêmes fondations que celles sur lesquelles reposait celle construite par Ibrahim, est préférable ?

Sache que le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* s'est abstenu de faire cela. La mère des croyants, cA'icha *–Qu'Allah l'agrée-* a dit : *« Je me renseignai auprès du Prophète pour savoir si Al-Jidr (le coin d'Ismaël) faisait partie de la Maison Sacrée. Il répondit : « Oui ! » Je demandai : « Mais pourquoi ne lui a-t-on pas fait faire corps avec la Ka'ba ? » Il répondit : « Parce que ton peuple n'a pas eu les ressources nécessaires ». Je demandais : « Mais, pourquoi est-ce que le pas de la porte est aussi élevé ? » Il répondit : « Ton peuple a fait cela afin de permettre l'entrée à qui leur plait, et en interdire l'accès à qui ils veulent. Si ton peuple n'était pas si proche de la Jahiliya, et si je ne*

[420] Tiré du livre : « Sirat Ibn Hicham » (374/3) et At-Tabari (116/28) « Jami' Bayane » (608/2).

craignais de les mécontenter je ferais que Al-Hijr (le coin d'Ismaël) fit corps avec Ka'ba et que le seuil de la porte fût au ras du sol [421]»

Ici donc, le Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-* s'est abstenu de bâtir la ka'ba sur les bases de celle construite par Ibrahim *–Que la paix d'Allah soit sur lui-*, par crainte que cela ne soit une épreuve pour son peuple dont la conversion à l'Islam était récente.

Médite donc, cher frère sur ceci et fais confiance aux savants gardiens de la religion d'Allah et saches qu'ils ne s'abstiendront de faire du bien que dans l'espoir d'avoir un bien plus grand ou par crainte que survienne un mal plus grand.

Il y a des personnes qui demandent aux savants de tout élucider. Alors ils élucident les détails de ce qu'ils publient comme décisions, des point de vue ou fatawa concernant les affaires publiques. Et il y a dans cette demande une violation de la Chari^ca et de la raison, car ce n'est pas toutes les informations qui peuvent être mises à la disposition des gens.

cAlî Ibn Abû Ṯâlib *–Qu'Allah l'agrée-* a dit : « *Parlez aux gens en fonction de leurs connaissances. Voulez-vous qu'on accuse Allah et Son Messager de mensonge ?* [422]»

Ibn Mascud *–Qu'Allah l'agrée-* a dit : « *Tu ne tiens pas à des gens un discours qu'ils ne comprennent pas, sans que ça ne soit une tentation(fitna), pour certains d'entre eux* [423]»

Ainsi, les savants s'abstiennent de parler d'une chose et de la propager si cela entraîne un dégât plus grand. Ceci ne fait pas partie de l'action de cacher la science qui est interdite. Car il est interdit de cacher s'il n'y a pas un intérêt juridique en cela. Par contre, si c'est pour un intérêt juridique, alors l'interdiction est levée.

L'Imam Ach-Châṯibî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *On doit savoir que ce n'est pas toutes les vérités qu'on connaît qui doivent être diffusées, même si*

[421] Rapporté par Al Boukhari (156-157/2) Moslim (973/2) et Ad-Darimi (382/1).
[422] Rapporté par Al Boukhari (41/1).
[423] Rapporté par Moslim (11/1).

cela fait partie de la science de la Charica qui donne une connaissance des jugements. Cela se scinde en deux parties : celle qui doit être publiée, et c'est la majorité de la science de la Charica, et celle qui ne doit pas être publiée ou qu'on ne doit pas publier en fonction de la situation, de l'époque ou de la personne [424]»

Et la règle de cela comme le dit l'Imam Ach-Châṯibî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* : « *consiste à confronter ta question à la Charica. Si elle est conforme à ses données, alors examine ses conséquences par rapport aux circonstances de l'époque et des gens. Si son évocation n'a pas de conséquences néfastes, expose-la dans ta pensée aux raisons. Si elles l'acceptent, alors tu peux en parler, soit de façon générale si elle fait partie de ce que les raisons acceptent de façon générale, soit de façon particulière, si elle ne convient pas à la généralité. Si ta question n'a pas cette caractéristique, alors se taire est la démarche qui convient le mieux selon l'intérêt juridique et rationnel* [425]»

Fais confiance aux savants et saches que leur abstinence quant à avertir les musulmans de certaines choses n'est que par désir de concrétiser des avantages et de repousser des conséquences néfastes. Faire confiance aux savants consiste entre autre à avoir la certitude qu'ils connaissent mieux la science qui est convenable pour l'étudiant. Ils sont en effet, des rabbaniyyin qui enseignent aux gens et qui les éduquent en commençant par les petites questions de science avant les grandes, et en procédant par ordre d'importance décroissante.

Il est rapporté qu'Ibn cAbbas *–Qu'Allah les agrée-* a dit quant à l'interprétation de la parole d'Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-* :

﴿ وَلَٰكِن كُونُوا رَبَّٰنِيِّـۧنَ ﴾

﴾ Mais au contraire : Soyez Rabbaniyyin...[426]﴿

Il dit : « *Soyez Rabbaniyyin» veut dire soyez bienveillants, sages, et instruits* [427]

Al-Bukhârî *–Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit : « *Ils disent que le Rabbani est celui qui enseigne les notions élémentaires aux hommes avant la haute science* [428]»

---

[424] « Al-Mouwafaqat » (189/4).
[425] « Al-Mouwafaqat » (191/4).
[426] S. Al-Imrane (3) /v.79.
[427] Rapporté par Al Boukhari (160/1).

Hâfidh Ibn Hajar *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* a dit dans le commentaire de cela : « *« Les notions élémentaires » signifie : les questions évidentes et faciles à comprendre. Et « la haute science » signifie : les sciences approfondies. Et il est dit que c'est enseigner les parties avant les totalités ou les branches avant les fondements ou les prémisses avant le nœud du problème* [429]»

Ibn Ghayâth *-Qu'Allah lui fasse miséricorde-* rapporte que lorsqu'il se rendit auprès d'Al-Acmach et lui demanda de lui enseigner (le hadith). Il lui posa cette question : *« As-tu mémorisé le Coran ? »* Il répondit : *« Non ! »* Alors Al-Acmach dit : *« Va et mémorise le Coran, ensuite reviens, je t'enseignerai [le hadith] ! »* Ibn Ghayâth dit : *« Je partis et quand j'eus mémorisé le Coran, je revint auprès de lui. Il me demanda de le lire, je le lu, alors il m'enseigna [le hadith]* [430]»

Plus d'un de nos cheikhs qui ont appris auprès de Son Eminence Cheikh Muhammad Ibn Ibrahim Âl Cheikh *-Qu'Allah le couvre de Sa grande miséricorde-* m'ont dit que la première question qu'il posait à celui venait apprendre était celle de savoir s'il mémorisait le Coran. S'il tel était le cas, il lui enseignait des textes simples, puis le dernier évoluait ainsi par étapes auprès de lui jusqu'à ce qu'il soit formé pour la magistrature islamique. Ainsi les cours du Cheikh s'échelonnaient jusqu'aux études supérieures. Et si celui qui venait apprendre n'avait pas mémorisé le Coran, il lui ordonnait de le faire, puis de venir étudier auprès de lui après cela.

---

[428] «Fatah al-Bari » (162/1).

[429] «Fatah al-Bari » (162/1).

[430] Rapporté par Ar-Ramaharmazi dans son livre « Al-Mouhaddith Af-Fassil » (page 203).

Conclusion



la fin de cette étude que je demande à Allah de la rendre utile, je clôture par la présentation des résultats les plus importants que j'ai pu obtenir, qui représentent le résumé de ces pages :

1- Les savants ont des qualités qui les distinguent des autres personnes, de toutes ces qualités, la plus élevée est la science qu'ils détiennent et la compréhension par laquelle ils se distinguent. C'est à travers ceci que les gens les reconnaissent et témoignent de leur science et de leur mérite. Les croyants sont certes, les témoins d'Allah sur Sa terre.

2- Les savants se distinguent des autres personnes et particulièrement de ceux que les ignorants pensent être des savants, alors qu'ils n'en sont pas : les lecteurs, les penseurs, les intellectuels, les prédicateurs et les orateurs. Car la reconnaissance d'un savant repose sur un autre sens que celui que l'on trouve dans ces catégories

de personnes, même s'ils sont dans leur ensemble des gens dignes de mérite. Mais chaque art a ses hommes.

3- Les savants ont une estime dans la Chari^ca et un rang dans la religion qu'aucune autre personne ne possède. Les preuves de cette considération ont été élucidées dans le contenu de cette étude. Et il s'attache à cette question plusieurs remarques :

   a. L'estime des savants ne signifie pas la sanctification de leurs personnes, car l'obéissance à ces derniers suit l'obéissance à Allah – *Le Très-Haut et le Tout-Puissant-*. Ils sont plutôt les guides vers la loi d'Allah.

   b. L'estime des savants est une estime totale dans tous les aspects de la vie, tout comme la Chari^ca est une loi qui régit tout les aspects de la vie. Ils sont donc obéis dans les questions économiques, et politiques tout comme ils le sont en ce qui concerne les actes d'adoration.

   c. Cette estime est exigée par la révélation et ne peut être levée que par elle. En effet, le rang du savant ne peut être dévalué par une affaire profane telle la convoitise de ses semblables, sa destitution, ou l'insatisfaction d'une personne (de l'opinion du savant).

   d. Cette estime augmente chaque fois que l'avis fait l'unanimité ou émane d'un grand groupe de savants qui jouissent d'une considération dans la communauté.

4- Il est du devoir des gens d'être loyaux vis-à-vis des savants et de les aimer. Ils sont ceux qui méritent le plus d'être supportés et aimés en Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant* -. En effet, cet amour est une preuve de la guidée d'une personne et de la pureté de sa conviction et de sa voie.

5- L'estime et le respect des savants sont des pratiques qui perdurent, qui furent exhortées par le Prophète et que nos pieux prédécesseurs ont appliquées.

6- C'est en apprenant auprès des savants que l'on devient un des leurs, et plusieurs preuves confirment la nécessité d'apprendre des savants et d'aller vers eux. Et ce sont les gens qui vont vers les savants et non l'inverse.

7- La science a des degrés et les savants ont des rangs. Ils diffèrent en cela selon plusieurs considérations telles l'âge et la spécialité, et il incombe aux gens d'accorder une attention aux rangs des savants.

8- Le dénigrement des savants et leur diffamation est l'une des voies de ceux qui ont dévié et qui se sont égarés ; car la diffamation des savants est une diffamation de la religion elle-même, car ils sont ceux qui la préservent tout en la mettant en pratique.

9- Les savants sont des êtres humains exposés à l'erreur, mais les accuser d'erreur comporte deux risques :

   a. Que cette accusation ne soit pas fondée.

   b. Qu'un ignorant accuse un savant d'erreur. En effet, l'ignorant ne peut connaître sa propre erreur ; alors comment pourrait-il connaître l'erreur d'autrui, d'autant plus qu'il s'agit d'un savant ?

10- Les savants sont les meilleurs de la communauté. Il incombe donc de leur trouver des excuses et d'avoir une bonne opinion d'eux. Ceci est un droit pour tous les croyants, et donc prioritairement pour les savants.

11- De nombreuses fitan surviennent dans cette communauté. Et dans cette situation, l'ambiguïté règne, la compréhension et la raison s'égarent, et l'infaillibilité revient à ce moment-là à un groupe représenté par les savants. Il incombe donc aux gens de prendre leurs opinions et de placer leurs paroles au devant, à chaque instant et particulièrement lors des fitan.

12- Celui qui examine les biographies des savants ne trouvera pas une personne s'étant illustrée qui n'ait fait l'objet de divergences. Dès qu'une personne s'illustre dans cette communauté elle est l'objet de discussions. Il y en a qui la magnifie et considère qu'elle a raison et il y en a qui la dénigre et l'accuse d'erreur.

La position du juste milieu en cela est la vérification qu'Allah *–Le Très-Haut et le Tout-Puissant-* nous a prescrite dans Son verset :

﴿ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِن جَآءَكُمۡ فَاسِقُۢ بِنَبَإٖ فَتَبَيَّنُوٓاْ ﴾

﴿O vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle voyez bien [clair]...[431] ﴾

13- Il est établi par la religion et la raison que les savants ne sont pas infaillibles. Mais on doit penser de celui qui est connu dans la communauté pour sa science et à qui on témoigne du mérite, que ses erreurs sont moindres par rapport à ses bienfaits. S'il en est ainsi, alors ce qui compte dans le jugement c'est la multitude des bienfaits. Cette règle est une règle issue de la Sunnah, instaurée par les pieux prédécesseurs et non une innovation des dernières générations.

14- La position sécurisante face aux erreurs des savants repose sur deux points :

a. Ne pas prendre en considération cette erreur, car elle est contraire à la Chari^ca.

b. L'équité dans le jugement porté sur son auteur : on ne doit ni le dénigrer, ni rejeter ses paroles à cause de cette erreur.

15- Les savants font partie des guides des musulmans, il est de leur droit, s'ils commettent des erreurs, qu'on leur prodigue des conseils, mais avec une méthode qui convient à leur rang et qui permet d'atteindre le but.

16- Les paroles des savants en ce qui concerne la récusation et l'agrément (Al-Jarhou wa At-Ta'dil), sont des paroles basées sur l'ijtihad et peuvent donc être erronées ; bien plus, la parole de certains d'entre eux contre d'autres peut avoir pour base la ségrégation, la passion ou la convoitise. Par conséquent, les paroles des savants contre leurs semblables doivent être cachées et pas divulguées.

17- L'équité dans le jugement porté sur le mujtahid fait partie de l'équité ordonnée par la chari'a. Ce qui a été dit à ce sujet peut être résumé en quelques points :

---

[431] S. Hujurat (49) /v.6.

a. Le mujtahid est récompensé, même en cas d'erreur.

b. La divergence entre les savants est une chose décrétée, on ne peut pas y échapper. Cependant, ce qui est proscrit, c'est l'injustice commise à cause de cette divergence.

c. La divergence entre les savants n'est pas le fruit du hasard. Elle a ces propres causes que les savants ont traitées spécifiquement dans des ouvrages particuliers.

d. En cas de divergence, les paroles doivent être examinées à la lumière du Livre et de la Sunnah.

e. A l'exception de la parole du Prophète *-Paix et bénédiction d'Allah sur lui-*, toute parole peut être sujette à la critique.

18- L'abandon de l'opposition aux savants connus dans la communauté pour leur science, leur intégrité et leur équité, est une chose louable, car l'étudiant doit accuser son opinion face à celle des érudits et il ne doit pas se précipiter dans l'opposition avant de s'être assuré.

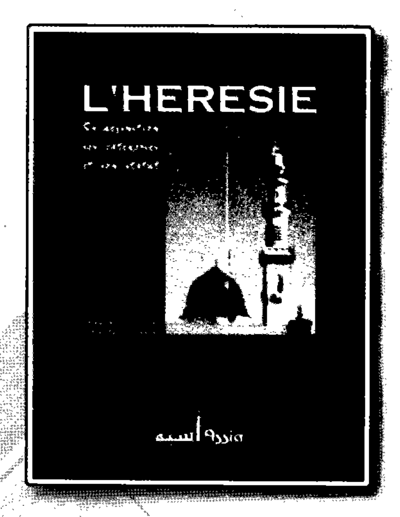
19- Les gens qui méritent le plus la confiance, sont les savants. Il incombe donc au musulman de faire confiance à ceux qui détiennent la science.

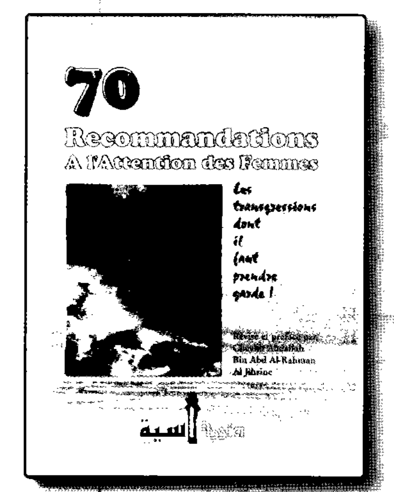
Louanges à Allah par la grâce de Qui se réalisent les bonnes œuvres. Paix et bénédiction d'Allah sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille et sur ses compagnons.

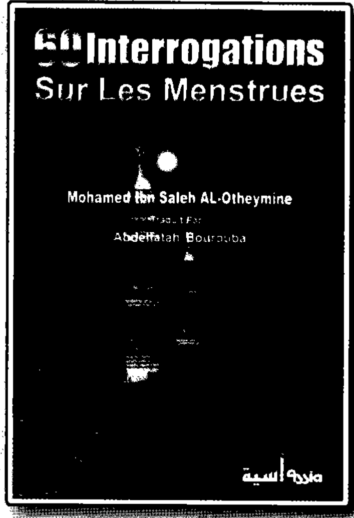
O Seigneur ! Fais-moi ressusciter dans le groupe des Prophètes, des véridiques, des martyrs et des vertueux, sois généreux envers moi comme Tu l'as été envers eux. O Seigneur, purifie mon intention et accorde-moi la droiture dans mes paroles et mes actes, pardonne-moi les péchés que j'ai commis en pleine connaissance et ceux que j'ai commis par ignorance. Certes, je reconnais Tes nombreux bienfaits sur ma personne et reconnais mes péchés. Je Te demande par Ton Immense Générosité de m'accorder l'abondance. Paix et bénédiction sur le Prophète Mohammed, sa famille et ses compagnons.

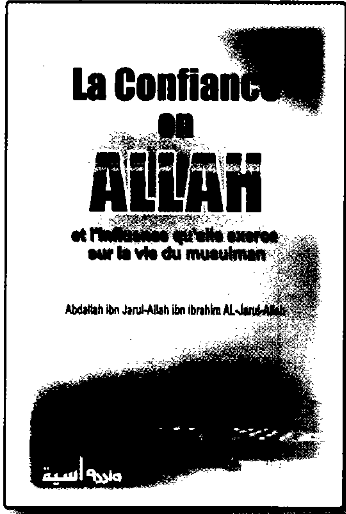
Table des matières

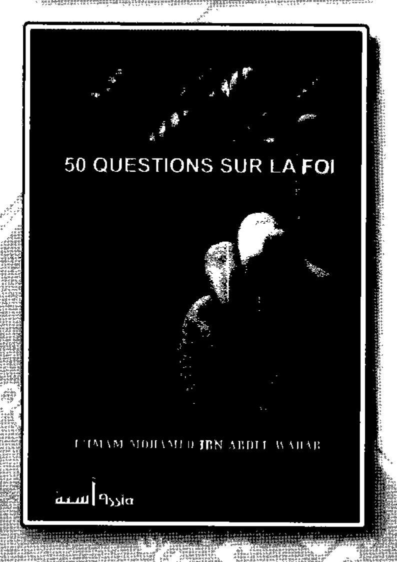
Chapitre 2

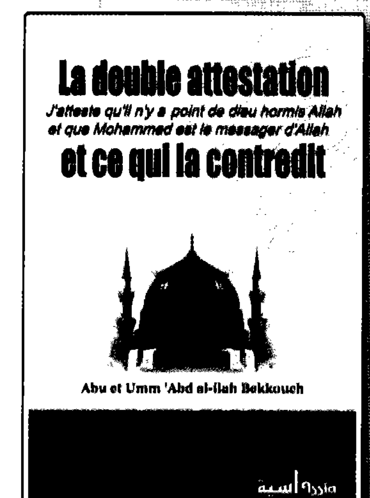

L'HERESIE
مكتبة أسية


70
Recommandations
A l'Attention des Femmes
Les transgressions dont il faut prendre garde !

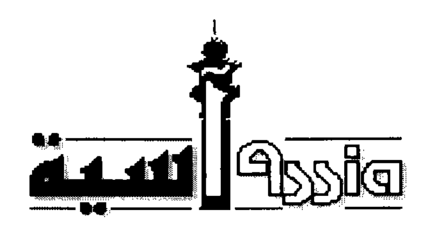

Interrogations
Sur Les Menstrues
Mohamed Ibn Saleh AL-Otheymine
Abdelfatah Bouraaba


La Confiance
en
ALLAH
et l'influence qu'elle exerce
sur la vie du musulman
Abdallah ibn Jarul-Allah ibn Ibrahim AL-Jarul-Allah


50 QUESTIONS SUR LA FOI
L'IMAM MOHAMED IBN ABDUL WAHAB


La double attestation
J'atteste qu'il n'y a point de dieu hormis Allah
et que Mohammed est le messager d'Allah
et ce qui la contredit
Abu et Umm 'Abd al-Ilah Bekkouch





Assia Editions
P.O.Box : 53789
Jeddah 21593-Arabie Saoudite

Tel/Fax : (009661) 2393924
editionsassia@hotmail.com

1er Edition 2002.

Legal Deposit No. 0614-23
ISBN 9960-41-340-3